

# Adapter la sobriété aux territoires ultra-marins : enjeux, pratiques et leviers d'action

*Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion*



Source : ADEME

## Etude KPMG & ADEME – Rapport final

Juin 2026

### AVERTISSEMENT

Cette étude a été réalisée par KPMG Secteur Public pour le compte de l'ADEME, qui a été associée aux étapes de cadrage, de relecture et de validation. Les informations et opinions qui y sont exposées sont celles des auteurs et des personnes consultées dans le cadre de la réalisation de l'étude, et ne reflètent pas nécessairement l'opinion officielle de l'ADEME. Ni l'ADEME ni aucune personne agissant au nom de l'ADEME ne peuvent être tenues pour responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans cette étude.

# Sommaire

|           |                                                                                        |           |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>01</b> | <b>Introduction</b>                                                                    | <b>3</b>  |
| <b>02</b> | <b>Les spécificités des 4 territoires ultramarins retenus dans le cadre de l'étude</b> | <b>12</b> |
| <b>03</b> | <b>L'adaptation de la notion de sobriété aux territoires ultramarins</b>               | <b>24</b> |
|           | <i>03.1. L'utilisation de la notion de sobriété en Outre-mer</i>                       | <i>25</i> |
|           | <i>03.2. Synthèse des messages clés thématiques</i>                                    | <i>30</i> |
| <b>04</b> | <b>Les pratiques inspirantes repérées</b>                                              | <b>62</b> |
| <b>05</b> | <b>Annexes</b>                                                                         | <b>73</b> |

**01**

# **Introduction**

# Introduction

## Le contexte de l'étude

### Des territoires ultramarins (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) dont les caractéristiques rendent nécessaire l'adaptation de l'approche de la sobriété

Fruit d'un travail collectif ayant donné lieu à diverses publications, la notion de « sobriété » est définie par l'ADEME comme « *une démarche visant à réinterroger les besoins individuels et collectifs pour y répondre en adaptant nos modes de vie et de production afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pression sur les ressources, tout en poursuivant des objectifs d'équité sociale et d'intérêt général.* »<sup>1</sup> Aussi, la réduction ou le renoncement à la consommation qui en découlent, ne doivent pas conduire à provoquer ou renforcer une situation de précarité. Il convient de faire contribuer chacune et chacun en fonction de ses contraintes et de ses moyens : « *La répartition des efforts doit donc être progressive sur l'ensemble du spectre social, les capacités contributives de chacun étant mobilisées de façon croissante en fonction des revenus et des patrimoines* »<sup>2</sup>.

Si cette définition et les exemples de pratiques de sobriété proposés par l'ADEME (et développés dans la 3<sup>ème</sup> partie du présent rapport) sont adaptés au contexte hexagonal, **plusieurs éléments structurels propres aux territoires ultra-marins compromettent leur répliquabilité en l'état à ces territoires.**

En premier lieu, les territoires ultramarins présentent des **caractéristiques naturelles qui marquent leur spécificité** vis-à-vis de l'Hexagone : des **spécificités géographiques** – liées à leur insularité et/ou à leur éloignement géographique de l'Hexagone, leur topographie, la présence et l'importance de la forêt équatoriale en Guyane, etc., et **climatiques** – un climat chaud et humide avec des températures annuelles moyennes autour de 26°C, et une **exposition plus forte au changement climatique**, dont ils subissent les effets avec acuité : cyclones, recul du trait de côte, élévation du niveau de la mer, baisse de la pluviométrie, etc.

En second lieu, ces territoires présentent des **contraintes supplémentaires** à celles qui existent en Hexagone : de fortes **contraintes économiques imposées par l'insularité – ou l'éloignement géographique de l'Hexagone pour la Guyane – et/ou leur statut de DROM** (des marchés captifs des importations, une faible autonomie alimentaire et énergétique, etc.) et des **choix politiques d'aménagement des territoires qui conditionnent les pratiques du grand public** (par exemple, la faiblesse des infrastructures de mobilités alternatives à l'usage de la voiture thermique individuelle).

Enfin, les territoires ultramarins connaissent de fortes vulnérabilités sociales, caractérisées par un **écart de développement avec la métropole** et un PIB par habitant sensiblement inférieur à la moyenne de France hexagonale. A titre d'exemple, **53% de la population en Guyane vit sous le seuil de pauvreté, 36% à La Réunion**, contre **14,5% en Hexagone** (données 2024). A cela s'ajoute également un **coût de la vie élevé** : les prix moyens à la consommation y dépassent de 10 à 15% ceux de l'Hexagone, et peuvent les dépasser de plus de 40% s'agissant des produits alimentaires (selon les données publiées par l'Insee en 2023)<sup>3</sup>.

Ces données illustrent des **fragilités structurelles, économiques et sociales majeures**, qui influencent les comportements de consommation des individus. Dans ce contexte, la « sobriété » n'est pas toujours le fruit d'un choix volontaire, mais peut être vécue comme une contrainte, imposée par un pouvoir d'achat limité et/ou des modes de consommation subis. Ce phénomène de sobriété « subie » – qui ne relève pas de la notion de sobriété telle que définie par l'ADEME – doit être l'opportunité d'une réflexion sur la manière de penser et d'accompagner les acteurs publics et privés ainsi que le grand public, vers une sobriété « choisie », mieux comprise donc mieux acceptée, à condition que les politiques publiques prennent en compte ces réalités économiques et sociales. C'est tout l'enjeu d'une « transition juste ».

1. Source : avis de l'ADEME « Vers une économie de la sobriété », *Les avis de l'ADEME*, novembre 2025.

2. Source : ibid (extrait de l'avis de l'ADEME « La transition juste », *Les avis de l'ADEME*, avril 2024).

3. Source : [Ostre-mer : inégalités et retards de développement | Vie publique](#)

# Introduction

## Les objectifs de l'étude

### Une étude pour adapter le discours de l'ADEME sur la sobriété aux réalités des territoires ultramarins

La présente étude a pour finalité **l'objectivation du besoin d'adaptation** des **éléments de langage, discours et arguments** portés par l'ADEME dans ses différentes productions au sujet de la notion de « sobriété », au contexte spécifique des collectivités et territoires d'outre-mer que sont **la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion**. Pour des raisons liées à la spécificité des autres territoires ultra-marins, notamment Mayotte, et aux moyens dévolus à la réalisation de la présente étude, cette dernière ne porte que sur les 4 territoires précités. Elle poursuit **3 objectifs principaux** :

1

**Identifier les spécificités culturelles, géographiques, historiques, socio-économiques** qui peuvent influencer la notion de sobriété telle que définie par l'ADEME, dans son application aux territoires ultra-marins

2

**Mettre en lumière et valoriser les pratiques de sobriété déjà mises en place** dans les territoires ultra-marins

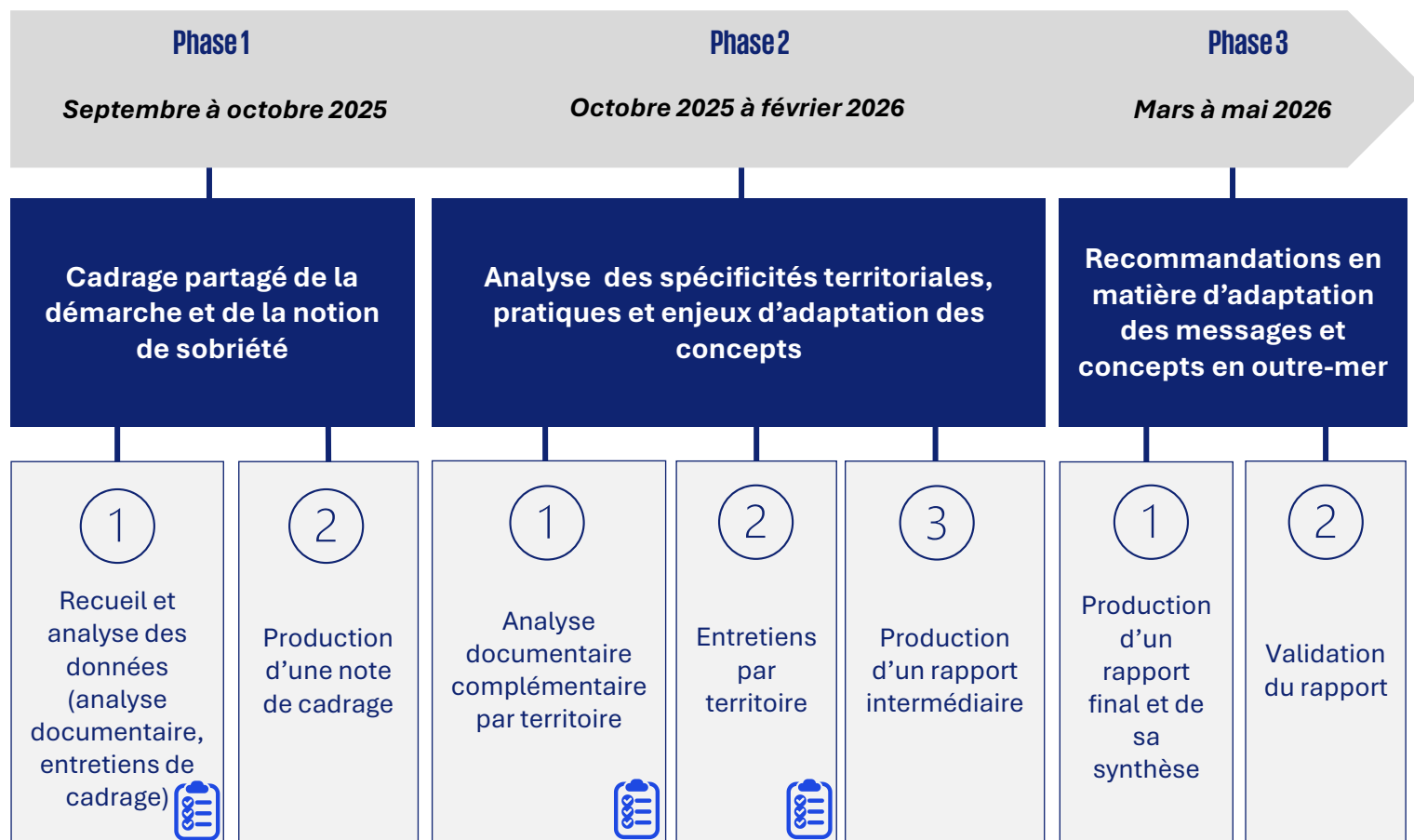
3

**Développer des discours et éléments de langages spécifiques** pour évoquer la notion de sobriété avec les **collectivités, les entreprises et le grand public sur l'ensemble des thématiques** : énergie, aménagement des territoires, bâtiment et immobilier, mobilités, alimentation, consommation et production, numérique

# Introduction

## La méthodologie de l'étude

Une étude qui s'articule autour de 3 phases de travail



Un cadrage réalisé avec la participation de l'**ADEME** :

- ✓ Entretiens auprès des Directions métiers de l'ADEME sur les thématiques de sobriété.
- ✓ Entretiens avec chacune des directions régionales concernées (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion).
- ✓ Partage de ressources documentaires, thématiques et territoriales.
- ✓ Etablissement de la liste de contacts des interlocuteurs à interroger sur les 4 territoires de l'étude.



*La liste des entretiens de cadrage et des entretiens par territoire, ainsi que l'ensemble des ressources documentaires analysées, est disponible en annexe.*



*La méthodologie de l'étude, largement fondée sur des entretiens qualitatifs semi-directifs avec des acteurs locaux, comporte certaines limites : malgré les précautions prises pour les atténuer, certaines observations peuvent être le reflet des opinions individuelles de leurs auteurs, plutôt que des faits établis ou l'expression de positions institutionnelles.*

# Introduction

## La notion de sobriété dans le temps

### La genèse de la notion de sobriété : une valeur morale érigée comme une composante de la stratégie de transition écologique

Le schéma ci-dessous présente de façon synthétique, **les grandes évolutions de l'utilisation de la notion de « sobriété » et de la sémantique afférente** (frugalité, décroissance, sobriété « heureuse », etc.), depuis son apparition dans l'Antiquité, jusqu'à son utilisation actuelle par l'ADEME :

#### 1960-1970

- Critique de la **société de consommation** (Jean Baudrillard, la « mystique de la croissance » mesurée uniquement par le PNB).
- **Mouvement d'écologie politique** (rapport Meadows, Club de Rome 1972) : mise en lumière des limites planétaires, apparition de la notion de **décroissance**.
- **Chocs pétroliers** de 1973 et 1979.

#### Années 2000

Introduction de la notion de **sobriété énergétique** (par l'association NégaWatt notamment), en complément de la stratégie d'efficacité visant à réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin (basé sur le constat que les énergies renouvelables ne pourraient pas répondre intégralement aux besoins).

#### Antiquité

La **frugalité** est considérée comme une vertu cardinale, associée à un refus de la richesse matérielle et au mieux-vivre par l'égalité qu'elle implique entre les humains (école cynique).

#### 1980-2000

- Nouveaux indicateurs de richesse hors PIB : bien-être, inégalités, qualité de vie.
- Discours sur la **consommation responsable** (lutte contre le gaspillage...).

#### Depuis 2010

- L'ADEME s'empare de la notion de sobriété comme **pilier de la transition écologique**.
- **2022** : intégration de la notion de sobriété dans le rapport du **GIEC** (6<sup>ème</sup> rapport, groupe 3).
- **2024** : intégration de la sobriété dans les **scénarios Transitions 2050** de l'ADEME.
- Intégration de la **notion d'équité** dans la sobriété.

Il ressort, depuis son apparition durant l'Antiquité, jusqu'à nos jours, que la notion de sobriété se fonde sur une **modération** dans la production et la consommation d'énergie, de biens et de services. Si elle embarquait dans sa genèse une dimension morale (une vertu à l'Antiquité et une idéologie politique dans les années 60 à 80), la sobriété définie par l'ADEME est volontairement **dénuée de jugement moral ou de valeur**. Elle implique la modération des usages pour réduire leurs impacts sur l'environnement, tout en veillant à la justice sociale.

**La sobriété telle que définie par l'ADEME ne doit pas être associée à une démarche de récession généralisée**, mais à une démarche de réduction de la consommation de ressources (flux de matières et d'énergies), basée sur la réinterrogation des besoins individuels et collectifs de consommation. Elle est conçue comme un **levier de résilience face aux crises** multifactorielles (économiques, géopolitiques, pénuries de ressources), de réduction de la dépendance des acteurs publics et privés face à la fluctuation des prix des ressources, ou de réallocation des ressources sur des secteurs stratégiques<sup>1</sup>.

1. Source : Vers une économie de la sobriété, Les avis de l'ADEME, novembre 2025

# Introduction

## La notion de sobriété selon l'ADEME

### L'introduction de la notion de sobriété : une réponse à plusieurs enjeux



#### Atteindre les objectifs climatiques et réussir la transition écologique

Les scénarios Transition(s) 2050 de l'ADEME montrent que **l'objectif de neutralité carbone n'est pas possible sans sobriété**. Elle est un pilier à mobiliser de manière complémentaire au levier de l'efficacité.



#### Construire un récit collectif et désirable

La sobriété est un terme à **connotation globalement positive**<sup>1</sup> (positive pour 42% des Français et neutre pour 35%) à l'inverse d'une transition punitive et non choisie.

La sobriété est **choisie** et présentée comme un projet de société.



#### Décliner la transition hors du secteur de l'énergie

La sobriété est applicable à **plusieurs thématiques** : mobilité (ex : réduire la place de la voiture individuelle), numérique (ex : prolonger la vie des équipements), aménagement des territoires, consommation et production (lutte contre le gaspillage, économie circulaire), etc.



#### Réduire les vulnérabilités socio-économiques et accroître la souveraineté énergétique

La sobriété permet, dans les territoires dépendants aux importations (dont notamment les territoires ultra-marins) de **réduire la dépendance** et **maîtriser les coûts**.

Elle est une condition de l'atteinte de l'autonomie, notamment énergétique et alimentaire.

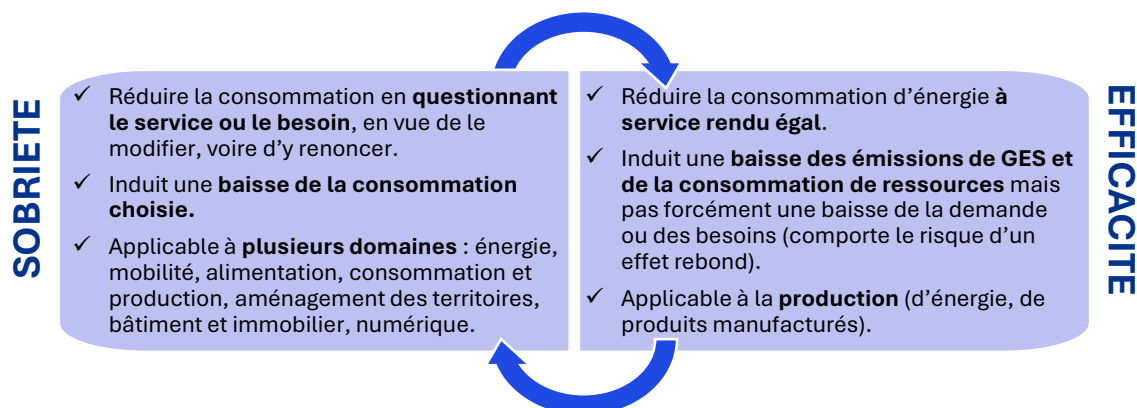


#### Agir en complémentarité avec l'efficacité

L'ADEME montre que l'efficacité (à savoir, réduire la consommation d'énergie à service rendu égal) permise par l'amélioration de la performance énergétique, peut voir ses impacts réduits par un **effet rebond** (c'est-à-dire l'augmentation ou le report des usages). La sobriété intervient quant à elle « avant » la consommation, sur la demande d'énergie, de matières premières, de biens et de services, en **questionnant le besoin**.

### La sobriété, un levier d'atteinte des objectifs de neutralité carbone en complément de l'efficacité

Parmi les leviers d'atteinte des objectifs de neutralité carbone fixés par l'accord de Paris, la **sobriété doit être intégrée en amont des approches visant l'efficacité**. C'est ce que le **code de l'environnement**<sup>2</sup> affirme avec la recherche impérative pour tous projets et dans l'ordre suivant : de **l'évitement** (la sobriété), de la **réduction** (l'efficacité), puis, le cas échéant, de la **compensation**. La loi de reconquête de la biodiversité (2016) renforce ce principe en exigeant une obligation de résultat pour les mesures compensatoires.



1. Source : ADEME, ObSoCo. Baromètre Sobriétés et Modes de vie - Pratiques, représentations et aspirations des Français en matière de sobriété. Rapport d'analyse, 2025.

2. Code de l'environnement (art. L. 110-1, L. 122-3, L. 122-6, L. 163-1).

# Introduction

## La notion de sobriété selon l'ADEME

### Une notion définie par l'ADEME, fruit d'un travail de co-construction

La définition de la notion de sobriété et les messages clés qui lui sont rattachés ont été travaillés par une dizaine de responsables de l'ADEME, en s'appuyant sur une étude de l'utilisation du terme dans des documents de référence récents (institutionnels et experts), les productions de l'ADEME et dans un échantillon raisonné de médias. Il en résulte une définition qui se veut facilement compréhensible par le plus grand nombre de non-spécialistes (grand public, collectivités, entreprises), aux termes de laquelle la sobriété est :

**« Une démarche visant à réinterroger les besoins individuels et collectifs pour y répondre en adaptant nos modes de vie et de production afin de réduire les émissions de GES et la pression sur les ressources, tout en poursuivant des objectifs d'équité sociale et d'intérêt général. »**

Cette définition est construite autour de **quatre piliers indissociables** qui permettent de distinguer la sobriété des autres leviers de la transition écologique :

1. La **ré-interrogation des besoins aux échelles individuelles et collectives** afin d'y répondre en définissant des modes de vie décents et soutenables ;
2. La **réduction de l'impact des modes de vie et de production sur l'environnement**, les ressources et le vivant en favorisant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pression sur les ressources (énergies, matières, eau, etc.) ;
3. La sobriété passe par des **changements de politiques publiques, d'organisation, des modes de production et de consommation**, et plus globalement de modes de vie, individuels et collectifs ;
4. Une **attention particulière à la justice sociale et l'intérêt général** doit être systématiquement associée afin de ne pas générer ou renforcer de situations de précarité.

Comme évoqué précédemment, **cette définition peut s'appliquer pour un large spectre de thématiques** : énergie, mobilité, alimentation, consommation et production, aménagement des territoires, bâtiment et immobilier, numérique.

**La sobriété est nécessairement « choisie »**. A ce titre, c'est **une démarche active et consciente**, par opposition à des situations « subies » ou « contraintes » (ex : en cas de pauvreté ou de difficultés d'accès aux ressources). Selon la définition de l'ADEME, **la sobriété ne peut donc pas être « subie »** : il s'agit dans ce cas de précarité.

# Introduction

## La notion de sobriété selon l'ADEME

### Une nécessaire adaptation de la notion de sobriété aux réalités des territoires ultramarins ?

A la lumière des premiers échanges réalisés avec les directions régionales de l'ADEME, sur l'ensemble des thématiques et des territoires visés par la présente étude (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), il ressort **plusieurs constats et hypothèses au sujet de l'adaptabilité de la notion de sobriété aux territoires ultramarins** :

- La **notion de décence** y apparaît centrale mais elle a été décrite dans un contexte hexagonal et ne peut pas être transposée en l'état en Outre-mer : elle dépend des territoires et des groupes sociaux. Associée à la « **théorie du donut** », c'est-à-dire la recherche d'un niveau de consommation compris entre un « plancher social » et un « plafond environnemental » (l'espace en vert clair sur l'illustration à droite), elle offre une clé de lecture importante pour les territoires ultramarins, ces derniers étant davantage exposés à la précarité.
- Pour la même raison, l'approche de la sobriété doit nécessairement et prioritairement **intégrer le pilier de la justice sociale** dans son application aux territoires ultramarins. A ce titre, il est important de bien rappeler que la sobriété est, par nature, une **démarche « choisie »**, un passage volontaire et conscientisé à une consommation moindre ou différente, à l'issue d'une ré-interrogation de ses besoins, individuels ou collectifs. Ainsi, les situations de faible consommation « subie » s'expliquant par une condition de pauvreté, ne sont pas considérées comme des démarches de sobriété par l'ADEME.
- La **situation des territoires ultra-marins est différente de celle de l'Hexagone**, à la fois en matière de caractéristiques naturelles (insularité et/ou éloignement géographique de l'Hexagone, topographie, climat et exposition aux risques climatiques), de contraintes structurelles (en matière économique, de développement des infrastructures, d'aménagement des territoires, etc.), historiques et institutionnelles (un rattachement à la France et l'UE induisant un contexte commercial particulier et contribuant à les rendre plus dépendants) et en matière de vulnérabilités sociales (pauvreté plus marquée qu'en Hexagone). Au vu de l'ensemble de ces caractéristiques et des réalités ultra-marines, il est fait l'hypothèse que **les démarches hexagonales en termes de sobriété et les messages associés, pourront être plus ou moins transposables en fonction des thématiques** (mobilité, énergie, alimentation, aménagement des territoires, bâtiment et immobilier, numérique, consommation et production).
- Enfin, une **approche collective semble être à privilégier** au regard de la nécessité pour un individu de disposer préalablement d'une conscience écologique et d'un contexte propice aux comportements sobres (infrastructures, conditions marchandes et technologies adéquates) – d'où la nécessité d'une **mobilisation première des collectivités et de l'Etat** pour favoriser les comportements sobres des entreprises et des individus (ex : sensibilisation, création d'infrastructures propices à des usages sobres, exemplarité des agents publics, etc.).

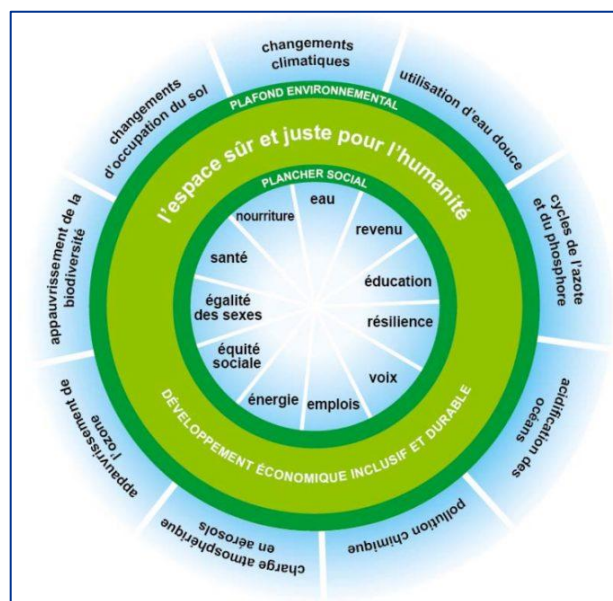


Schéma extrait de « La Théorie du Donut, l'économie de demain en 7 principes », Kate Raworth, 2018

# Introduction

## La notion de sobriété selon l'ADEME

En conclusion, il peut être formulé l'hypothèse que le **cadre conceptuel proposé par l'ADEME** (la définition et ses 4 piliers) **est utile et donne une ligne directrice claire** en termes d'objectifs visés ; mais ce sont les déclinaisons opérationnelles, les pratiques et les discours qui semblent trop « hexagono-centrés » pour être déclinés en l'état en Outre-mer. Aussi, **un travail d'adaptation des éléments de langage aux réalités de ces territoires semble nécessaire** :

- **En adaptant les messages en fonction des thématiques visées**, certaines étant plus explorées que d'autres, pour des raisons qui tiennent notamment aux spécificités des territoires ultra-marins ; certaines étant peut-être plus facilement transposables en l'état que d'autres (qui doivent être adaptées voire auxquelles il convient de renoncer) ;
- **En adaptant les messages aux cibles visées** : les cibles des collectivités et des entreprises précédant la cible du grand public afin de créer les conditions de réussite d'une démarche de sobriété à l'échelle individuelle (infrastructures adaptées, moyens, etc.) ;
- **En territorialisant le discours**, par exemple en remplaçant la modération de l'usage du chauffage par un moindre recours à la climatisation ;
- **En montrant comment la sobriété constitue une réponse adaptée et positive aux problématiques ultra-marines**, par exemple : pour l'autonomie énergétique des zones non interconnectées (ZNI), la valorisation des circuits courts et la réduction de la dépendance aux importations de produits alimentaires dans un contexte de « vie chère », la souveraineté économique via la structuration et la valorisation des filières locales et le développement du réemploi ;
- **Ou encore, en valorisant les initiatives locales à l'œuvre**, en prêtant attention à ne pas valoriser de formes de « précarité ».

*In fine*, l'ambition est de pouvoir **développer des politiques publiques et démarches de sobriété adaptées** aux réalités observées.

**02**

# **Les spécificités des 4 territoires ultramarins retenus dans le cadre de l'étude**

# Les spécificités des territoires ultramarins

**Note de lecture :** les fiches des spécificités par territoire ultramarin peuvent être lues séparément les unes des autres et sont présentées de la manière suivante. **Elles ne sont pas exhaustives :** certaines caractéristiques communes à plusieurs territoires (ex : dépendance à la voiture individuelle) ont fait l'objet de travaux (études, recherches, rapports, etc.) sur l'un d'entre eux (ex : dépendance à la voiture individuelle en Guadeloupe). Dans ce cas, les enjeux correspondants ne sont pas cités ou pas de la même manière, ce qui ne signifie pas qu'ils ne sont pas présents, mais que la documentation disponible diffère.

**Le territoire**

**Description rapide**  
du statut, de la  
géographie et du  
climat local

**Données essentielles**  
pour comprendre la  
dynamique du  
territoire

Sources :

- *Rapports d'activité IEDOM 2024*
- *INSEE (RGP 2022)*
- *Rapport sur l'état du mal-logement en France en 2026*

**Définitions et  
sources des  
données présentes  
dans le tableau ci-  
dessus**

## Les spécificités des territoires ultramarins

### La Guyane

**Carte d'identité de la Guyane**

- Statut : Collectivité territoriale unique.
- Capitale administrative : Cayenne.
- Géographie / topographie : 97% du territoire couvert par la forêt amazonienne.
- Climat : climat équatorial humide (précipitations : 2 000 à 4 000 mm/an, contre 800 à 900 mm/an en Hexagone ; température annuelle moyenne : 26°C).

| Données clés                                                                | Guyane                  | Hexagone                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------|
| <b>Population</b>                                                           |                         |                                               |
| Population (2022)                                                           | 292 400                 | 66 352 000                                    |
| Evolution démographique (moyenne annuelle 2016-2022, en %)                  | +1,1%                   | +0,4%                                         |
| Âge médian (2023)                                                           | 24,1                    | 42,5                                          |
| Superficie (km <sup>2</sup> )                                               | 83 846                  | 549 135                                       |
| Densité (hab./km <sup>2</sup> ) (2022)                                      | 3,5                     | 120,8                                         |
| <b>Contexte social</b>                                                      |                         |                                               |
| Taux de pauvreté <sup>(1)</sup> (en %) (2024)                               | 52,9                    | 14,5                                          |
| IDH <sup>(2)</sup> (2022)                                                   | 0,79                    | 0,91 *                                        |
| Logements indignes <sup>(3)</sup>                                           | 37 287<br>(43% du parc) | 380 000 - 400 000<br>(1,3% du parc)<br>(2019) |
| <b>Contexte économique</b>                                                  |                         |                                               |
| PIB/habitant (en euros courants) (2023)                                     | 17 703                  | 42 594                                        |
| Taux d'inflation (% moyen sur 1 an) (2024)                                  | 3,0                     | 2,0                                           |
| Ecart de prix avec la France hexagonale (en %) (2022)                       | 13,7                    | /                                             |
| Taux de chômage <sup>(4)</sup> (% BIT) (2024)                               | 16,9                    | 7,3                                           |
| Niveau de revenu par UC <sup>(5)</sup> (en euros) (2022)                    | 10 990                  | 23 080                                        |
| <b>Contexte environnemental</b>                                             |                         |                                               |
| Part d'électricité renouvelable dans la production (en %) (2024)            | 44                      | 27*                                           |
| Emission d'équivalent CO <sub>2</sub> par habitant (en kilos tonnes) (2022) | 2,6                     | 4,1*                                          |

**Les caractéristiques clés de la Guyane**

- Une population pluriethnique et multiculturelle : composée de communautés créoles, amérindiennes, bushinenguées, hmongs, européennes et issues des migrations régionales.
- Une dynamique démographique très forte : une population très jeune (près de 50 % des Guyanais ont moins de 25 ans), particulièrement touchée par le chômage (30 % en 2024), moteur d'une croissance démographique rapide. Celle-ci est renforcée par des flux migratoires importants (60 % des adultes vivant en Guyane n'y sont pas nés), générant une forte pression sur le logement, les services et les infrastructures.
- Le taux de pauvreté le plus élevé au niveau national après Mayotte (53% contre 14,5% en Hexagone).
- Une concentration de la population sur le littoral : 97% du territoire est couvert par la forêt amazonienne (8 millions d'hectares), soulevant des enjeux majeurs en matière d'aménagement du territoire (infrastructures, mobilité...).
- De fortes fragilités socio-territoriales : marquées par des inégalités sociales et l'enclavement des communes de l'intérieur (dites « isolées »), associé à un déficit structurel d'infrastructures (transports, logement, santé, éducation, gestion des déchets).
- Une économie locale majoritairement fondée sur les services marchands et non marchands : services marchands (37%), services non marchands (35,7%), commerce (8,5%), énergie et déchets (5%), construction (4,8%), industrie (4,6%), agriculture (4,2%) <sup>(6)</sup>.
- Deux avantages économiques majeurs : la présence du Centre spatial et la richesse du sous-sol (l'or représente 44% de la valeur des exportations de biens de la Guyane en 2024) mais également une filière bois en plein essor.
- Un poids important de l'économie informelle et illégale : estimée à près d'un quart du PIB (orpaillage, pêche, trafics), avec de forts impacts sociaux et environnementaux.
- Une biodiversité riche : plus de 5 500 espèces végétales (dont plus de 1 200 arbres).
- Des risques environnementaux identifiés : orpaillage, déforestation, pollution au mercure, vulnérabilité climatique (érosion côtière, montée des eaux).

<sup>(1)</sup> Taux de pauvreté : proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population nationale.  
<sup>(2)</sup> IDH : indice de développement humain calculé par le PNUD pour évaluer la qualité de vie dans chaque pays en prenant en compte l'espérance de vie, le niveau d'éducation et de revenus. Il est compris entre 0 (exécutable) et 1 (excellent).  
<sup>(3)</sup> Un logement indigne est un logement qui présente un danger pour la santé ou la sécurité physique de ses occupants.  
Taux de logements indignes calculé comme ceci : Nombre de logements indignes sur le territoire / Nombre de résidences principales (Source Insee).  
<sup>(4)</sup> Taux de chômage : part de la population active qui est au chômage selon la définition du BIT, c'est-à-dire sans emploi, disponible pour travailler dans les 15 jours et ayant activement recherché un emploi au cours du dernier mois ou sur le point d'en commencer un dans moins de trois mois.  
<sup>(5)</sup> UC : les unités de consommation sont un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.  
<sup>(6)</sup> Source : données Insee 2016-2019, traitement IEDOM  
\* Données hexagone + DROM  
Sources (voir en annexe) : IEDOM, Rapport annuel économique 2024 - Guyane, 2024. INSEE, Evolution et structure de la population en 2022, 2024. INSEE, Estimations de population par département, 2023. INSEE, Revenus et pauvreté des ménages en 2022, 2023. Fondation pour le Logement des Défavorisés, Rapport sur l'état du mal-logement en France 2026, 2026.

**Informations qualitatives remarquables :**  
population, dynamique démographique,  
économique et sociale, biodiversité, potentiel  
de développement des énergies renouvelables,  
aléas climatiques...

# Les spécificités des territoires ultramarins

## La Guyane



### Carte d'identité de la Guyane

- Statut : Collectivité territoriale unique.
- Capitale administrative : Cayenne.
- Géographie / topographie : 97% du territoire couvert par la forêt amazonienne.
- Climat : climat équatorial humide (précipitations : 2 000 à 4 000 mm/an, contre 800 à 900 mm/an en Hexagone ; température annuelle moyenne : 26°C).

| Données clés                                                                | Guyane               | Hexagone                         |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Population                                                                  |                      |                                  |
| Population (au 01/01/2025)                                                  | 292 400              | 66 352 000                       |
| Evolution démographique (moyenne annuelle 2016-2022, en %)                  | +1,1%                | +0,4%                            |
| Âge médian (2023)                                                           | 24,1                 | 42,5                             |
| Superficie (km <sup>2</sup> )                                               | 83 846               | 549 135                          |
| Densité (hab./km <sup>2</sup> ) (au 01/01/2025)                             | 3,5                  | 120,8                            |
| Contexte social                                                             |                      |                                  |
| Taux de pauvreté <sup>(1)</sup> (en %) (2022)                               | 52,9                 | 14,4                             |
| IDH <sup>(2)</sup> (2022)                                                   | 0,79                 | 0,91 *                           |
| Logements indignes <sup>(3)</sup> (2024)                                    | 37 287 (43% du parc) | 380 000 - 400 000 (1,3% du parc) |
| Contexte économique                                                         |                      |                                  |
| PIB/habitant (en euros courants) (2023)                                     | 17 703               | 42 594                           |
| Taux d'inflation (% moyen sur 1 an) (2024)                                  | 3,0                  | 2,0                              |
| Ecart de prix avec la France hexagonale (en %) (2022)                       | 13,7                 | /                                |
| Taux de chômage <sup>(4)</sup> (% , BIT) (2024)                             | 16,9                 | 7,3                              |
| Niveau de revenu par UC <sup>(5)</sup> (en euros) (2022)                    | 10 990               | 23 080                           |
| Contexte environnemental                                                    |                      |                                  |
| Part d'électricité renouvelable dans la production (en %) (2023)            | 44                   | 27*                              |
| Emission d'équivalent CO <sub>2</sub> par habitant (en kilos tonnes) (2022) | 2,6                  | 4,1*                             |

### Les caractéristiques clés de la Guyane

- Une population pluriethnique et multiculturelle : composée de communautés créoles, amérindiennes, bushinenguées, hmongs, européennes et issues des migrations régionales.
- Une dynamique démographique très forte : une population très jeune (près de 50 % des Guyanais ont moins de 25 ans), particulièrement touchée par le chômage (30 % en 2024), moteur d'une croissance démographique rapide. Celle-ci est renforcée par des flux migratoires importants (60 % des adultes vivant en Guyane n'y sont pas nés), générant une forte pression sur le logement, les services et les infrastructures.
- Le taux de pauvreté le plus élevé au niveau national après Mayotte (53% contre 14,5% en Hexagone).
- Une concentration de la population sur le littoral : 97% du territoire est couvert par la forêt amazonienne (8 millions d'hectares), soulevant des enjeux majeurs en matière d'aménagement du territoire (infrastructures, mobilité...).
- De fortes fragilités socio-territoriales : marquées par des inégalités sociales et l'enclavement des communes de l'intérieur (dites « isolées »), associé à un déficit structurel d'infrastructures (transports, logement, santé, éducation, gestion des déchets).
- Une économie locale majoritairement fondée sur les services marchands et non marchands : services marchands (37%), services non marchands (35,7%), commerce (8,5%), énergie et déchets (5%), construction (4,8%), industrie (4,6%), agriculture (4,2%) <sup>(6)</sup>.
- Deux avantages économiques majeurs : la présence du Centre spatial et la richesse du sous-sol (l'or représente 44% de la valeur des exportations de biens de la Guyane en 2024) mais également une filière bois en plein essor.
- Un poids important de l'économie informelle et illégale : estimée à près d'un quart du PIB (orpaillage, pêche, trafics), avec de forts impacts sociaux et environnementaux.
- Une biodiversité riche : plus de 5 500 espèces végétales (dont plus de 1 200 arbres).
- Des risques environnementaux identifiés : orpaillage, déforestation, pollution au mercure, vulnérabilité climatique (érosion côtière, montée des eaux).

<sup>(1)</sup> Taux de pauvreté : proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population nationale

<sup>(2)</sup> IDH : indice de développement humain calculé par le PNUD pour évaluer la qualité de vie dans chaque pays en prenant en compte l'espérance de vie, le niveau d'éducation et de revenus. Il est compris entre 0 (exécration) et 1 (excellent).

<sup>(3)</sup> Un logement indigne est un logement qui présente un danger pour la santé ou la sécurité physique de ses occupants.

Taux de logements indignes calculé comme ceci : Nombre de logements indignes sur le territoire / Nombre de résidences principales (Source Insee)

<sup>(4)</sup> Taux de chômage : part de la population active qui est au chômage selon la définition du BIT, c'est-à-dire sans emploi, disponible pour travailler dans les 15 jours et ayant activement recherché un emploi au cours du dernier mois ou sur le point d'en commencer un dans moins de trois mois.

<sup>(5)</sup> UC : les unités de consommation sont un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

<sup>(6)</sup> Source : données Insee 2016-2019, traitement IEDOM

# Les spécificités des territoires ultramarins

## La Guadeloupe



### Carte d'identité de la Guadeloupe

- Statut : Département et région d'outre-mer (DROM).
- Capitale administrative : Basse-Terre.
- Géographie / topographie : archipel des Antilles composé d'une Basse-Terre d'origine volcanique, montagneuse et couverte par des forêts humides, d'une Grande Terre d'origine corallienne, plus plate, sèche et calcaire, et d'îles périphériques (Marie-Galante, Les Saintes, La Désirade).
- Climat : climat tropical humide (précipitations : 1 000 à 4 000 mm/an, contre 800 à 900 mm/an en Hexagone ; température annuelle moyenne : 27°C).

| Données clés                                                                | Guadeloupe           | Hexagone                         |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Population                                                                  |                      |                                  |
| Population (au 01/01/2025)                                                  | 380 000              | 66 352 000                       |
| Evolution démographique (moyenne annuelle 2016-2022, en %)                  | -0,5%                | +0,4%                            |
| Âge médian (2023)                                                           | 47,9                 | 42,5                             |
| Superficie (km²)                                                            | 1 628                | 549 135                          |
| Densité (hab./km²) (au 01/01/2025)                                          | 234                  | 120,8                            |
| Contexte social                                                             |                      |                                  |
| Taux de pauvreté <sup>(1)</sup> (en %) (2022)                               | 34,5                 | 14,4                             |
| IDH <sup>(2)</sup> (2022)                                                   | 0,82                 | 0,91 *                           |
| Logements indignes <sup>(3)</sup> (2024)                                    | 22 237 (12% du parc) | 380 000 - 400 000 (1,3% du parc) |
| Contexte économique                                                         |                      |                                  |
| PIB/habitant (en euros courants) (2023)                                     | 27 400               | 42 594                           |
| Taux d'inflation (% moyen sur 1 an) (2024)                                  | 1,88                 | 2,0                              |
| Ecart de prix avec la France hexagonale (en %) (2022)                       | 15,8                 | /                                |
| Taux de chômage <sup>(4)</sup> (% BIT) (2024)                               | 16,8                 | 7,3                              |
| Niveau de revenu par UC <sup>(5)</sup> (en euros)                           | 15 773 (2017)        | 23 080 (2022)                    |
| Contexte environnemental                                                    |                      |                                  |
| Part d'électricité renouvelable dans la production (en %) (2023)            | 35,3                 | 27*                              |
| Emission d'équivalent CO <sub>2</sub> par habitant (en kilos tonnes) (2022) | 6,9                  | 4,1*                             |

### Les caractéristiques clés de la Guadeloupe

- Une population majoritairement afro-descendante.
- Un héritage colonial toujours structurant : ancienne société de plantation fondée sur l'esclavage, l'île conserve un rapport historiquement extractif à la terre. Cet héritage continue d'influencer les relations avec l'Hexagone.
- Un déclin démographique marqué : en raison d'un vieillissement rapide de la population et d'un solde migratoire négatif (départs des jeunes actifs vers l'Hexagone).
- Des inégalités sociales importantes et une « vie chère » (prix élevés à la consommation) qui renforce la précarité : un taux de pauvreté (34,5%) et un taux de chômage (16,8%) bien plus élevés qu'en Hexagone.
- Une vulnérabilité infrastructurelle majeure notamment dans la gestion des réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité, aggravée par un désordre foncier important et contribuant à alimenter une forme de défiance vis-à-vis de l'Etat <sup>(6)</sup>.
- Un tissu économique : largement tertiairisé, dominé par le commerce et les services ; très dépendant du secteur public (environ 32% des emplois dans la fonction publique) et des importations, contribuant à la problématique structurelle de « vie chère », et une économie informelle significative.
- Des filières agricoles dominantes (banane, canne à sucre, rhum) ayant accentué la spécialisation agricole et la perte de souveraineté alimentaire, dans un contexte de pollution durable des sols, des eaux et du littoral par la chlorldécone.
- Une position géographique stratégique mais sous-exploitée : infrastructures portuaires et aéroportuaires importantes, mais peu intégrées aux échanges régionaux hors UE.
- Un territoire du « tout-voiture » : une dépendance à la voiture pour se déplacer (le moyen de transport exclusif de 6 guadeloupéens sur 7), mais aussi une aspiration (symbole d'un mode de vie stable, de liberté et de confort) <sup>(7)</sup>.
- Un fort potentiel de développement des énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie, énergies marines), encore sous-exploité.
- Un réservoir de biodiversité : moins déboisée que les îles voisines, la Guadeloupe présente des forêts, un lagon, 10 600 espèces natives et abrite 6% de la biodiversité nationale.
- Des risques environnementaux et climatiques majeurs : pollution à la chlorldécone, sargasses, séismes, cyclones tropicaux et épisodes de fortes et longues pluies, activité volcanique (La Soufrière), recul du trait de côte...

<sup>(1)</sup> Taux de pauvreté : proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population nationale.

<sup>(2)</sup> IDH : indice de développement humain calculé par le PNUD pour évaluer la qualité de vie dans chaque pays en prenant en compte l'espérance de vie, le niveau d'éducation et de revenus. Il est compris entre 0 (exécrable) et 1 (excellent).

<sup>(3)</sup> Un logement indigne est un logement qui présente un danger pour la santé ou la sécurité physique de ses occupants.

Taux de logements indignes calculé comme ceci : Nombre de logements indignes sur le territoire / Nombre de résidences principales (Source Insee)

<sup>(4)</sup> Taux de chômage : part de la population active qui est au chômage selon la définition du BIT, c'est-à-dire sans emploi, disponible pour travailler dans les 15 jours et ayant activement recherché un emploi au cours du dernier mois ou sur le point d'en commencer un dans moins de trois mois.

<sup>(5)</sup> UC : les unités de consommation sont un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

<sup>(6)</sup> Voir à titre illustratif : « Dans les outre-mer, les réponses de l'Etat demeurent timides, bureaucratiques ou méprisantes »

<sup>(7)</sup> Source : Etude « Attachement à la voiture et leviers du report modal en Guadeloupe », 2023

\* Données hexagone + DROM

Sources (voir en annexes) : IEDOM, Rapport annuel économique 2024 – Guadeloupe, 2024. INSEE, Evolution et structure de la population en 2022, 2024. INSEE, Estimations de population par département, 2023. INSEE, Revenus et pauvreté des ménages en 2022, 2023. Fondation pour le Logement des Défavorisés, Rapport sur l'état du mal-logement en France 2026, 2026.

# Les spécificités des territoires ultramarins

## La Martinique

### Carte d'identité de la Martinique

- Statut : Collectivité territoriale unique.
- Chef-lieu : Fort-de-France.
- Géographie / topographie : l'île est située entre la Dominique et Sainte-Lucie, bordée par l'océan Atlantique et la mer des Caraïbes. Son relief est volcanique et montagneux au nord, plus plat et vallonné au sud. Le point culminant est la Montagne Pelée (1 397 m).
- Climat : climat tropical humide (précipitations : 1 200 à 3 500 mm/an, contre 800 à 900 mm/an en Hexagone ; température annuelle moyenne : 27°C).

| Données clés                                                                | Martinique           | Hexagone                         |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Population                                                                  |                      |                                  |
| Population (au 01/01/2025)                                                  | 355 000              | 66 352 000                       |
| Evolution démographique (moyenne annuelle 2016-2022, en %)                  | -0,7%                | +0,4%                            |
| Âge médian (2023)                                                           | 49,1                 | 42,5                             |
| Superficie (km <sup>2</sup> )                                               | 1 128                | 549 135                          |
| Densité (hab./km <sup>2</sup> ) (au 01/01/2025)                             | 315                  | 120,8                            |
| Contexte social                                                             |                      |                                  |
| Taux de pauvreté <sup>(1)</sup> (en %) (2022)                               | 26,7                 | 14,4                             |
| IDH <sup>(2)</sup> (2022)                                                   | 0,85                 | 0,91 *                           |
| Logements indignes <sup>(3)</sup> (2024)                                    | 32 152 (19% du parc) | 380 000 - 400 000 (1,3% du parc) |
| Contexte économique                                                         |                      |                                  |
| PIB/habitant (en euros courants) (2023)                                     | 28 626               | 42 594                           |
| Taux d'inflation (% moyen sur 1 an) (2024)                                  | 2,8                  | 2,0                              |
| Ecart de prix avec la France hexagonale (en %) (2022)                       | 13,8                 | /                                |
| Taux de chômage <sup>(4)</sup> (% , BIT) (2024)                             | 12,4                 | 7,3                              |
| Niveau de revenu par UC <sup>(5)</sup> (en euros)                           | 19 770 (2021)        | 23 080 (2022)                    |
| Contexte environnemental                                                    |                      |                                  |
| Part d'électricité renouvelable dans la production (en %) (2023)            | 24,7                 | 27*                              |
| Emission d'équivalent CO <sub>2</sub> par habitant (en kilos tonnes) (2022) | 6,4                  | 4,1*                             |

### Les caractéristiques clés de la Martinique

- Une population majoritairement afro-descendante.
- Un héritage colonial toujours structurant : ancienne société de plantation fondée sur l'esclavage, l'île conserve un rapport historiquement extractif à la terre. Cet héritage continue d'influencer les relations avec l'Hexagone.
- Un déclin démographique accéléré par le vieillissement de la population, avec des départs de jeunes vers l'Hexagone (études/emploi) qui fragilisent la base active.
- Une île petite, dense et très polarisée : l'essentiel de la population et des services se concentrent autour de Fort-de-France et du Lamentin, tandis que le nord est plus enclavé.
- Une économie dépendante et dominée par les services : le tertiaire représente l'essentiel de la valeur ajoutée (~87%, dont ~38% de tertiaire non marchand), avec une forte dépendance aux importations, qui rend la vie chère sur l'ensemble de l'île (13,8% d'écart de prix par rapport à l'Hexagone). Un rebond du secteur touristique en 2022, tout en restant en-deçà du niveau d'avant crise covid.
- Une « vie chère » (prix élevés à la consommation) qui accentue la précarité : un taux de pauvreté (26,7%) et un taux de chômage (12,4%) bien plus élevés qu'en Hexagone, tout en étant inférieurs aux autres territoires ultra-marins visés par l'étude.
- Des filières agricoles locales historiques mais tournées vers l'export : un recul de la surface agricole qui contraint l'autonomie alimentaire ; une production largement centrée sur la banane et la canne à sucre (dont la filière du rhum AOC) ; un contexte de pollution durable des sols, des eaux et du littoral par la chlordécone.
- Un fort potentiel de développement des énergies renouvelables (solaire, géothermie), encore sous-exploité.
- Un capital naturel exceptionnel mais exposé aux aléas climatiques et à la pression de l'urbanisation : une biodiversité remarquable (espèces endémiques et protégées) et de grands espaces protégés.
- Des risques environnementaux et climatiques majeurs : pollution à la chlordécone, sargasses, cyclones, risque volcanique (Montagne Pelée), séismes, pression urbaine sur les zones côtières, recul du trait de côte...

<sup>(1)</sup> Taux de pauvreté : proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population nationale.

<sup>(2)</sup> IDH : indice de développement humain calculé par le PNUD pour évaluer la qualité de vie dans chaque pays en prenant en compte l'espérance de vie, le niveau d'éducation et de revenus. Il est compris entre 0 (exécration) et 1 (excellent).

<sup>(3)</sup> Un logement indigne est un logement qui présente un danger pour la santé ou la sécurité physique de ses occupants.

Taux de logements indignes calculé comme ceci : Nombre de logements indignes sur le territoire / Nombre de résidences principales (Source Insee)

<sup>(4)</sup> Taux de chômage : part de la population active qui est au chômage selon la définition du BIT, c'est-à-dire sans emploi, disponible pour travailler dans les 15 jours et ayant activement recherché un emploi au cours du dernier mois ou sur le point d'en commencer un dans moins de trois mois.

<sup>(5)</sup> UC : les unités de consommation sont un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

\* Données hexagone + DROM

Sources (voir en annexes) : IEDOM, Rapport annuel économique 2024 – Martinique, 2024. INSEE, Evolution et structure de la population en 2022, 2024. INSEE, Estimations de population par département, 2023. INSEE, Revenus et pauvreté des ménages en 2022, 2023. Fondation pour le Logement des Défavorisés, Rapport sur l'état du mal-logement en France 2026, 2026.

# Les spécificités des territoires ultramarins

## La Réunion

### Carte d'identité de la Réunion

- Statut : Département et région d'outre-mer (DROM).
- Chef-lieu : Saint-Denis.
- Géographie / topographie : île située dans l'océan Indien, entre Madagascar et l'île Maurice. Relief très montagneux et volcanique structuré par deux massifs (Piton des Neiges et la Fournaise) avec une bande littorale habitée et trois cirques (Mafate, Salazie et Cilaos).
- Climat : climat tropical humide fortement influencé par le relief : sur le littoral des températures de 23 à 30°C et une faible pluviométrie (800 à 1200 mm/an) ; sur le versant Est, une forte pluviométrie (jusqu'à 6000 mm/an) ; sur les hauteurs, des températures entre 10 et 20°C, voire proches de 0°C en hiver au-delà de 2 000 mètres d'altitude.

| Données clés                                                                | La Réunion          | Hexagone                         |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------------------|
| Population                                                                  |                     |                                  |
| Population (au 01/01/2025)                                                  | 896 200             | 66 352 000                       |
| Evolution démographique (moyenne annuelle 2016-2022, en %)                  | +0,5%               | +0,4%                            |
| Âge médian (2023)                                                           | 34,7                | 42,5                             |
| Superficie (km <sup>2</sup> )                                               | 2 512               | 549 135                          |
| Densité (hab./km <sup>2</sup> ) (au 01/01/2025)                             | 352                 | 120,8                            |
| Contexte social                                                             |                     |                                  |
| Taux de pauvreté <sup>(1)</sup> (en %) (2022)                               | 36,1                | 14,4                             |
| IDH <sup>(2)</sup> (2022)                                                   | 0,85                | 0,91 *                           |
| Logements indignes <sup>(3)</sup> (2024)                                    | 17 700 (5% du parc) | 380 000 - 400 000 (1,3% du parc) |
| Contexte économique                                                         |                     |                                  |
| PIB/habitant (en euros courants) (2023)                                     | 26 300              | 42 594                           |
| Taux d'inflation (% moyen sur 1 an) (2024)                                  | 1,3                 | 2,0                              |
| Ecart de prix avec la France hexagonale (en %) (2022)                       | 8,9                 | /                                |
| Taux de chômage <sup>(4)</sup> (% BIT) (2024)                               | 17,4                | 7,3                              |
| Niveau de revenu par UC <sup>(5)</sup> (en euros) (2021)                    | 17 070              | 23 080 (2022)                    |
| Contexte environnemental                                                    |                     |                                  |
| Part d'électricité renouvelable dans la production (en %) (2023)            | 57                  | 27*                              |
| Emission d'équivalent CO <sub>2</sub> par habitant (en kilos tonnes) (2022) | 4,0                 | 4,1*                             |

### Les caractéristiques clés de la Réunion

- Une forte diversité culturelle : des populations d'origines européenne, africaine, malgache, indienne, chinoise.
- Une société jeune et en transition : une croissance démographique encore positive, une fécondité élevée, mais un solde migratoire devenu négatif et un vieillissement qui s'accélère (même si l'âge moyen reste inférieur à celui de l'Hexagone).
- Une île volcanique dense et très contrastée : relief montagneux et central (Piton des Neiges, 3 069m ; Piton de la Fournaise, 2 621m), population concentrée sur le littoral et sur les « mi-pentes », avec une densité parmi les plus élevées de France.
- De fortes fragilités sociales : une pauvreté élevée (~36%) ; inégalités marquées et difficultés de formation chez une part importante des jeunes ; créations d'emplois relativement soutenues mais un taux de chômage nettement au-dessus de la moyenne nationale.
- Une économie de services, portée par la demande interne et le secteur public : le tertiaire domine largement l'activité économique, avec un poids important des services non marchands (administration, santé, éducation), qui amortissent les crises mais limitent le développement de secteurs à forte valeur ajoutée.
- Une dépendance aux importations et une « vie chère » structurelle : un déficit commercial massif (les exportations couvrent une faible part des importations) et un niveau des prix supérieur à l'Hexagone, surtout sur les biens alimentaires.
- Des filières de production locales structurantes : la canne à sucre et le rhum structurent une part importante de l'industrie locale alors que l'agriculture reste contrainte par le foncier.
- Une filière du tourisme sensible aux crises : le tourisme est un atout (secteur de l'hébergement en hausse sur la décennie) mais très vulnérable aux chocs (fort recul pendant la crise Covid par exemple) et à l'avion.
- Une part élevée d'énergies renouvelables dans la production d'électricité (près de 96% en 2025).
- Une biodiversité exceptionnelle mais menacée par la pression démographique, l'urbanisation et par la présence d'espèces exotiques.
- Un territoire fortement exposé aux risques naturels et climatiques : confrontée à la quasi-totalité des principaux aléas naturels (cyclones, inondations, séismes, mouvements de terrain...). La Réunion figure parmi les territoires français les plus vulnérables au changement climatique.

<sup>(1)</sup> Taux de pauvreté : proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population nationale.  
<sup>(2)</sup> IDH : indice de développement humain calculé par le PNUD pour évaluer la qualité de vie dans chaque pays en prenant en compte l'espérance de vie, le niveau d'éducation et de revenus. Il est compris entre 0 (exécration) et 1 (excellent).  
<sup>(3)</sup> Un logement indigne est un logement qui présente un danger pour la santé ou la sécurité physique de ses occupants.  
Taux de logements indignes calculé comme ceci : Nombre de logements indignes sur le territoire / Nombre de résidences principales (Source Insee)  
<sup>(4)</sup> Taux de chômage : part de la population active qui est au chômage selon la définition du BIT, c'est-à-dire sans emploi, disponible pour travailler dans les 15 jours et ayant activement recherché un emploi au cours du dernier mois ou sur le point d'en commencer un dans moins de trois mois.  
<sup>(5)</sup> UC : les unités de consommation sont un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

\* Données hexagone + DROM  
Sources (voir en annexes) : IEDOM, Rapport annuel économique 2024 – Réunion, 2024. INSEE, Evolution et structure de la population en 2022, 2024. INSEE, Estimations de population par département, 2023. INSEE, Revenus et pauvreté des ménages en 2022, 2023. Fondation pour le Logement des Défavorisés, Rapport sur l'état du mal-logement en France 2026, 2026.

# Les spécificités des territoires ultramarins

## Synthèse

| Données clés                                                                | Guyane               | Guadeloupe           | Martinique           | La Réunion          | Hexagone                                |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|-----------------------------------------|
| Population                                                                  |                      |                      |                      |                     |                                         |
| Population (au 01/01/2025)                                                  | 292 400              | 380 000              | 355 000              | 896 200             | 66 352 000                              |
| Evolution démographique (moyenne annuelle 2016-2022, en %)                  | +1,1%                | -0,5%                | -0,7%                | +0,5%               | +0,4%                                   |
| Âge médian (2023)                                                           | 24,1                 | 47,9                 | 49,1                 | 34,7                | 41,4                                    |
| Superficie (km <sup>2</sup> )                                               | 83 846               | 1 628                | 1 128                | 2 512               | 549 135                                 |
| Densité (hab./km <sup>2</sup> ) (au 01/01/2025)                             | 3,5                  | 234                  | 315                  | 352                 | 120,8                                   |
| Contexte social                                                             |                      |                      |                      |                     |                                         |
| Taux de pauvreté <sup>(1)</sup> (en %) (2022)                               | 52,9                 | 34,5                 | 26,7                 | 36,1                | 14,4                                    |
| IDH <sup>(2)</sup> (2022)                                                   | 0,79                 | 0,82                 | 0,85                 | 0,85                | 0,91*                                   |
| Logements indignes <sup>(3)</sup> (2024)                                    | 37 287 (43% du parc) | 22 237 (12% du parc) | 32 152 (19% du parc) | 17 700 (5% du parc) | 380 000 à 400 000 (1,3% du parc) (2019) |
| Contexte économique                                                         |                      |                      |                      |                     |                                         |
| PIB/habitant (en euros courants) (2023)                                     | 17 703               | 27 400               | 28 626               | 26 300              | 42 594                                  |
| Taux d'inflation (% moyen sur 1 an) (2024)                                  | 3,0                  | 1,88                 | 2,8                  | 1,3                 | 2,0                                     |
| Ecart de prix avec la France hexagonale (en %) (2022)                       | 13,7                 | 15,8                 | 13,8                 | 8,9                 | /                                       |
| Taux de chômage <sup>(4)</sup> (% , BIT) (2024)                             | 16,9                 | 16,8                 | 12,4                 | 17,4                | 7,3                                     |
| Niveau de revenu par UC <sup>(5)</sup> (en euros) (2022)                    | 10 990               | 15 773               | 19 770               | 17 070              | 23 080                                  |
| Contexte environnemental                                                    |                      |                      |                      |                     |                                         |
| Part d'électricité renouvelable dans la production (en %) (2023)            | 44                   | 35,3                 | 24,7                 | 57                  | 27*                                     |
| Emission d'équivalent CO <sub>2</sub> par habitant (en kilos tonnes) (2022) | 2,6                  | 6,9                  | 6,4                  | 4,0                 | 4,1*                                    |

<sup>(1)</sup> Taux de pauvreté : proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population nationale.

<sup>(2)</sup> IDH : indice de développement humain calculé par le PNUD pour évaluer la qualité de vie dans chaque pays en prenant en compte l'espérance de vie, le niveau d'éducation et de revenus. Il est compris entre 0 (exécration) et 1 (excellent).

<sup>(3)</sup> Un logement indigne est un logement qui présente un danger pour la santé ou la sécurité physique de ses occupants.

Taux de logements indignes calculé comme ceci : Nombre de logements indignes sur le territoire / Nombre de résidences principales (Source Insee)

<sup>(4)</sup> Taux de chômage : part de la population active qui est au chômage selon la définition du BIT, c'est-à-dire sans emploi, disponible pour travailler dans les 15 jours et ayant activement recherché un emploi au cours du dernier mois ou sur le point d'en commencer un dans moins de trois mois.

<sup>(5)</sup> UC : les unités de consommation sont un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

# Les spécificités des territoires ultramarins

## Synthèse



Une **insularité et/ou un éloignement vis-à-vis de l'Hexagone** qui engendrent une forme de dépendance (importations) et des coûts supplémentaires (liés aux transports, à l'étroitesse et à la structure des marchés...).



Des sociétés issues d'un **passé colonial** à l'origine des **structures économiques actuelles**, tournées vers l'économie de plantation (banane, canne à sucre) et engendrant une dépendance aux importations pour le reste des biens de consommation alimentaire.



Des **économies tertiaisées et peu diversifiées** (en particulier d'un point de vue agricole), dépendantes des importations et des transferts publics, générant une vie chère et une forte vulnérabilité aux chocs.



Des **dynamiques démographiques atypiques** et plus marquées qu'en Hexagone : forte croissance et population jeune (Guyane) ou déclin démographique et vieillissement rapide (Guadeloupe, Martinique).



Un **taux de pauvreté et de chômage** nettement supérieurs à l'Hexagone, avec des inégalités sociales durables et structurelles, qui traduisent un écart de développement persistant avec l'Hexagone.



Des **territoires polarisés et contraints** : une population concentrée sur le littoral ou autour des principaux pôles (Fort-de-France et environs, Pointe-à-Pitre, les Abymes, Cayenne, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni, Saint-Denis), avec des zones intérieures plus enclavées.



Des **infrastructures sous tension** : des réseaux fragiles (eau, assainissement, transports), un enclavement de certaines zones, une dépendance accrue à la voiture et de fortes pressions sur les services publics.



Une exposition élevée aux **risques naturels et climatiques** : cyclones, séismes, volcanisme, montée des eaux, érosion côtière...



Un **climat tropical chaud et humide** qui augmente le niveau de contrainte (en termes de cultures agricoles, de recours à la climatisation, de développement des mobilités douces, d'obsolescence des équipements, etc.).



Une **biodiversité exceptionnelle** (écosystèmes, espaces forestiers et marins) mais fragilisée par la pollution, la pression foncière, la surexploitation des ressources et le changement climatique.



Des **normes juridiques et réglementaires** s'appliquant aux territoires ultramarins d'une manière qui n'est pas toujours différenciée de l'Hexagone, alors que le contexte y est parfois très différent.

# Les spécificités des territoires ultramarins

## Synthèse : enjeux en matière de sobriété

Sur les quatre territoires visés par l'étude, des enjeux relatifs à la mise en œuvre d'une démarche de sobriété ont été relevés sur les thématiques de mobilité, énergie, alimentation, consommation et production, numérique, aménagement des territoires, bâtiment et immobilier. Ils sont présentés ici en synthèse, et relèvent soit d'enjeux communs aux quatre territoires d'étude, soit d'éventuelles spécificités territoriales propres à l'un ou plusieurs d'entre eux. Ces enjeux sont développés dans la suite du rapport.

### Mobilité

- Des **contraintes topographiques** – des distances longues et un relief parfois important – et **structurelles** – liées à un manque d'infrastructures de transports en commun ou de voies cyclables, qui rendent l'usage de la voiture et autres véhicules motorisés indispensable pour se déplacer facilement (confort, efficacité, sécurité), mais dont une partie de la population est privée, faute de moyens financiers suffisants pour acquérir et entretenir un véhicule. Les taux de motorisation des ménages sont de 57,6% en Guyane, 71,8% en Guadeloupe, 74,2% à La Réunion et 75% en Martinique pour une moyenne nationale de 81,4% en 2022 <sup>1</sup>.
- Un **climat tropical chaud et humide** qui rend l'usage de la voiture plus confortable mais accélère la dégradation des véhicules. Cet usage est aussi entretenu par la fiscalité locale : le secteur de l'automobile est un contributeur important à l'octroi de mer<sup>2</sup>, qui finance le budget des collectivités.
- **L'insularité et/ou l'éloignement de ces territoires vis-à-vis de l'Hexagone** fait de l'avion, le seul moyen pour quitter ces territoires ou pour s'y rendre, en particulier dans le cadre des mobilités pendulaires, familiales ou professionnelles avec l'Hexagone ou entre eux.
- Un **manque d'alternatives aux infrastructures routières et une concentration des emplois sur certaines polarités** (Fort-de-France et environs, Pointe-à-Pitre, Zone de Jarry, Cayenne, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni, Saint-Denis de La Réunion), qui provoquent un engorgement des axes routiers principaux lié aux déplacements domicile-travail, en particulier aux heures de pointe.
- Un **rapport d'attachement particulier à la voiture**, symbole d'une forme de liberté mais également facteur de précarisation et source de tensions sociales voire politiques, et de dégradation de la qualité de vie (congestion, sédentarité, pollution, mortalité routière).

#### Des particularités territoriales

- En **Guyane**, une partie des communes est inaccessible par la route (Saül, Maripasoula, Camopi, etc.) et nécessite une liaison par voie aérienne ou fluviale (utilisation de pirogues). De plus, le réseau routier est concentré sur le littoral. Certaines communes de **La Réunion** sont elles aussi enclavées et isolées, notamment dans les cirques, et ne sont accessibles qu'à pied ou par voie aérienne.

### Energie

- Un **enjeu majeur de souveraineté énergétique** : les territoires ultra-marins sont des Zones Non Interconnectées (ZNI) caractérisées par l'absence de connexion au réseau électrique continental, avec pour conséquences des coûts de production élevés, une électricité structurellement plus carbonée et des difficultés particulières de gestion du réseau.
- Un **potentiel important en matière de production d'énergies renouvelables** mais diversement exploité selon les territoires : solaire (thermique et photovoltaïque), géothermie, hydraulique, biomasse, éolien.
- Un **climat tropical chaud et humide** qui a pour conséquence un recours massif à la climatisation.
- **Le transport**, en particulier routier, **constitue le principal poste de consommation d'énergie** dans ces territoires, à l'inverse de l'Hexagone où l'énergie est majoritairement destinée au secteur industriel.

#### Des particularités territoriales

- En **Guyane**, un mix énergétique majoritairement basé sur l'hydraulique et une programmation énergétique qui vise 100% d'énergies renouvelables d'ici 2027.
- A la **Réunion**, une disparition presque totale de la dépendance aux importations fossiles pour la production d'électricité, grâce à la conversion de ses centrales charbon à la biomasse solide et de ses centrales diesel aux bioliquides (même si les combustibles biomasses restent massivement importés).

1. Source : Insee, RGP 2022

2. Octroi de mer : imposition spécifique dans les départements d'Outre-mer. Les opérations soumises à l'octroi de mer sont les importations et les livraisons de biens, faites à titre onéreux, par des personnes qui y exercent des activités de production.

# Les spécificités des territoires ultramarins

## Synthèse : enjeux en matière de sobriété

### Alimentation

- Une **insularité et/ou un éloignement géographique de l'Hexagone** et une faible autonomie alimentaire des territoires qui engendrent une importation massive de biens de consommation et rendent les consommateurs captifs de cette offre (peu d'alternatives).
- Un **climat chaud et humide** qui engendre une pression parasitaire et un enherbement plus forts qu'en Hexagone et rend l'usage de produits phytosanitaires plus important (à la Réunion, en Guadeloupe et en Martinique), voire empêche la culture de certaines variétés de fruits et légumes.
- Un **vieillessement des agriculteurs** et des **difficultés d'accès au foncier agricole** qui freinent le développement de la production locale.
- Un **taux de pauvreté** des populations et un coût de la vie relativement plus élevé qu'en Hexagone qui conditionnent les choix alimentaires, le plus souvent vers des produits ultra-transformés, moins coûteux que certains produits locaux.
- Une **économie informelle** qui reste culturellement développée et importante, avec des productions vivrières informelles qui alimentent une partie de la population.
- Un **passé colonial** à l'origine des structures économiques actuelles, tournées vers l'économie de plantation monospécifique et nécessitant une dépendance aux importations pour le reste des biens de consommation alimentaires.

#### Des particularités territoriales

- Dans les **Antilles (Guadeloupe et Martinique)**, une pollution à la chlordécone qui a un impact sur la production alimentaire et la consommation de produits locaux.
- Dans les **Antilles** et à la **Réunion**, un contexte économique (subventions) qui favorise les filières de la canne à sucre (Réunion particulièrement) et de la banane (Antilles particulièrement), au détriment d'une diversification.
- En **Guyane**, la maladie du manioc engendre des pertes importantes dans les récoltes, alors que cet aliment est au cœur du régime alimentaire et de l'économie guyanaise. De plus, on constate une utilisation de produits phytosanitaires moins importante qu'en Hexagone.

### Consommation et production

- Une **insularité et/ou un éloignement géographique de l'Hexagone** qui engendrent une augmentation des prix à la consommation par rapport à l'Hexagone, en raison des surcoûts de transports, liés à l'étroitesse des marchés et/ou à leur caractère oligopolistique, ainsi qu'aux différentes taxes (dont l'octroi de mer).
- Une **faible présence de filières de production sur les territoires**, qui rend les populations dépendantes des biens de consommation importés, en raison de l'insularité et/ou de l'éloignement vis-à-vis de l'Hexagone, de l'étroitesse des marchés locaux, de l'insuffisance d'infrastructures logistiques (transport, stockage), de l'histoire liée au passé colonial (économie de comptoir).
- Une **faible présence de filières de recyclage et réparation**, qui limite la valorisation des déchets et le réemploi.
- Un **climat tropical et humide** qui participe à la dégradation des équipements, augmente la production de déchets et la consommation.

#### Des particularités territoriales

- En **Guadeloupe** et en **Martinique**, un développement des sargasses entraînant l'émission de vapeurs toxiques qui accélèrent la dégradation et la corrosion des équipements de tous types, dont les batteries des véhicules et vélos électriques<sup>1</sup>.
- En **Guyane**, des frontières-fleuves qui favorisent l'import de produits issus du Suriname ou du Brésil, souvent de moins bonne qualité, moins chers voire non conformes aux normes de l'Union Européenne.

1. Source : résultats du projet CORSAiR piloté par le L3MA - unité de recherche de l'Université des Antilles, 2021.

# Les spécificités des territoires ultramarins

## Synthèse : enjeux en matière de sobriété

### Aménagement des territoires

- Une **situation géographique qui expose l'ensemble des territoires aux impacts du changement climatique** (élévation du niveau de la mer, érosion côtière, cyclones, précipitations intenses, etc.), nécessitant d'interroger la localisation et la nature des projets d'aménagement et induisant une rareté croissante du foncier. Chaque extension urbaine se fait potentiellement au détriment d'espaces naturels sensibles, de zones agricoles ou de continuités écologiques déjà fragiles.
- Des **territoires en proie à des phénomènes démographiques** générant des besoins en logements et une adaptation de l'offre résidentielle à l'évolution des caractéristiques des ménages : forte croissance démographique en Guyane, vieillissement intense de la population en Guadeloupe et Martinique, les deux à la Réunion. Des besoins qui induisent une pression foncière et immobilière.
- Une **urbanisation informelle et une complexité relative à la propriété foncière** qui constituent des freins à la sobriété foncière. Les indivisions, absences de titre, cadastres incomplets, etc. rendent difficiles le réinvestissement des tissus et bâtis existants dans une logique de sobriété foncière.
- Des **modes d'habiter spécifiques**, propres à chaque territoire mais avec des points communs : vie tournée vers l'extérieur, espaces ouverts, culture vivrière, etc. qui ne sont pas antinomiques avec la notion de sobriété foncière mais impliquent de se détacher du modèle hexagonal.

#### Des particularités territoriales

- Si la **Guyane** n'est pas une île, les contraintes y sont très fortes : la Guyane côtière constitue un long ruban de terre entre l'océan et la forêt immense, le reste du territoire est composé de bassins fluviaux créant des enclaves de peuplement autonomes les unes des autres (communes « isolées »).
- La baisse marquée de la population en **Martinique** et, dans une moindre mesure, en **Guadeloupe** appelle un travail de réinvestissement du bâti existant plutôt qu'une construction neuve soutenue.
- La **Réunion** se caractérise par des contraintes topographiques et un relief particulièrement marqué, induisant une densité exceptionnelle : l'urbanisation est concentrée sur le littoral et les espaces de développement y sont rares et exposés aux risques (climatiques, approvisionnement en eau, nuisances liées à la saturation du réseau routier...).

### Bâtiment et immobilier

- Malgré un renouvellement de l'offre résidentielle progressif (notamment sociale : en 2024, plus de 8% des logements sociaux ultramarins ont moins de 5 ans, contre 6% à l'échelle nationale), **le parc de logements est majoritairement ancien** (40% des logements sociaux ultramarins ont entre 20 et 40 ans). Les bâtiments présentent donc des besoins de réhabilitation importants et des fragilités structurelles : inconfort thermique, inadaptation d'une partie des formes urbaines au climat, dégradation rapide et présence de moisissures, etc.
- Une **forte dépendance aux matériaux importés** augmentant l'énergie grise des bâtiments (d'où l'importance du réemploi), générant une vulnérabilité forte aux ruptures logistiques et un coût de construction nettement plus élevé qu'en Hexagone.
- Des **cadres normatifs encore partiellement inadaptés, mais en évolution** : la réglementation thermique, acoustique et aération dans les DOM (RTAA DOM 2016) adapte déjà les règles applicables à la construction de logements neufs, pour tenir compte des spécificités climatiques locales. Des évolutions récentes complètent ce cadre, comme la loi Bélim du 13 juin 2025 qui instaure une expérimentation de l'encadrement des loyers en Outre-mer et permet l'adaptation des règles de commercialisation des produits de construction dans les départements et régions d'outre-mer.
- Des **filières locales encore peu structurées** : des matériaux biosourcés disponibles (bois local, terre crue, fibres) mais encore utilisés de manière limitée (malgré le potentiel), des filières de réemploi qui se structurent très progressivement (avec des disparités d'un territoire à l'autre), etc.

#### Des particularités territoriales

- En **Martinique** et en **Guadeloupe**, un risque sismique fort, parmi les plus importants de France, rendant la construction coûteuse (normes parasismiques) et l'approvisionnement local complexe.

# Les spécificités des territoires ultramarins

## Synthèse : enjeux en matière de sobriété

### Numérique

- Des **infrastructures locales qui ne permettent pas un accès global** au numérique pour les habitants à ce stade : une couverture 4G (5G le cas échéant) qui n'est pas homogène, des filières de recyclage et reconditionnement du matériel numérique (smartphone, ordinateurs) encore peu développées.
- Une **sobriété numérique peu priorisée** au regard du contexte et des urgences « quotidiennes » liées à l'accès aux ressources (eau, électricité, etc.).
- Un **développement des outils de communication à distance** (visio-conférences) qui peuvent permettre – à condition de les utiliser de manière sobre (ex : couper la caméra) – de limiter la mobilité entre territoires ultramarins ou vers l'Hexagone, et ainsi limiter les émissions de GES liées aux mobilités.

*NB : la thématique du numérique est globalement peu investie dans les territoires de l'étude. Les acteurs rencontrés le justifient en raison des contraintes matérielles et structurelles et d'une absence d'intérêt ou de priorité de la thématique pour la population et les institutions. Ce constat justifie un traitement différencié de la thématique dans la suite du rapport.*

**03**

# **L'adaptation de la notion de sobriété aux territoires ultramarins**

**03.1**

# **L'utilisation de la notion de sobriété en Outre-mer**

# L'adaptation de la notion de sobriété aux territoires ultramarins

## L'utilisation de la notion de sobriété en Outre-mer

*Quelle est le niveau d'appropriation et d'utilisation de la notion de sobriété par les interlocuteurs rencontrés (collectivités, institutions, associations, entreprises) ?*

A l'exception notable des acteurs de l'aménagement (sobriété foncière), de l'immobilier et des fournisseurs d'énergie (sobriété énergétique), pour lesquels la notion de sobriété est utilisée couramment, cette dernière apparaît peu utilisée par les acteurs du champ des thématiques des mobilités, de la consommation et de la production, du numérique et de l'alimentation. Ces interlocuteurs lui préfèrent souvent les termes **d'efficacité, suffisance, optimisation, résilience, frugalité** ou encore **économie circulaire**, avec des significations qui diffèrent légèrement en fonction du terme choisi mais qui font globalement référence à la notion de sobriété telle que définie par l'ADEME.

Cependant, à la présentation de la définition de l'ADEME, **la quasi-totalité des interlocuteurs rencontrés estiment qu'elle est pertinente, compréhensible et adaptée aux territoires ultramarins**. Ils soulignent également la pertinence des « quatre piliers » (cf. introduction, la notion de sobriété selon l'ADEME) pour apporter davantage de détails et assurer une bonne compréhension. Ils sont plusieurs à porter des projets ou actions qui vont dans le sens de cette définition.

De plus, d'après une grande partie des acteurs interrogés, le **4<sup>ème</sup> pilier de la justice sociale** doit primer au regard des réalités des territoires ultramarins (précarité, vie chère, enjeux de développement, etc.). Quant au **2<sup>ème</sup> pilier** sur les objectifs attendus de la sobriété, l'argument de la réduction des émissions GES ne semble pas aussi prégnant que celui de la **pression sur les ressources**. En effet, du fait de leur statut de ZNI et des difficultés d'entretien des réseaux, la pression sur l'énergie et l'eau concentre davantage d'enjeux que les émissions de GES, perçues comme marginales relativement à l'Hexagone et, plus généralement, aux pays développés.

La définition est donc perçue comme **adaptée à un public de techniciens avertis et sensibilisés aux questions environnementales** mais ne devrait, d'après les acteurs interrogés, pas être diffusée en l'état auprès du grand public pour plusieurs raisons développées ci-après, dont sa forte technicité.

*Peut-on parler de sobriété dans les territoires ultramarins ?*

La notion de sobriété semble, pour le grand public, **peu appropriée, mal comprise**, voire **peu acceptable** en tant que telle, pour plusieurs raisons qui ressortent de la consultation des acteurs locaux :

- La sobriété est une notion souvent **perçue négativement**, comme une contrainte supplémentaire, voire une régression des modes de vie. Le mot « sobriété » peut également véhiculer une valeur morale, à l'instar du lien qui peut être établi avec la sobriété liée à la consommation d'alcool. Ainsi, dans l'imaginaire de certains individus, la sobriété peut être liée à l'abstinence ou la restriction.
- En dépit du fait que l'ADEME rejette l'idée que la précarité puisse être considérée comme une forme de sobriété, le **contexte socio-économique des territoires ultramarins** rend les discours sur la sobriété difficilement acceptables pour une part importante de la population vivant dans une situation de précarité monétaire. Les territoires ultramarins connaissent en effet une **précarité nettement plus importante qu'en Hexagone** (de +12 à +38 points de taux de pauvreté selon le territoire).

Le mot sobriété ne me parle pas, et ne parle à personne ici : c'est trop complexe.  
*Acteur associatif*

La sobriété est perçue comme une régression.  
*Acteur de l'aménagement du territoire*

La sobriété est subie par les plus précaires, qui le sont déjà [sobres] : ils consomment peu et ils polluent peu.  
*Acteur associatif*

Actuellement la sobriété n'intéresse pas la population.  
*Acteur de la recherche*

Ici, consommer c'est sortir de la pauvreté.  
*Acteur de l'économie sociale et solidaire*

La sobriété s'impose à nous : ce n'est pas une philosophie ni une idéologie, c'est un état de fait et une nécessité.  
*Acteur de l'aménagement des territoires*

Nous sommes les plus sobres des Français aujourd'hui parce que les DROM sont les moins développés.  
*Acteur institutionnel*

# L'adaptation de la notion de sobriété aux territoires ultramarins

## L'utilisation de la notion de sobriété en Outre-mer

- Le niveau d'acceptabilité de la notion de sobriété est aussi contraint par **l'état de développement des territoires**. En effet, dans les Outre-mer où le niveau de précarité est élevé et les territoires toujours en développement sous plusieurs aspects (infrastructures, autonomie alimentaire et énergétique, mobilités, services de base, services publics, capacités d'ingénierie et de formation, etc.), la notion de sobriété sonne comme une injonction à « consommer moins », à l'opposé de l'idée de développement. En parallèle, l'état actuel de développement et la structure des marchés économiques impliquent une **sobriété « structurelle »** liée à une capacité relativement plus faible de consommation des ménages (moins de choix ou de capacités de consommation qu'en Hexagone).
- En lien avec ce constat, les démarches de sobriété dans les territoires sont freinées par une **aspiration d'une partie de la population à « rattraper » les modes de vie occidentaux et notamment américains** (en particulier pour la Guadeloupe et la Martinique). A ce titre, il est souhaité une consommation plus importante de biens et de services, permettant un accroissement du confort matériel et de la qualité de vie globale des individus.
- La sobriété peut aussi être perçue comme **imposée, et donc non choisie**. Plusieurs acteurs pointent le risque que la sobriété soit vécue comme un **concept « importé » d'Hexagone et peu adapté aux réalités locales** comme cela peut être le cas des échanges commerciaux, qui placent les DROM dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'Hexagone. Pour d'autres interlocuteurs interrogés, **la sobriété peut être acceptée si elle prend en compte l'histoire locale et permet l'affirmation d'un modèle de développement propre aux territoires ultramarins**. De manière générale, **les dynamiques de consommation observées dans les territoires ultramarins s'inscrivent dans un héritage historique, issu de la période coloniale**, qui a durablement marqué et continue de structurer l'économie des territoires ultramarins, en particulier dans les Antilles (Guadeloupe, Martinique). Ce contexte influence encore aujourd'hui les représentations et aspirations en matière de consommation, pouvant être perçues comme un levier de rattrapage voire d'émancipation vis-à-vis de l'Hexagone. Dans ce cadre, les politiques de sobriété dans les Antilles peuvent se heurter à des résistances sociales, politiques ou idéologiques, dès lors qu'elles sont « importées » de l'Hexagone. **La sobriété, suivant la façon dont elle est traitée, peut ainsi être perçue comme un levier d'émancipation vis-à-vis de l'Hexagone, ou au contraire, comme un concept néocolonial**.
- Par ailleurs, il ressort également des échanges avec les interlocuteurs interrogés que l'appropriation de la notion de sobriété nécessite une **conscience préalable des enjeux environnementaux** et une **compréhension des effets de l'action humaine** (en termes de choix de consommation, modes de vie, production, etc.) **sur l'environnement**. Or, il ressort que cette conscience environnementale nécessite une éducation préalable et que celle-ci n'est pas encore suffisamment développée dans les territoires ultramarins. De plus, certaines parties de la population en sont d'autant plus éloignées qu'elles ne parlent pas le français, rendant plus complexe la diffusion de messages de sensibilisation.
- Pour autant, les habitants des territoires ultramarins sont davantage exposés **aux conséquences du changement climatique** : montée des eaux, cyclones, intempéries, augmentation des températures, etc. Cette situation encourage, d'après plusieurs acteurs interrogés, à porter les discours de sobriété sur ces territoires.

*Cette logique de « rattrapage » est très présente. On l'observe particulièrement chez les jeunes, qui sont fortement influencés par les réseaux sociaux.*

*Acteur associatif*

*L'aspiration de beaucoup de personnes est de pouvoir atteindre un niveau de vie et de confort équivalents à la métropole, pour autant est-ce souhaitable ?*

*Acteur institutionnel*

*La consommation de masse, notamment les supermarchés, occupent une place plus forte qu'en Hexagone : consommer, c'est sortir de la précarité que j'ai pu connaître étant enfant.*

*Acteur institutionnel*

*La protection de l'environnement, au sens large, est perçue comme un enjeu mineur : la conscience écologique est peu présente, malgré la vulnérabilité du territoire.*

*Acteur institutionnel*

*D'autres facteurs expliquent cette distance vis-à-vis des sujets environnementaux : la barrière de la langue, le niveau d'éducation.*

*Acteur associatif*

# L'adaptation de la notion de sobriété aux territoires ultramarins

## L'utilisation de la notion de sobriété en Outre-mer

En conclusion, les échanges avec les interlocuteurs permettent de mettre en lumière **trois manières d'être sobre en Outre-mer**. La première consiste à **consommer peu mais de manière « subie »** (i.e. tout en aspirant à consommer davantage), **du fait d'une situation de précarité : elle ne relève pas de la sobriété** au sens de la définition de l'ADEME, bien qu'elle puisse être considérée comme telle selon les interlocuteurs interrogés dans le cadre de l'étude. Les deux suivantes permettent d'introduire une distinction entre :

- **La sobriété telle que définie par l'ADEME**, qui est une démarche conscientisée de ré-interrogation de ses besoins pour adapter son mode de vie et de consommation, y compris si elle résulte d'habitudes de faible consommation causées par la faiblesse des réseaux et infrastructures (ex : économiser l'eau ou l'électricité) ;
- **La sobriété « de fait » et/ou « non conscientisée »** qui relève d'un état de faible consommation, non causé par la précarité mais issu de traditions ou d'une culture. Il ne s'agit plus d'une démarche mais bien d'un état de fait, constitutif d'un mode de vie pouvant être qualifié de sobre (i.e. dont l'impact en termes d'émissions de GES et de pression sur les ressources peut être considéré comme faible).

La perception plutôt négative du terme de sobriété par le grand public (du point de vue des acteurs interrogés) peut contribuer au rejet spontané ou à une mauvaise compréhension du terme. Pour autant, **il ne semble pas y avoir de rejet ou de refus des objectifs portés par les démarches de sobriété**. C'est pourquoi le travail d'adaptation des messages et des discours semble tout à fait fondamental.

### Comment faire passer le message de sobriété dans les territoires ultramarins ?

Parce que le terme de sobriété peut apparaître comme ambigu, négatif, parfois moralisateur, les interlocuteurs rencontrés préconisent de ne pas l'utiliser en tant que tel pour s'adresser au grand public. Toutefois, cela n'implique pas de renoncer à la mise en place de démarches de sobriété auprès du grand public, mais plutôt de transformer les discours en utilisant des arguments de plusieurs ordres :

- **Des arguments économiques, pour valoriser les coûts évités et le gain en pouvoir d'achat d'une consommation plus sobre.** Une proposition avancée par de nombreux acteurs interrogés, sur divers plans : privilégier le covoiturage pour limiter les frais de carburant, augmenter la température de consigne de la climatisation pour diminuer sa facture d'électricité, privilégier la réparation plutôt que le remplacement d'un appareil électroménager pour économiser de l'argent, etc. C'est également un constat objectivé par le Baromètre Sobriétés et Modes de vie 2025 de l'ADEME : « *Le recours au marché de la seconde main est décrit dans 77% des cas comme une volonté de limiter ses dépenses* ».
- **Des arguments sociaux d'équité et de solidarité**, en promouvant la création de lien social induite par des démarches de sobriété telles que le covoiturage, le développement de l'économie sociale et solidaire, le partage d'équipements ou de biens, etc.
- **Des arguments portant sur la protection de la santé**, en privilégiant des aliments moins transformés, locaux, voire biologiques, en privilégiant les mobilités douces lorsque c'est possible, etc.
- **Des arguments de protection de son environnement de vie proche et d'attachement à son territoire**, en limitant une consommation qui favorise les déchets et la pollution des lieux de vie, et qui protège les ressources naturelles et la biodiversité remarquables de ces derniers.
- **Des arguments de résilience face aux crises et au changement climatique**, en valorisant un aménagement des territoires résilient face aux cyclones, à la montée des eaux, aux intempéries, à l'augmentation de la température.
- **Des arguments de valorisation de la souveraineté et du développement des territoires**, basés sur une production locale permettant incidemment de réduire la pression sur les ressources.

Il faut rendre le message plus glamour en mettant en avant le gain économique.  
*Acteur associatif*

Aujourd'hui, la sobriété ne fait pas rêver. Il faut arriver à construire un narratif. On ne modifie pas son mode de vie par nécessité mais parce que ça donne envie.  
*Acteur institutionnel*

C'est comme la clim' : il ne s'agit pas de dire qu'on va la supprimer, mais qu'on peut l'utiliser différemment et en plus avoir des gains financiers.  
*Acteur de la construction*

Notre discours s'oriente donc davantage vers la résilience du territoire et le développement durable, avec l'idée centrale de renforcer l'autonomie de la Guyane. Cette notion résonne particulièrement, car les Guyanais sont très attachés à leur territoire.  
*Acteur associatif*

# L'adaptation de la notion de sobriété aux territoires ultramarins

## L'utilisation de la notion de sobriété en Outre-mer

Ces arguments doivent être valorisés tout en tenant compte de :

- L'adaptation des messages en fonction des publics (tel que le préconise la définition de l'ADEME dans son 4<sup>ème</sup> pilier), **les plus précaires n'ayant pas les mêmes marges de manœuvre** quant à la **modération ou réduction de leur consommation** que les populations plus aisées ;
- **L'adaptation des messages en fonction des territoires**, à l'échelle territoriale, voire infra-territoriale pour s'adapter à des réalités qui sont parfois bien différentes (cf. constats observés en partie 1) ;
- **L'exemplarité des pouvoirs publics** et la **valorisation de leur implication première et motrice** dans les changements de comportements et de modes de vie individuels – un enjeu étant notamment que le collectif puisse donner les moyens (en matière d'infrastructures, de biens et services, etc.) à chaque individu d'adapter son mode de vie et sa consommation ;
- **L'imaginaire et du narratif** à construire autour de la notion de sobriété pour qu'elle « donne envie » (à l'instar du mode de vie occidental ou américain, qui génère aujourd'hui une consommation de masse) ;
- Enfin, pour appuyer le discours de sobriété en Outre-mer, et compte tenu des démarches de sobriété déjà mises en œuvre au niveau local, il semble pertinent de veiller à **présenter et valoriser des exemples d'initiatives existantes, concrètes et réalisables** sur les territoires (cf. partie suivante).

**03.2**

# **Synthèse des messages clés thématiques**

# L'adaptation de la notion de sobriété aux territoires ultramarins

## Synthèse des messages clés thématiques

**Note de lecture :** les fiches de synthèse des messages clés par thématique, sont présentées de la manière suivante :

- La thématique**
- La définition de la sobriété** (selon l'ADEME et/ou la littérature scientifique) appliquée à la thématique en question, **de façon générale (i.e. indépendamment du contexte ultramarin)**
- Les enjeux et le contexte propres aux territoires étudiés** (Guyane, Guadeloupe, Martinique et Réunion) concernant la mise en œuvre de démarches de sobriété appliquées à la thématique
- Les conditions de réussite** des démarches de sobriété appliquées à la thématique dans les territoires étudiés
- Des encadrés spécifiques sur des initiatives locales inspirantes** dans les territoires étudiés (dispositifs, actions, normes, expérimentations) et en lien avec la thématique
- Des propositions de messages clés adaptés aux territoires étudiés** sur la thématique et à destination des différentes cibles (grand public, collectivités, entreprises)

### CONSOMMATION ET PRODUCTION

#### L'adaptation de la notion de sobriété aux territoires ultramarins

#### Synthèse des messages clés thématiques

**La sobriété appliquée à la consommation et la production : éléments de définition (NB : non nécessairement applicables au contexte ultra-marin)**

Une démarche de sobriété appliquée à la consommation et à la production vise à réinterroger les besoins dans le but de **modérer la production et la consommation de biens et de services** qui nécessitent des ressources matérielles ou énergétiques.

Plusieurs échelles d'actions concrètes permettent de s'inscrire dans une démarche de sobriété en matière de consommation et de production. **À l'échelle individuelle**, il s'agit de modérer les achats et les usages en renonçant à ceux qui sont jugés superflus (limiter la consommation de vêtements, bien doser les produits d'entretien, laver ses vêtements moins souvent, privilégier les biens de seconde main ou reconditionnés plutôt que neufs (vêtements, meubles, équipements), de réparer ses objets et équipements plutôt que de les jeter et les remplacer systématiquement. La sobriété de la consommation et de la production nécessite également de choisir ses équipements selon son juste besoin (voiture, frigo, etc.) et peut inviter à favoriser les pratiques de mutualisation ou de location des équipements à usage ponctuel.

**À l'échelle collective** des collectivités et des entreprises, plusieurs leviers de sobriété existent tels que l'éco-conception qui vise à produire des biens plus robustes, durables et facilement réparables (à l'inverse de l'obsolescence programmée) ou l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, qui vise à proposer un usage ou un service rendu par un produit plutôt que le produit lui-même (par exemple, vendre un droit d'usage de lame de coupe plutôt que les lames elles-mêmes). Il peut également s'agir de réduire les emballages, de proposer des systèmes de consignes favorisant le réemploi, de relocaliser la production en local pour réduire les transports, de limiter la publicité et les incitations à la surconsommation.

**Une vétusté et défaillance de certaines infrastructures et réseaux qui participent à augmenter la consommation globale**

Dans plusieurs territoires ultramarins, la **vétusté et la défaillance des infrastructures hydrauliques** contribuent à une **augmentation artificielle de la consommation globale d'eau**. Les réseaux de distribution, souvent anciens et mal entretenus, entraînent des pertes massives d'eau potable : plus de 50 % de l'eau est perdue par des fuites en Guadeloupe et à La Réunion, contre environ 20 % en Hexagone. Ces dysfonctionnements structurels conduisent à des coupures d'eau planifiées, appelées « tours d'eau », devenues courantes en Guadeloupe et en Martinique, et de plus en plus fréquentes à La Réunion. L'accès intermittent à l'eau contraint les ménages à stocker ou surconsommer l'eau lorsqu'elle est disponible, renforçant les usages inefficients. Cette situation, dénoncée comme une forme de « discrimination environnementale » dans le rapport « Soif de justice » de l'association Notre affaire à tous, illustre l'impact direct de réseaux vieillissants sur les pratiques de consommation et la sobriété hydrique.

**Une précarité et un coût de la vie qui restreint la consommation d'une partie importante de la population et ne permet pas toujours d'accéder à des biens de consommation plus responsables**

La forte différence de prix entre les territoires d'outre-mer et l'Hexagone, déjà évoquée plus en amont, ne se limite pas aux seuls produits alimentaires plus largement l'ensemble des **consommations en général, l'écart Réunion et +20,6 % en Guadeloupe** DROM se trouve en situation de pré- l'enjeu est d'accepter d'adapter voire

**CONSOMMATION ET PRODUCTION**

Accompagner les collectivités, en particulier les EPCI, dans l'adaptation des actions de sensibilisation, en tenant compte des spécificités culturelles et sociales des territoires, comme l'illustre la démarche engagée par la Collectivité Territoriale de Guyane via une étude ethnographique sur la manière d'aborder leur rapport à la consommation et aux déchets.

Renforcer l'information et la sensibilisation des populations à la consommation durable, en mettant en avant les bénéfices économiques associés (seconde main, réparation, équipements plus durables) et en s'appuyant sur des approches pédagogiques fondées sur l'expérimentation et le « faire faire », à l'image de certains tiers-lieux comme La Raffinerie à La Réunion (cf. encadré ci-dessous à propos de ce projet).

**La Raffinerie, un tiers-lieu pour expérimenter la sobriété à La Réunion**

Créée en 2019 à Saint-Paul, La Raffinerie est un tiers-lieu citoyen dédié à l'innovation sociale, culturelle et environnementale. Fonctionnant sans salariés, selon une gouvernance horizontale, le lieu mobilise des bénévoles, des adhérents et des indépendants autour d'ateliers pratiques (soutenir, couture, fabrication de produits ménagers, jardinage, de projets artistiques et d'événements culturels).

En misant sur le « faire ensemble » et l'expérimentation plutôt que sur un discours prescriptif, La Raffinerie favorise des pratiques de consommation plus sobres et accessibles. La diffusion de Riches subverties en open source et les ateliers participatifs contribuent à faire évoluer durablement les usages et les représentations.

En savoir plus : <https://www.laraffinerie.net/>

Mobiliser la commande publique comme levier structurant pour impulser des pratiques de sobriété dans les modes de consommation et de production.

S'appuyer sur le modèle de l'économie sociale et solidaire, qui concilie activité économique et utilité sociale et environnementale, en mobilisant notamment les CRESS des DROM comme relais auprès des acteurs économiques.

| Propositions de messages clés adaptés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Grand public                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Collectivités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Entreprises                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Bien doser les produits utilisés (lessive, liquide vaisselle, etc.)</li> <li>Partager des équipements d'utilisation ponctuelle avec ses proches et voisins</li> <li>Choisir des équipements adaptés à la taille de son foyer</li> <li>Privilégier les achats de seconde main ou reconditionnés lorsque l'offre existe</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les filières du réemploi et du recyclage</li> <li>Organiser la sensibilisation des usagers à une consommation plus sobre</li> <li>Utiliser le levier de la commande publique pour impulser une démarche de sobriété</li> <li>Favoriser l'implantation de bricothèques à l'échelle des villes ou des quartiers</li> <li>Adopter une charte de l'utilisation sobre de la collectivité (exemple de la Commune de Saint-Paul).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser le développement de consignes pour les entreprises utilisant des contenants jetables</li> <li>Adopter une charte de l'utilisation sobre de la collectivité (exemple de la Commune de Saint-Paul)</li> </ul> |

KPMG

# L'adaptation de la notion de sobriété aux territoires ultramarins

## Synthèse des messages clés thématiques

### La sobriété appliquée à la mobilité : éléments de définition *(NB : non nécessairement applicables au contexte ultra-marin)*

La sobriété appliquée à la mobilité invite à se questionner sur les besoins de déplacements, pour les satisfaire en limitant leur impact environnemental par des changements de comportements et d'organisation individuels et collectifs. Elle peut être combinée au levier de l'efficacité (par exemple, l'acquisition d'un véhicule moins consommateur de carburant) pour limiter l'impact des mobilités sur l'environnement (émissions de GES) et maîtriser la consommation de combustibles fossiles associée.

La sobriété appliquée à la mobilité peut prendre plusieurs formes telles que la réorganisation de l'espace dans le but de réduire les distances à parcourir entre les habitations, les services et les lieux de travail. Elle peut également viser à se questionner sur le mode de transport utilisé (transports en commun, mobilités douces, etc.) et/ou le type de véhicule afin de l'adapter au besoin réel (taille, puissance, poids, etc.). La sobriété appliquée à la mobilité passe également par la mutualisation de véhicules visant à augmenter leur taux d'occupation (auto-partage, covoiturage, etc.) ou, associée à l'efficacité, par l'optimisation de l'utilisation des équipements (par exemple, en réduisant la vitesse ou en pratiquant l'éco-conduite).

Quelques exemples de sobriété applicables aux différentes cibles :

- Pour le **grand public**, la sobriété appliquée à la mobilité passe par exemple par l'adoption du vélo et des transports en commun à la place de la voiture, voyager moins loin, renoncer à un trajet ou le différer pour le mutualiser avec un autre, ou encore, choisir un véhicule plus petit ou plus léger, aux dimensions adaptées à ses besoins.
- Pour les **collectivités**, il s'agit du développement des services de proximité pour raccourcir les déplacements, du réaménagement du territoire pour rapprocher les habitats des entreprises, de l'amélioration du service de transport en commun ou encore de la limitation de la vitesse sur le territoire et la mise en place de services d'autopartage.
- Pour les **entreprises**, il peut s'agir de la limitation des déplacements professionnels, la pratique du télétravail, de limiter les déplacements multi-sites, développer une flotte de vélos ou aménager les horaires de travail pour favoriser les mobilités actives et l'utilisation des transports en commun.

### Une dépendance à la voiture plus importante qu'en hexagone faute d'infrastructures de transport en commun suffisamment développées et adaptées

**La voiture reste, dans les 4 territoires étudiés, l'outil central pour aller travailler, faire ses courses, accéder aux soins ou maintenir des liens sociaux**, sur des espaces où la route constitue souvent le principal (voire l'unique) infrastructure de circulation interne. L'étude de l'ADEME sur l'attachement à la voiture et les leviers du report modal en Guadeloupe montre que l'automobile est nécessaire pour organiser sa vie quotidienne, du fait de la concentration des activités et des déplacements pendulaires vers les pôles urbains, notamment vers et dans la zone de Jarry. Les chiffres de l'INSEE montrent que les habitants des territoires ultramarins (à l'exception de la Guyane) possèdent plus de voitures que les hexagonaux avec 51,3% de ménages équipés d'au moins 1 voiture en 2022 en Martinique, 49% en Guadeloupe et 48,2% à La Réunion contre 46,8% en Hexagone (et 44,1% en Ile-de-France). Naturellement, la part de l'utilisation de la voiture comme moyen de transport utilisé pour se rendre au travail en 2022 est nettement plus élevée dans les DROM, entre 79,6% à La Réunion et 85% en Guadeloupe, contre 69,2% en Hexagone.

**Cette dépendance est renforcée par une offre de transport collectif encore insuffisante**, trop limitée, peu fiable ou inégalement accessible, qui limite le report modal. En Guadeloupe, l'IEDOM souligne que les lignes existantes ne couvrent pas les besoins : seuls 9 % des actifs utilisent les transports en commun pour aller travailler, contre 16% dans l'Hexagone. En Martinique, le constat est comparable (seulement 7,8 % des actifs se rendent au travail en transports en commun), tandis que La Réunion reste marquée par l'usage massif de la voiture malgré un réseau interurbain fréquenté. Enfin, en Guyane, une offre de taxis informels pallie l'absence de transport en commun (entre 250 et 300 chauffeurs recensés selon le diagnostic mobilités EGIS/DGTM Guyane 2025). **Le développement de l'offre de transport collectif est également freiné par les coûts de construction et de maintenance de ces équipements**, dont la plupart sont importés ou nécessitent de la main d'œuvre qualifiée, non disponible sur les territoires. Ce constat est d'autant plus prégnant pour les flottes d'équipements hybrides ou électriques.

Au-delà du sous-dimensionnement, **l'offre de transport en commun souffre aussi d'un manque d'adaptation aux usages réels** : correspondances rares, itinéraires peu lisibles, ponctualité incertaine, desserte incomplète des zones d'emploi et des services. Dans la plupart de ces territoires, les besoins de mobilité sont élevés (en moyenne trois déplacements par jour), avec des flux très concentrés vers les centres d'activités, notamment dans le cadre des déplacements pendulaires domicile-travail (ex : zone industrielle et commerciale de Jarry en Guadeloupe). Dans ce contexte, **l'absence d'alternatives perçues comme crédibles (fiables, suffisamment rapides, confortables) conduit mécaniquement au maintien de l'automobile, y compris pour les trajets les plus courts.**

La construction d'une **stratégie territoriale cohérente des mobilités** demeure, par ailleurs, un chantier inabouti sur la quasi-totalité des territoires observés. La Martinique a engagé une structuration plus lisible avec Martinique Transport (autorité organisatrice de la mobilité unique depuis 2018) qui organise et planifie l'offre à l'échelle de l'île. Mais les infrastructures ne sont pas encore totalement efficaces, avec une mise en cohérence des réseaux des 3 anciennes autorités organisatrices (CACEM, Espace Sud et Espace Nord) qui prend du temps (harmonisation des tarifs, du matériel, etc.). De manière générale, la répartition des compétences entre collectivités en matière de mobilité participe à la fragmentation de la gouvernance et les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) parviennent difficilement à investir leur rôle en ce qui concerne le déploiement de mobilités douces, de co-mobilité ou d'intermodalité. En Guadeloupe par exemple, il co-existe aujourd'hui 7 AOM (la Région et les 6 EPCI) et un fort besoin de coordonner la stratégie mobilité à l'échelle de l'archipel, en pensant les connexions par les transports interurbains et les inter-mobilités (parkings relais, abris vélos, trottoirs ombragés et végétalisés, etc.).

À ces facteurs structurels s'ajoute un **attachement culturel et symbolique fort à la voiture**, particulièrement documenté en Guadeloupe<sup>1</sup> : près de 85 % des habitants déclarent en avoir une image positive ou plutôt positive, et l'automobile est largement associée à l'autonomie, la liberté de mouvement et le confort (climatisation, limitation de l'effort physique, etc.). Cette dimension pèse sur l'acceptabilité des changements et sur la capacité des politiques publiques à installer des alternatives crédibles. A noter que ce constat d'attachement à la voiture est également relevé, sans pouvoir l'objectiver, par plusieurs interlocuteurs interrogés en Martinique ou à la Réunion.

Enfin, **la dépendance n'est pas seulement « subie » : elle s'accompagne, pour une partie de la population, d'une pratique automobile intensive et d'un usage très individualisé.** En Guadeloupe, l'étude citée précédemment relève un autosolisme marqué (72 % des trajets en voiture se font seul dans l'archipel) et une utilisation exclusive de la voiture déclarée par près de 7 personnes sur 10. Dans le même temps, ne pas être véhiculé est souvent vécu comme une forme d'exclusion, ce qui contribue à renforcer les inégalités.

## Des spécificités climatiques, topographiques et structurelles qui complexifient le développement d'infrastructures de transports en commun et/ou facilitant les mobilités douces (vélo, marche)

Dans plusieurs territoires, **les collectivités commencent à travailler sur le déficit ancien d'aménagements adaptés aux mobilités actives** (trottoirs, pistes cyclables continues, sécurisation des infrastructures) bien que l'écart avec l'Hexagone soit toujours important. En Guadeloupe, l'étude de l'ADEME sur l'attachement à la voiture montre que **les modes actifs restent principalement freinés par l'inadaptation des infrastructures.** Les personnes interrogées affirment qu'elles utiliseraient davantage la marche ou le vélo avec des trottoirs et pistes cyclables sécurisés, éclairés, ombragés, des abris sécurisés, et si le plan de mobilité leur permettait une continuité des itinéraires.

1. Source : ADEME. Attachement à la voiture et leviers du report modal en Guadeloupe - Etude socio-anthropologique. Rapport final, Janvier 2023

En Guyane, à Saint-Laurent-du-Maroni, la réponse à ces problématiques d'infrastructures s'organise : 17 km de pistes cyclables existent aujourd'hui mais restent discontinues. Un projet d'extension en lien avec le NPNRU et la création de points d'échanges multimodaux intégrant covoiturage, vélo et vélo-taxi devrait voir le jour pour assurer le « dernier kilomètre ».

Par ailleurs, le **climat tropical, les épisodes pluvieux, le relief, l'artificialisation des sols** (créant des îlots de chaleur), **les coûts d'aménagement et d'entretien des routes et les distances interurbaines pèsent sur l'usage du vélo** en dehors des centres-villes. Les rapports de l'IEDOM soulignent par exemple qu'en Guyane, l'immensité du territoire, la forêt équatoriale, son éloignement de l'Hexagone et le climat augmentent les coûts de construction et d'entretien des infrastructures de mobilité et du matériel (en particulier les batteries pour les véhicules électriques). A La Réunion, l'importance des distances domicile-travail, la concentration géographique des emplois et les orientations politiques prises en faveur de la Nouvelle route du Littoral, qui s'étend sur plus de 12 kilomètres et presque entièrement située en mer, renforcent la dépendance à la voiture individuelle. De manière générale, la faible présence de bandes ou pistes cyclables ou la qualité du réseau routier freinent également la pratique du vélo sur ces territoires. Le climat, chaud et humide et propice aux averses en saison des pluies est également un frein à une pratique régulière des mobilités douces. Enfin, sur certaines communes, les rues étroites ou sinueuses rendent complexe l'aménagement de voies cyclables ou de trottoirs. Dans ce contexte, les mobilités douces progressent surtout là où elles sont pensées en réseau continu, sécurisé, et articulé aux pôles d'échanges.

## Une dépendance à l'avion qui reste importante en raison de motifs économiques, touristiques, familiaux et géographiques

**L'insularité** (de la Guadeloupe, la Martinique et de La Réunion) **et l'éloignement de l'Hexagone** (pour les 4 territoires étudiés) **obligent des déplacements aériens réguliers**, sans réelles solutions de substitution : poursuite d'études pour les étudiants voulant intégrer certaines filières non disponibles localement mais aussi maintien des liens familiaux pour certaines familles séparées entre ces territoires et l'Hexagone.

En Guyane, la dépendance est d'une autre nature mais tout aussi structurante. En effet, certaines communes de l'intérieur (Maripasoula, Saül, Papaïchton, Grand Santi, Camopi) ne sont pas reliées par la route et restent fortement tributaires des liaisons aériennes ou fluviales.

Cette **dépendance est aussi portée par l'économie touristique**, largement alimentée par les arrivées par avion des touristes. Alors même que la croissance de ces territoires est souvent portée par ce secteur touristique, les aéroports ultramarins accueillent des volumes de passagers records. L'IEDOM recense pour 2024, 2,1 millions de passagers en Guadeloupe (dont 81,8 % sur les liaisons Guadeloupe – Hexagone / Antilles françaises) et 2,7 millions à La Réunion, dont plus de 1,6 million sur l'axe Hexagone–Réunion.

## Les conditions de réussite des démarches de sobriété appliquées à la mobilité

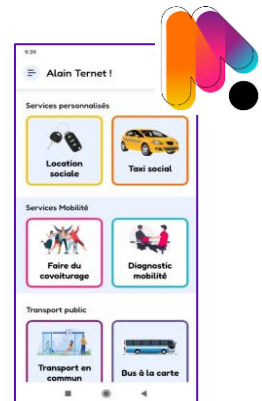
- ❑ **À court terme**, le développement du covoiturage apparaît comme une solution particulièrement adaptée pour atténuer le phénomène d'autosolisme observé en Outre-mer. La mutualisation des trajets routiers permettrait non seulement de limiter l'impact environnemental des mobilités (surtout si le covoiturage s'inscrit dans des pratiques quotidiennes) mais aussi de réduire le nombre de voitures en circulation et, par conséquent, de désengorger certains axes régulièrement saturés, notamment au sein des agglomérations guyanaises ou sur l'axe Pointe-à-Pitre – Basse-Terre en Guadeloupe par exemple. Des solutions comme la plateforme guadeloupéenne MOB'îles (cf. encadré ci-dessous) existent déjà sur certains territoires, afin d'encourager le covoiturage et, plus largement, le développement de modes de déplacement plus sobres.

### La plateforme MOB'îles, au service de la mobilité solidaire en Guadeloupe

Inaugurée en 2023, cette plateforme, gérée par l'association Solidarités SOS, s'engage en faveur de la mobilité solidaire. En tant que guichet unique des mobilités en Guadeloupe, elle vise à répondre aux besoins de déplacement du grand public et des personnes en situation de précarité. Elle propose notamment de la location solidaire de véhicules, des taxis sociaux, du covoiturage (en centralisant l'offre d'autres plateformes comme Déposé ou Karos), de l'autopartage ou encore un accompagnement à l'usage des transports en commun.

L'initiative répond à la fois à des enjeux sociaux : faciliter l'accès à l'emploi, à la culture ou aux activités mais également à des objectifs de sobriété, en diversifiant les solutions de mobilité et en contribuant à réduire l'usage individuel de la voiture.

En savoir plus : <https://www.mob-iles.gp/>



- ❑ **À moyen terme**, le développement des transports en commun en site propre ou de navettes fluviales peut être une solution adaptée, dans les territoires où le foncier nécessaire est mobilisable (ou à la place des espaces dédiés à la voiture) et où l'intermodalité peut être pensée (vélos en libre service, casiers à vélos sécurisés, parkings, etc.) pour permettre d'effectuer le « dernier kilomètre », voire de développer la co-mobilité logistique (courrier, produits pharmaceutiques, etc.). De façon générale, **la présence de littoraux importants permettrait de favoriser la mobilité maritime et en particulier le cabotage**. Des expériences existent, comme la mise en place d'un réseau de navettes fluvio-maritimes en Guyane pour relier les communes littorales à Cayenne (cf. fiche bonne pratique n°3). Elles échouent parfois pour des raisons surmontables (mauvaise communication, manque d'intermodalité, mauvaise prise en compte de la maintenance et des coûts de fonctionnement, etc.).
- ❑ Dans le même temps, la **communication et la visibilité de l'offre** doit être travaillée : il s'agit d'en faire la publicité pour ancrer son utilisation dans les habitudes quotidiennes des usagers.
- ❑ **À moyen et long termes**, la réussite d'une démarche de sobriété appliquée à la mobilité en Outre-mer suppose une mobilisation forte et continue des collectivités en matière de mobilité et d'aménagement des territoires :
  - D'abord par la mise en place d'une **stratégie de mobilité claire et partagée** par l'ensemble du territoire, pour penser les connexions interurbaines et rendre les mobilités des individus plus durables. L'enjeu étant de créer des alternatives adaptées, confortables et accessibles pour le grand public.
    - ✓ L'exemple de la commune du Port, à La Réunion, permet d'illustrer la combinaison de la mobilité avec l'aménagement du territoire. La commune a par exemple engagé la piétonisation de certaines rues en intégrant une végétalisation adaptée pour améliorer le confort des piétons, le tout en privilégiant des matériaux disponibles localement plutôt que des ressources importées. La collectivité souligne aussi le rôle décisif de la concertation : même si la sobriété n'émerge pas spontanément comme priorité des habitants, ces démarches permettent d'éclairer les choix, d'ajuster les projets aux besoins et de recueillir une forme d'adhésion.
    - ✓ L'exemple de la commune du Vauclin en Martinique est aussi intéressant avec la remise en valeur et en accessibilité des « wets » (ruelles en créole) pour créer des connexions entre les axes routiers de la commune et favoriser les déplacements à pied.
    - ✓ L'exemple de Cap Nord Martinique permet enfin d'illustrer la capacité d'action d'une collectivité sur le développement des mobilités actives sur des lieux touristiques, avec un appel à projets pour la mise en place d'espaces décarbonés aux abords des bassins versants de la montagne Pelée. Cet appel à projets vise notamment à développer une offre alternative de mobilités actives, des lieux de stationnement et un système de filtrage des visiteurs.
  - Enfin, les collectivités peuvent être **vectrices d'éducation et de sensibilisation du grand public** aux mobilités durables, et développer pour cela des solutions nouvelles ou expérimentales avec par exemple la mise à disposition de vélos en location longue durée.

- ❑ Les **entreprises peuvent également participer à faciliter les mobilités durables** en mettant en place un plan de mobilité employeur. A titre d'exemple, EDF Guyane offre la possibilité à ses employés d'éviter l'usage de l'axe routier de Cayenne fortement embouteillé aux heures de pointe et propose le télétravail 2 à 3 jours par semaines ou le covoiturage entre collègues.

## Propositions de messages clés adaptés

| Grand public                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Collectivités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiquer le covoiturage ou l'autopartage dès que possible, comme alternative durable à « l'autosolisme ».</li> <li>• Choisir un véhicule adapté à ses besoins.</li> <li>• Choisir de se déplacer en transports en commun ou à vélo, lorsque le trajet est possible et sécurisé.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir le développement d'outils de mise en relation de covoitureurs.</li> <li>• Mener des campagnes de communication sur les solutions existantes en matière de mobilités douces ou alternatives à la voiture individuelle.</li> <li>• Intégrer les enjeux de mobilité dans les stratégies d'aménagement des territoires : transports en commun en site propre, aires de covoiturage, développement de services en proximité, infrastructures favorisant les modes actifs (pistes cyclables continues, piétonisation), etc.</li> <li>• Adapter les transports en communs aux besoins des usagers (ex : fréquence, capacité, emport de vélos, accessibilité, tarification, etc.).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un plan de mobilité employeur.</li> <li>• Faciliter la pratique du télétravail et/ou l'aménagement des horaires pour limiter les déplacements aux heures de pointe.</li> <li>• Faciliter la pratique du covoiturage entre collaborateurs.</li> <li>• S'implanter dans des zones moins fréquentées pour raccourcir les trajets domicile-travail et/ou favoriser le désengorgement des axes routiers.</li> </ul> |

# L'adaptation de la notion de sobriété aux territoires ultramarins

## Synthèse des messages clés thématiques

### La sobriété appliquée à l'alimentation : éléments de définition (NB : *non nécessairement applicables au contexte ultra-marin*)

La sobriété appliquée à l'alimentation consiste à rechercher une modération dans la production et la consommation de denrées alimentaires, en privilégiant **le principe du « mieux avec moins »**. Cette notion repose sur une hiérarchisation des besoins afin de réduire les consommations jugées superflues et de limiter l'impact sur l'environnement.

Plusieurs échelles d'actions concrètes permettent de s'inscrire dans une démarche de sobriété alimentaire. A **l'échelle individuelle**, la sobriété alimentaire passe par une évolution du régime alimentaire visant à limiter la consommation de viande et à privilégier les protéines végétales. Au-delà du régime alimentaire, il peut aussi s'agir de privilégier soi-même des produits bruts (par opposition aux produits ultra-transformés), de saison et le plus local possible. La lutte contre le gaspillage alimentaire est également l'un des piliers de la sobriété alimentaire à l'échelle individuelle, en ajustant les portions cuisinées à ses besoins physiologiques et en permettant la valorisation des biodéchets. Enfin, la mutualisation d'équipements de cuisine entre voisins et l'autoproduction (potager individuel ou collectif) sont également des leviers de sobriété alimentaire.

A **l'échelle collective**, les collectivités et/ou les entreprises disposent également de leviers de sobriété alimentaire à l'instar du développement de filières locales de production alimentaire et de soutien de l'autonomie alimentaire (création de circuits courts, mise à disposition d'ateliers de transformation des produits bruts, etc.). Elles peuvent également agir dans le cadre des restaurants collectifs, en proposant des menus bios, locaux et en réduisant le gaspillage alimentaire. Les leviers de sobriété alimentaire des collectivités passent également par la sensibilisation du grand public sur l'alimentation saine et durable et à la régulation de l'offre (limitation de la publicité des produits à fort impact environnemental, proposition systématique de menus végétariens en restauration collective, etc.).

### Une forte dépendance des consommateurs aux biens importés, souvent ultra-transformés

Les territoires ultramarins, et en particulier, les quatre zones étudiées dans cette étude, souffrent d'une **dépendance accrue aux importations**, en particulier dans le domaine alimentaire. Malgré des caractéristiques géographiques souvent propices à l'agriculture et à la pêche, l'insertion des territoires ultramarins dans le commerce international n'a pas contribué à renforcer leur autonomie alimentaire. La Guyane ne produit qu'un tiers de sa consommation et **les taux de dépendance alimentaire des 4 territoires varient entre 63% et 87%** (63% pour la Guyane, 77% pour la Réunion, 82% pour la Guadeloupe et 87% pour la Martinique) selon le rapport d'information sur l'autonomie alimentaire des territoires d'outre-mer de mai 2022.

Comme en témoigne le rapport « Impact environnemental de l'alimentation en outre-mer de l'ADEME » publié en avril 2022, **les productions agricoles locales** sont souvent assez élevées pour les fruits, les légumes ou les tubercules mais **ne suffisent pas à couvrir les besoins alimentaires locaux**.

En Guyane par exemple, la production de volaille couvre moins de 1% des besoins locaux (70 tonnes produites contre plus de 11 000 tonnes importées), tandis qu'à La Réunion, si des dynamiques de diversification existent, les produits laitiers transformés restent massivement importés, avec près de 110 000 tonnes de lait et produits laitiers importés pour seulement 17 900 tonnes produites localement. En Guyane, il est constaté une faible diversité des cultures de fruits et légumes, rendant ces cultures et leurs exploitations plus vulnérables aux chocs (maladies, changement climatique...).

Ce constat peut en partie s'expliquer par le **taux de surface agricole utilisée (SAU)**, qui ne représente que **18% en Guadeloupe et en Martinique, 15% à la Réunion et 0,4% en Guyane** (source : Agreste Graphagri, 2024), contre 49% de la surface totale en Hexagone. La gestion et la valorisation du foncier agricole est un enjeu majeur pour ces territoires, dans un contexte de rareté foncière et d'un nombre important d'exploitations agricoles informelles (non recensées par l'Etat). Les SAU sont donc fortement restreintes en Outre-mer et les productions locales existantes sont elles-mêmes dépendantes des importations : l'ensemble des chaînes productives locales, en particulier l'agro-transformation et l'élevage se sont ainsi développés en se reposant en grande partie sur des intrants importés (aliments pour les élevages, machines, engrais chimiques et produits phytosanitaires, etc.).

**Les difficultés d'accès aux financements, la complexité des dispositifs d'aide et l'absence d'une organisation de filière intégrée freinent l'optimisation productive des terres disponibles.** Le contexte tropical des territoires d'étude se caractérise par une croissance végétative rapide et une pression parasitaire permanente durant toute l'année, qui distingue fortement les conditions de production locales de celles de l'Hexagone. Cette pression accrue sur les cultures favorise (à l'exception de la Guyane) le recours à des produits phytosanitaires pour sécuriser les rendements et éviter les pertes de production. Malgré une volonté de sobriété et de limitation des intrants, l'utilisation de pesticides reste structurellement indispensable dans un climat où l'enherbement et la pression des ravageurs sont continus.

**Une solution alternative pourrait être la modification des pratiques culturelles pour répondre à ces différents enjeux locaux** (ex : agroécologie). Cependant, le passage vers des cultures plus raisonnées et sobres reste aujourd'hui faiblement soutenable et donc fortement dépendant des aides financières versées.

Par ailleurs, il convient de noter qu'une part importante de la production agricole de ces territoires est **informelle** (agriculture vivrière non déclarée, autoconsommation, vente directe informelle, agriculture sur foncier non régularisé...) et reste donc difficile à quantifier.

### **Une précarité plus importante et des niveaux de prix des biens de consommation plus élevés qu'en Hexagone qui rendent les consommateurs captifs et l'accès aux produits locaux et bio complexe**

Les territoires ultramarins se caractérisent par un coût de la vie nettement supérieur à celui de l'Hexagone, pesant directement sur les choix de consommation des ménages. Selon les rapports de l'IEDOM, **les écarts de prix globaux entre ces territoires et l'Hexagone sont compris entre +8 et +15 %**, et sont **plus marqués pour les produits alimentaires**. Ces derniers affichent en effet des surcoûts allant de **+36 % à La Réunion** jusqu'à **+42 % en Guadeloupe**, et ces écarts se sont davantage accentués depuis 2015 sur les 4 territoires étudiés. Dans un contexte de précarité sociale élevée, ces niveaux de prix **rendent les ménages particulièrement captifs des produits les moins chers, souvent importés et ultra-transformés**.

Cette contrainte économique est renforcée par une **offre locale et bio encore limitée, et relativement plus coûteuse**. La part de la surface agricole consacrée à l'agriculture biologique demeure faible dans la plupart des territoires : environ **3 % en Guadeloupe et en Martinique**, **5 % à La Réunion**, contre près de 10 % au niveau national. Seule la Guyane se distingue avec **11,4 % de surface agricole en bio**. Dans les faits, cette production biologique locale reste largement hors de portée des ménages les plus précaires, tant en raison de son prix que de sa disponibilité restreinte.

Enfin, les **produits locaux sont fréquemment vendus à des prix supérieurs aux produits importés**, ce qui constitue un paradoxe pour les consommateurs. En Martinique par exemple, d'après les acteurs interrogés, le kilo de bananes locales est souvent plus cher qu'en Hexagone. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs structurels : des aides à l'exportation vers l'Hexagone (notamment via l'aide européenne POSEI pour l'agriculture en outre-mer), un marché plus vaste (plus de volume) et concurrentiel (qui tire les prix vers le bas) en Hexagone et un coût de production élevé (en particulier pour le petit marché que représente la Martinique par rapport à l'Hexagone). Ces mécanismes contribuent à faire gonfler le prix des produits locaux sur les marchés intérieurs et à limiter leur accessibilité pour les habitants des territoires. Enfin, il est relevé une faible proposition de produits locaux en grandes surfaces, pouvant être liée à l'irrégularité de la production (forte saisonnalité), là où les grandes surfaces favorisent des produits dont elles maîtrisent l'approvisionnement et le prix sur la durée.

### **Dans les Antilles, une pollution à la chlordécone qui a un impact sur la production alimentaire et la consommation de produits locaux**

Aux Antilles, **la pollution durable des sols par la chlordécone constitue un frein majeur à la production agricole locale** et à la consommation de produits locaux. En Guadeloupe et en Martinique, une part importante des terres agricoles est contaminée, limitant fortement la culture de certaines productions, notamment les légumes racines et les tubercules. Dans les zones les plus touchées, où les concentrations dépassent 100 mg/kg de sol, des cultures comme l'igname, la carotte ou la patate douce sont désormais interdites. Cette pollution affecte également les fourrages, entraînant des répercussions indirectes sur les filières d'élevage. Elle réduit ainsi durablement le potentiel productif local, y compris pour des cultures centrales dans l'alimentation antillaise. C'est par exemple le cas de l'igname, produit essentiel des assiettes antillaises mais qui a vu sa production locale chuter de 35% entre 2012 et 2023 en Martinique<sup>1</sup>, pour être massivement importée du Costa Rica et de République Dominicaine.

Par ailleurs, la chlordécone alimente une **crise de confiance** persistante des consommateurs vis-à-vis des produits locaux. Cette défiance renforce la fragilisation des filières agricoles et accentue la dépendance aux importations.

1. Source : Chambre d'agriculture de Martinique, 2023.

### Un manque de sensibilisation des habitants sur les questions d'alimentation saine et durable et des régimes alimentaires culturellement riches en viande

Les acteurs locaux interrogés soulignent un **déficit de connaissance des jeunes générations des produits locaux et de leurs modes de préparation**, qui ne contribue pas à la consommation de produits locaux

Les acteurs soulignent également un **manque d'offre de produits locaux conditionnés**. En Guadeloupe, les porteurs de projets alimentaires territoriaux (PAT) relèvent que les produits locaux sont peu utilisés en restauration collective car « ils sont longs à transformer », notamment en raison de la faible disponibilité de produits locaux conditionnés (surgelés, sous vide), pourtant très adaptés aux contraintes de temps des cuisines collectives et des ménages. Cette situation favorise **un report vers des produits importés** et ultra-transformés, plus rapides à utiliser, au détriment des racines, tubercules ou légumes locaux plus longs à transformer.

Par ailleurs, les réseaux de solidarité alimentaire et certaines associations locales interrogées mettent en évidence la **place centrale de la viande d'élevage dans les régimes alimentaires ultramarins**. Sans qu'il ne soit possible d'affirmer que celle-ci est plus importante qu'en Hexagone, la viande y est perçue comme un aliment de base, qui se consomme à chaque repas : « s'il n'y a pas de viande dans l'assiette, il manque quelque chose ». Malgré des actions de formation et de sensibilisation visant à promouvoir des sources alternatives de protéines (légumineuses, protéines végétales), ces messages restent difficiles à faire accepter, tant les habitudes alimentaires sont perçues comme culturellement ancrées. Cette configuration complique, du point de vue des acteurs interrogés, la transition vers une alimentation plus durable.

### Un manque d'infrastructures de transformation et d'organisation de la production agricole qui rend les produits importés d'autant plus compétitifs que les produits locaux

Le manque de structures de transformation et la faible organisation collective des moyens de transformation en amont de la production constituent un frein majeur à la valorisation des productions agricoles locales. Dans plusieurs territoires, **les infrastructures de type coopératives ou unités d'agro-transformation restent peu développées**. En Guyane, par exemple, l'écoulement de la production agricole locale repose largement sur la vente directe, avec de grandes difficultés à intégrer des circuits structurés.

Ce déficit d'organisation se traduit par un paradoxe largement partagé par les acteurs locaux : **il est souvent plus simple pour la restauration collective ou la grande distribution de s'approvisionner en fruits et légumes importés que locaux**, car les importations (à l'inverse des productions locales) offrent des volumes réguliers, des prix maîtrisés sur la durée et sont moins dépendantes de la saisonnalité. En Guadeloupe comme en Guyane, l'absence d'investissement capitalistique en aval des productions couplée au vieillissement des exploitants et salariés de l'agriculture et au faible renouvellement des générations, accentuent ces difficultés, renforçant la compétitivité relative des produits importés face aux produits locaux. Cette situation illustre également les difficultés de la restauration collective, à adapter les recettes à la saisonnalité des produits.

## Les conditions de réussite des démarches de sobriété appliquées à l'alimentation

- ❑ **Inscrire la sobriété alimentaire dans une stratégie globale d'autonomie (ou de souveraineté) alimentaire**, afin de réduire l'impact environnemental de l'alimentation tout en renforçant la résilience des territoires ultramarins. Cette démarche suppose une valorisation des productions locales, une promotion des bénéfices sanitaires d'une alimentation équilibrée et adaptée aux besoins des populations, ainsi qu'une mobilisation coordonnée des outils existants (SAFER, contrats locaux de santé, PAT). Les projets alimentaires territoriaux, déjà déployés dans certaines communes des territoires étudiés, constituent à cet égard des leviers opérationnels efficaces pour structurer des actions de sobriété alimentaire à l'échelle locale (cf. fiche bonne pratique n°1).
- ❑ **Renforcer la sensibilisation des populations à une alimentation saine et durable**, en s'appuyant sur des actions de terrain coordonnées avec les PAT et les réseaux locaux de l'alimentation (jardins partagés et pédagogiques, ateliers cuisine, actions d'éducation alimentaire). Cette sensibilisation doit notamment encourager une réduction progressive de la consommation de viande, en revalorisant les pratiques alimentaires traditionnelles intégrant davantage de protéines végétales (grains, légumineuses).
- ❑ **Structurer et animer des réseaux d'acteurs de l'alimentation** afin de mutualiser les initiatives, améliorer la diffusion des messages de sensibilisation et favoriser l'appropriation collective des démarches de sobriété alimentaire par le grand public (cf. encadré ci-après concernant le réseau d'épiceries solidaires ANDES).

## Le réseau d'épicerie solidaires ANDES, pour une alimentation saine et accessible à tous

L'ANDES (association loi 1901) anime un réseau d'environ 630 épicerie solidaires en France, dont près de 50 en Outre-mer (souvent portées par des CCAS/CIAS ou des associations). En Outre-mer, l'animation du réseau repose sur un appui aux épicerie (conseil, mise en relation, formations) et le financement d'actions favorisant une alimentation de meilleure qualité.

Depuis 2023, le programme « Mieux manger pour tous » (DGCS) permet aux épicerie solidaires de recevoir une **subvention dédiée à l'achat de produits locaux et durables** (entre 200€ et 10 000€ par structure). En complément, des ateliers cuisine et des supports communicationnels facilitent l'acceptation des produits et renforcent l'éducation alimentaire.

En savoir plus : <https://andes-france.com/>



- ❑ **Accompagner la diversification culturelle et le développement de méthodes agricoles plus sobres** (ex : agroécologie), la luxuriance tropicale devant théoriquement permettre d'accroître l'autonomie alimentaire des territoires ultramarins, impossible avec des spécialisations (banane et canne à sucre). A cet égard, les groupements d'intérêt économiques et environnementaux (GIEE) peuvent être des relais de sensibilisation et de mise en synergie des exploitants agricoles.
- ❑ **Mobiliser le levier de la commande publique** pour soutenir la transition alimentaire, en intégrant davantage de produits locaux et biologiques dans la restauration collective, en particulier dans les cantines scolaires, tout en sécurisant des débouchés pérennes pour les filières agricoles locales. Cette ambition est notamment mise en œuvre dans le projet FEWOS de la CTM (Collectivité Territoriale de Martinique) un démonstrateur d'un nouveau modèle agroalimentaire à destination de la restauration collective (cf. encadré ci-dessous).

## FEWOS, un démonstrateur pour une alimentation locale et durable en restauration scolaire

Porté par la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et lauréat de l'AMI France 2030 « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires », le projet FEWOS vise à structurer un nouveau modèle agroalimentaire à partir de la restauration scolaire.

Au cœur de la démarche : développer un approvisionnement local, sain et durable pour les cantines, en mobilisant l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire autour des cuisines centrales. Le projet entend ainsi renforcer la production locale, améliorer la qualité de l'alimentation des élèves et soutenir l'autonomie alimentaire du territoire.

En s'appuyant sur le levier de la commande publique, FEWOS accompagne les collectivités dans l'évolution de leurs pratiques (achats, menus, organisation), tout en soutenant les filières agricoles locales. La restauration scolaire devient ainsi un moteur de transformation du système alimentaire martiniquais, avec des bénéfices à la fois sanitaires, économiques et environnementaux.

En savoir plus : <https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/cotalim-2024-a911.html>



- ❑ **Favoriser le développement de filières de transformation et de valorisation de la production agricole locale** (coopératives).

## Propositions de messages clés adaptés

| Grand public                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Collectivités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Entreprises                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajuster les quantités consommées à ses besoins physiologiques.</li> <li>• Favoriser la consommation de produits locaux et bios et de saison lorsque cela est possible.</li> <li>• Prendre le temps de cuisiner des produits bruts lorsque cela est possible.</li> <li>• Favoriser l'auto-production pour limiter la consommation de produits importés lorsque cela est possible.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'implantation de producteurs locaux et bios et les pratiques d'auto-production (jardins partagés).</li> <li>• Augmenter la part de produits locaux (fruits, légumes, légumineuses) et réduire la part des produits industriels importés.</li> <li>• Sensibiliser les exploitants agricoles aux possibilités de culture des sols contaminés par la chlordécone, et le grand public aux possibilités de consommation des produits qui en sont issus.</li> <li>• Favoriser les produits locaux, de saison et bios, et les alternatives végétariennes dans les cantines scolaires.</li> <li>• Accompagner le développement d'outils de transformation alimentaire mutualisés pour les producteurs (légumeries, conserveries...).</li> <li>• Sensibiliser le grand public à l'alimentation saine, durable et locale, notamment aux alternatives végétariennes.</li> <li>• Moduler le niveau des taxes et octrois de mer dans le but de favoriser les produits locaux.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les produits locaux, de saison et bios, et les alternatives végétariennes dans la restauration d'entreprise.</li> </ul> |

## L'adaptation de la notion de sobriété aux territoires ultramarins

### Synthèse des messages clés thématiques

#### **La sobriété appliquée à la consommation et la production : éléments de définition** *(NB : non nécessairement applicables au contexte ultra-marin)*

Une démarche de sobriété appliquée à la consommation et à la production vise à réinterroger les besoins dans le but de **modérer la production et la consommation de biens et de services** qui nécessitent des ressources matérielles ou énergétiques.

Plusieurs échelles d'actions concrètes permettent de s'inscrire dans une démarche de sobriété en matière de consommation et de production. **A l'échelle individuelle**, il s'agit de modérer les achats et les usages en renonçant à ceux qui sont jugés superflus (limiter la consommation de vêtements, bien doser les produits d'entretien, laver ses vêtements moins souvent), de privilégier les biens de seconde main ou reconditionnés plutôt que neufs (vêtements, meubles, équipements), de réparer ses objets et équipements plutôt que de les jeter et les remplacer systématiquement. La sobriété de la consommation et de la production nécessite également de choisir ses équipements selon son juste besoin (voiture, frigo, etc.) et peut inviter à favoriser les pratiques de mutualisation ou de location des équipements à usage ponctuel.

**A l'échelle collective** (collectivités, entreprises), plusieurs leviers de sobriété existent tels que l'éco-conception qui vise à produire des biens plus robustes, durables et facilement réparable (à l'inverse de l'obsolescence programmée) ou l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, qui vise à proposer un usage ou un service rendu par un produit plutôt que le produit lui-même (par exemple, vendre un droit d'usage de lame de coupe plutôt que les lames elles-mêmes). Il peut également s'agir de réduire les emballages, de proposer des systèmes de consignes favorisant le réemploi, de relocaliser la production en local pour réduire les transports, de limiter la publicité et les injonctions à la surconsommation.

#### **Une vétusté et défaillance de certaines infrastructures et réseaux qui participent à augmenter la consommation globale**

Dans plusieurs territoires ultramarins, **la vétusté et la défaillance des infrastructures hydrauliques contribuent à une augmentation artificielle de la consommation globale d'eau**. Les réseaux de distribution, souvent anciens et mal entretenus, entraînent des pertes massives d'eau potable : plus de 60 % de l'eau est perdue par des fuites en Guadeloupe et à La Réunion, contre environ 20 % en Hexagone. Ces dysfonctionnements structurels conduisent à des coupures d'eau planifiées, appelées « tours d'eau », devenus courants en Guadeloupe et en Martinique, et de plus en plus fréquents à La Réunion. L'accès intermittent à l'eau contraint les ménages à stocker ou surconsommer l'eau lorsqu'elle est disponible, renforçant les usages inefficients. Cette situation, dénoncée comme une forme de « discrimination environnementale » dans le rapport « Soif de justice » de l'association Notre affaire à tous, illustre l'impact direct de réseaux vieillissants sur les pratiques de consommation et la sobriété hydrique.

#### **Une précarité et un coût de la vie qui restreignent la consommation d'une partie importante de la population et ne permet pas toujours d'accéder à des biens de consommation plus responsables**

La forte différence de prix entre les territoires d'outre-mer et l'Hexagone, déjà évoquée plus en amont, ne se limite pas aux seuls produits alimentaires (bien que ces derniers présentent les écarts les plus marqués). Elle concerne plus largement l'ensemble des biens et services consommés localement. Ainsi, **pour les biens de consommation en général, l'écart de prix avec l'Hexagone demeure élevé, compris entre +13,3 % à La Réunion et +20,6 % en Guadeloupe**. Compte tenu de leur niveau de vie, une part importante de la population des DROM se trouve en situation de **précarité**, qui ne correspond pas à l'objectif de la sobriété telle que définie par l'ADEME, comme « choisie » (cf. introduction). A l'inverse, pour une partie de la population arrivant d'Hexagone, l'enjeu est d'accepter d'adapter voire de modifier sa consommation vers des produits disponibles sur place.

## Un climat tropical et humide qui favorise l'obsolescence des biens de consommation

Dans les Outre-mer, **la chaleur et l'humidité usent plus vite la majorité des équipements** et génèrent des besoins d'entretien plus fréquents. Sur l'automobile, des professionnels constatent ainsi des défauts de cellules de batteries dès 5 années d'utilisation en contexte tropical, avec des remplacements complexes et coûteux dont certains composants sont acheminés depuis l'Hexagone et nécessitent plusieurs semaines voire plusieurs mois de transit.

Aux Antilles, le rapport économique annuel de l'IEDOM en Martinique montre que **les échouements de sargasses contribuent à renforcer la dégradation des biens et des équipements. Les gaz dégagés par ces algues** accélèrent l'oxydation et la corrosion dans les zones exposées.

Enfin, l'humidité et la chaleur accélèrent le phénomène de transpiration, nécessitant un lavage plus fréquent des vêtements et textiles. Cela participe à la dégradation plus rapide des textiles et augmente la consommation globale d'eau. Même sans être portés, ni lavés, les textiles s'abîment plus vite du fait du climat chaud et humide.

## Une filière du réemploi et du recyclage moins développée qu'en Hexagone

La structuration de l'économie circulaire dans les territoires ultramarins est freinée par **des contraintes spécifiques : coûts logistiques élevés, marchés étroits et volumes de déchets insuffisants pour rentabiliser localement des installations de tri, recyclage ou valorisation**, ce qui oblige à massifier les flux avant export. De fait, l'offre de réparation, réemploi et recyclage reste limitée dans les territoires étudiés, ce qui réduit les alternatives à l'achat neuf et complique l'allongement de la durée de vie des objets. En Martinique ou en Guadeloupe par exemple, si une part des déchets est exportée pour être valorisée, l'enfouissement demeure important dans le mix de traitement, illustrant une chaîne de valorisation encore incomplète et les bénéfices sur la prévention des déchets qu'apporteraient des démarches de sobriété.

## Un attrait pour la consommation, voire la surconsommation, comme symbole de réussite sociale

La perception du commerce de seconde main diffère sensiblement de celle observée en Hexagone. Plusieurs acteurs associatifs locaux, tels que l'association Symbioz en Guyane, soulignent que **la vente de produits d'occasion ne bénéficie pas d'une image attractive et valorisante auprès d'une large part de la population**. Les produits neufs restent souvent associés à des marqueurs de réussite économique et sociale : « acheter dans une friperie n'est pas du tout dans l'air du temps ici » (citation d'un acteur associatif). Cette réticence à l'égard du réemploi pourrait également s'expliquer par des **facteurs culturels et des croyances** : une association de la consommation de seconde main à la pauvreté et des croyances qui limitent les achats de seconde main (porter malheur, déshonneur, etc.).

Cette analyse est nuancée par une enquête récente de l'ADEME menée en Martinique, qui met en évidence un **potentiel de développement du réemploi** malgré une structuration encore limitée des filières<sup>1</sup>. Si certaines pratiques sont déjà largement répandues (notamment le don et la réparation, pratiqués par 80% ou plus des répondants), l'achat d'occasion et plus encore la vente restent moins systématiques. L'étude souligne également que les **motivations** relèvent avant tout de **logiques économiques et pratiques** (réaliser des économies, faire de la place, prolonger l'usage des objets) plutôt que strictement environnementales, tandis que des freins persistent en matière de confiance, de qualité perçue ou d'accessibilité des solutions. Ces enseignements illustrent à la fois l'existence d'usages déjà ancrés et les leviers à mobiliser pour structurer davantage ces filières dans les territoires ultramarins.

1. Source : ADEME. Enquête sur la perception des produits issus du réemploi-réutilisation-réparation et du neuf par les martiniquais. Sondage – premiers éléments d'analyse, Avril 2026

## Les conditions de réussite des démarches de sobriété appliquées à la consommation et la production

- ❑ **Développer des filières et infrastructures locales de réemploi et de réparation** qui consistent à offrir des alternatives concrètes à l'achat du neuf, à l'image des initiatives Guyaclic ou Réutiliz (cf. encadré ci-dessous concernant ces deux initiatives).

### Les associations Réutiliz et Guyaclic : le réemploi et la réparation au service de la sobriété et de l'insertion des populations locales

Créée en 2019, **Réutiliz** (La Réunion) agit pour le réemploi des emballages en verre (bouteilles, gobelets, barquettes) via un retour à la consigne. L'association organise la collecte sur toute l'île, le lavage et la remise en circulation des contenants, en substitution du jetable plastique. Elle est aujourd'hui un atelier chantier d'insertion, combinant activités de réemploi, sensibilisation et accompagnement socio-professionnel.

Active depuis 2015, **Guyaclic** (Guyane) développe un atelier de reconditionnement informatique à Cayenne, axé sur le réemploi des ordinateurs. Chaque année, 5 à 6 tonnes de matériel sont collectées, reconditionnées et redistribuées à des associations ou à des publics précaires. L'association prolonge la durée de vie des équipements, notamment grâce à l'usage de logiciels libres, et mène des actions de sensibilisation au numérique responsable.

Ces deux initiatives incarnent une sobriété concrète en privilégiant le réemploi plutôt que l'achat neuf, en prolongeant la durée de vie des objets et en réduisant les déchets et les importations, tout en conciliant impact environnemental et utilité sociale.

En savoir plus : <https://www.reutiliz.re/> & <https://www.facebook.com/guyaclic>



- ❑ **Accompagner les collectivités, en particulier les EPCI, dans l'adaptation des actions de sensibilisation**, en tenant compte des spécificités culturelles et sociales des territoires, comme l'illustre la démarche engagée par la Collectivité Territoriale de Guyane via une étude ethnosociologique sur la manière d'aborder leur rapport à la consommation et aux déchets.
- ❑ **Renforcer l'information et la sensibilisation des populations à la consommation durable**, en mettant en avant les bénéfices économiques associés (seconde main, réparation, équipements plus durables) et en s'appuyant sur des approches pédagogiques fondées sur l'expérimentation et le « faire faire », à l'image de certains tiers-lieux comme La Raffinerie à La Réunion ou du fablab low-tech Fabrik 3.60 au Lamentin en Martinique (cf. encadrés ci-dessous).

### La Raffinerie, un tiers-lieu pour expérimenter la sobriété à La Réunion

Créée en 2019 à Saint-Paul, La Raffinerie est un tiers-lieu citoyen dédié à l'innovation sociale, culturelle et environnementale. Fonctionnant sans salariés, selon une gouvernance horizontale, le lieu mobilise des bénévoles, des adhérents et des indépendants autour d'ateliers pratiques (cuisine, couture, fabrication de produits ménagers, jardinage), de projets artistiques et d'événements culturels.

En misant sur le « faire ensemble » et l'expérimentation plutôt que sur un discours prescriptif, La Raffinerie favorise des pratiques de consommation plus sobres et accessibles. La diffusion de fiches tutoriels en open source et les ateliers participatifs contribuent à faire évoluer durablement les usages et les représentations.

En savoir plus : <https://www.laraffinerie.re/>



## Fabrik 3.60, un fablab low-tech au service de la résilience territoriale en Martinique

Portée par l'association La Sphère (créée en 2022), Fabrik 3.60 est un fablab low-tech implanté au Lamentin, qui constitue un tiers-lieu dédié aux transitions écologiques et sociales. Pensé comme un espace d'expérimentation, de formation et de rencontre, il vise à promouvoir des solutions sobres, accessibles et adaptées aux réalités locales.

Le projet repose sur les principes des low-tech : questionner les besoins, privilégier la réparabilité et réutiliser les ressources existantes. Concrètement, le fablab développe des ateliers (fabrication à partir de matériaux de récupération, barbecue solaire, transformation d'ingrédients locaux), forme des professionnels (plus de 50 conseillers numériques) et accompagne des porteurs de projets, notamment via un incubateur au féminin. Il favorise également la mixité des publics et la transmission de savoir-faire locaux, en lien avec les traditions martiniquaises.

Soutenu notamment par l'ADEME, la CTM et la Ville du Lamentin (mise à disposition d'un local), Fabrik 3.60 s'inscrit dans une dynamique de structuration d'un écosystème low-tech à l'échelle du territoire. Parmi ses perspectives : le lancement d'un podcast mêlant transition écologique et culture locale, ainsi qu'une expérimentation de territoire low-tech en partenariat avec la collectivité.



En savoir plus : <https://www.instagram.com/lasphere972/>

- ❑ **Mobiliser la commande publique comme levier structurant** pour impulser des pratiques de sobriété dans les modes de consommation et de production.
- ❑ **Pour les entreprises, s'appuyer sur le modèle de l'économie sociale et solidaire** qui concilie activité économique et utilité sociale et, le cas échéant, environnementale (ex : réemploi, circuits courts, mutualisation, réparation), en mobilisant notamment les CRESS des DROM comme relais auprès des acteurs économiques.

### Propositions de messages clés adaptés

| Grand public                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Collectivités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien doser les produits utilisés (lessive, liquide vaisselle, etc.).</li> <li>• Partager ses équipements d'utilisation ponctuelle avec ses proches et voisins.</li> <li>• Choisir des équipements adaptés à la taille de son foyer.</li> <li>• Privilégier la réparation ou les achats de seconde main ou reconditionnés lorsque l'offre existe.</li> <li>• Favoriser la filtration de l'eau du robinet (pour éviter l'achat de bouteilles d'eau en plastique).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les filières du réemploi et du recyclage.</li> <li>• Organiser la sensibilisation des usagers à une consommation plus sobre.</li> <li>• Utiliser le levier de la commande publique pour impulser une démarche de sobriété.</li> <li>• Favoriser l'implantation de tiers-lieux de réparation (ex : bricothèque), de partage et d'échange d'objets et de services à l'échelle des villes ou des quartiers.</li> <li>• Adopter une charte de l'utilisation sobre de la climatisation dans la collectivité (<i>exemple de la Commune de Saint-Paul</i>).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le développement de consignes pour les entreprises utilisant des contenants jetables.</li> <li>• Adopter une charte de l'utilisation sobre de la climatisation dans l'entreprise.</li> <li>• Favoriser la mutualisation d'équipements et/ou d'objets (ex : électroménager, outils...) à l'échelle de l'entreprise.</li> </ul> |

# L'adaptation de la notion de sobriété aux territoires ultramarins

## Synthèse des messages clés thématiques

### La sobriété appliquée à l'aménagement des territoires : éléments de définition *(NB : non nécessairement applicables au contexte ultra-marin)*

Une démarche de sobriété appliquée à l'aménagement du territoire vise à repenser l'organisation de l'espace et des activités afin de réduire durablement la consommation de ressources, qu'il s'agisse d'énergie, de matières, d'espace ou de foncier. Cette approche relève de la **sobriété « structurelle »** au sens de Négawatt, dans la mesure où elle agit en amont sur les formes urbaines et les choix d'aménagement. Dans les territoires ultramarins, et en particulier insulaires, cette exigence s'impose avec une acuité renforcée du fait de la finitude des ressources et de fragilités environnementales structurelles.

Plusieurs leviers concrets permettent de s'inscrire dans une démarche de sobriété en matière d'aménagement :

- **La revitalisation des centres-villes, centres-bourgs et cœurs de village** constitue un axe central : la réhabilitation et la transformation du bâti existant, résidentiel ou non, ainsi que la remise sur le marché des logements vacants sont privilégiées afin de limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. Cette logique repose sur le « recyclage » du foncier et du bâti existants plutôt que sur la production neuve, répondant ainsi à des besoins équivalents de manière plus économe en ressources. Plus largement, un aménagement sobre privilégie le principe de « refaire la ville sur la ville » par une densification adaptée, le renouvellement urbain et la requalification des quartiers anciens.
- **La sobriété de l'aménagement repose également sur la mixité fonctionnelle**, en organisant l'espace de façon à rapprocher les lieux d'habitation, d'emploi, les équipements publics, les commerces et les services de proximité, afin de réduire les distances à parcourir.
- **Elle s'appuie enfin sur le développement des mobilités douces et partagées**, en ne priorisant pas les infrastructures favorisant l'usage de la voiture individuelle, ainsi que sur la **lutte contre les îlots de chaleur urbains** par des actions de végétalisation, de désimperméabilisation et de renaturation des sols ou le choix de revêtements plus clairs, dans une perspective à la fois sanitaire, énergétique et environnementale.

La sobriété en matière d'aménagement du territoire recouvre ainsi des enjeux multiples, parmi lesquels la **sobriété foncière** occupe une place centrale. L'artificialisation des sols entraîne en effet des conséquences majeures : dévitalisation des centres urbains, augmentation des déplacements contraints, renforcement des îlots de chaleur, fragilisation des sols agricoles, perte de biodiversité et pression accrue sur la ressource en eau.

### Sobriété de l'aménagement dans les territoires ultramarins : une approche nécessairement contextualisée

Dans les 4 territoires ultramarins ciblés par l'étude, la sobriété de l'aménagement constitue un enjeu central renvoyant à la soutenabilité des modes de développement face aux contraintes physiques, foncières et environnementales d'une part et, d'autre part, des modes d'occupation de l'espace. Dans ce contexte, la sobriété s'entend comme la capacité à **organiser l'espace de manière plus économe, résiliente et cohérente**, en arbitrant finement entre besoins de développement, préservation des ressources et adaptation aux risques.

## Des enjeux d'aménagement particulièrement structurants

Les territoires ultramarins sont en première ligne face aux effets du changement climatique, conférant aux choix d'aménagement une **portée stratégique immédiate**. L'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière et la multiplication des aléas naturels interrogent directement la localisation des projets, la poursuite de l'urbanisation littorale et la pérennité de certaines implantations, qu'il s'agisse d'activités économiques ou d'habitations. Dans ce contexte, la sobriété de l'aménagement implique de **mieux maîtriser l'extension urbaine**, de privilégier des logiques de recomposition et, lorsque cela s'avère nécessaire, d'anticiper des stratégies d'adaptation ou de **relocalisation progressive**, notamment face au recul du trait de côte. Cette sobriété foncière doit en priorité se traduire par la construction de **villes résilientes et protectrices**, capables de faire face aux cyclones, inondations ou séismes, tout en redonnant aux sols artificialisés des fonctions naturelles. Elle suppose de repenser la densité urbaine de manière contextualisée et socialement acceptable, afin de concilier protection des populations, qualité du cadre de vie et adaptation climatique.

Par ailleurs, la **rareté du foncier disponible**, liée à l'insularité ou à la forte dynamique démographique de certains territoires (en particulier la Guyane et dans une moindre mesure, La Réunion) ainsi qu'à la nécessité de (re)mettre à niveau l'offre d'équipements et de services, renforce la nécessité d'une **gestion économe de l'espace**. Dans ces contextes, chaque hectare mobilisé pour l'urbanisation se fait souvent au détriment de milieux naturels ou agricoles à forte valeur écologique. La sobriété foncière ne relève donc pas uniquement d'un objectif réglementaire, mais d'un **équilibre délicat entre accueil des populations, développement des équipements et préservation des continuités écologiques**.

À cela s'ajoute le poids de l'**urbanisation « de fait »**, qui représente jusqu'à 50 % des constructions en Guyane, posant des défis majeurs en matière de santé publique, d'exposition aux risques climatiques et de planification, et appelant des réponses progressives de résorption de l'habitat informel intégrant les besoins résidentiels des ménages.

## Des réalités locales complexifiant le déploiement de politiques d'aménagement sobres

Plusieurs facteurs structurels compliquent la mise en œuvre de politiques d'aménagement sobres, en particulier lorsqu'il s'agit de revitaliser les centralités ou de remobiliser des friches. Les **situations d'indivision, l'absence de titres fonciers sécurisés ou encore les « carences » cadastrales** freinent la mobilisation du foncier, la densification ciblée et la requalification de secteurs déjà urbanisés. Dans ces contextes, **la sobriété foncière ne peut s'envisager que dans le temps long**, en articulant **planification, sécurisation juridique et accompagnement des propriétaires**, plutôt que par des actions rapides et uniformes.

**Les modes d'habiter propres aux territoires ultramarins** constituent un autre paramètre déterminant. Le rapport à l'extérieur, aux espaces ouverts et aux usages partagés y est central : certaines formes d'habitat présentent ainsi une emprise au sol limitée tout en s'inscrivant dans des modes de vie largement extérieurs, générant donc une artificialisation relativement contenue. C'est notamment le cas du lakou guadeloupéen, l'habitat éclaté des ethnies amérindiennes (ex. le mode d'habitat Kali'na) ou la forme des habitats individuels très tournés vers l'extérieur des bushinengues en Guyane. Ces pratiques ne sont pas incompatibles avec la sobriété, ni avec des formes d'habitat plus denses, mais elles invitent à repenser les notions de densité et d'intensité d'usage, en intégrant pleinement les espaces extérieurs, la culture vivrière, les formes urbaines intermédiaires et des logiques d'occupation plus souples du sol, moins normées qu'en hexagone (parcellaire strict, zonage fonctionnel, bâti fermé, règles uniformes).

Les **enjeux de mobilité**, précédemment évoqués dans ce rapport, pèsent également sur les trajectoires de sobriété. L'organisation spatiale des territoires, souvent marquée par l'**étalement urbain, la concentration des activités autour de quelques pôles et une offre de transports collectifs limitée**, rend la voiture individuelle indispensable pour une large part des ménages, limitant les marges de manœuvre en matière de réduction des déplacements motorisés.

Enfin, la **capacité des collectivités à porter des stratégies d'aménagement sobres** dépend à la fois de leur volonté politique, notamment afin d'engager des expropriations ou des préemptions indispensables au déploiement de stratégies de renouvellement et recyclage urbains (ex : indivisions inextricables), mais également de leur ingénierie locale. C'est particulièrement le cas en matière de foncier, de planification opérationnelle et de conduite de projets complexes. Le renforcement et la stabilisation de cette ingénierie constituent un levier essentiel pour inscrire la sobriété dans des trajectoires réalistes, progressives et adaptées aux contextes ultramarins.

## Les conditions de réussite des démarches de sobriété appliquées à l'aménagement des territoires

- ❑ **Une sobriété ancrée dans les réalités des territoires**, dans les 4 territoires ultramarins étudiés, la sobriété de l'aménagement ne peut être générique : elle doit **partir des usages, des contraintes foncières et des fragilités locales**. Cette approche conditionne la pertinence, l'acceptabilité et l'efficacité des projets d'aménagement sobres.
- ❑ **Une articulation étroite entre planification et action opérationnelle**, la réussite de la sobriété de l'aménagement repose sur une cohérence forte entre les documents de planification, les politiques foncières et les capacités réelles de mise en œuvre. Les schémas d'aménagement régionaux (SAR) constituent à cet égard des cadres structurants, en fixant des orientations stratégiques communes en matière d'urbanisme, de foncier et de protection de l'environnement (cf. encadré sur les SAR ci-dessous).

### Les Schémas d'Aménagement Régionaux (SAR), des outils structurants de la sobriété de l'aménagement en Outre-mer

Spécifiques aux territoires ultramarins, les Schémas d'Aménagement Régionaux (SAR) constituent les principaux outils de planification stratégique en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion et à Mayotte, où les compétences en matière d'aménagement relèvent des régions et départements d'Outre-mer. Élaborés par ces collectivités et approuvés par l'État, ils fixent à moyen terme les orientations fondamentales de développement durable, d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement, en intégrant les enjeux fonciers, urbains, climatiques et de mobilité des territoires. En encadrant l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, les SAR constituent un levier central de la sobriété liées à l'aménagement. Leur caractère prescriptif permet de traduire directement les objectifs de sobriété foncière dans les documents d'urbanisme des collectivités.



En savoir plus : <https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/schema-damenagement-regional-sar>

- ❑ Cette **articulation doit se traduire opérationnellement**, comme l'illustre les démarches de sobriété foncière engagées par un certain nombre d'intercommunalités ultra-marines. La Communauté d'Agglomération Nord Grande Terre en Guadeloupe (CANGT) constitue un bon exemple. Détaillée ci-après l'approche déployée par la CANGT s'inscrit dans une dynamique plus large déployée à l'échelle de la Guadeloupe, portée par certaines collectivités mais aussi par le CAUE, Terre Caraïbes (l'EPF), les services de l'Etat...

### Sobriété foncière et revitalisation des centres-bourgs en Guadeloupe

La démarche de sobriété foncière portée par la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre en Guadeloupe (CANGT), vise à limiter l'étalement urbain en s'appuyant sur les documents de planification (SCoT, futur PLUi, PCAET). Elle repose sur l'identification fine des fonciers stratégiques (dents creuses, friches, bâtiments dégradés), intégrés dans un SIG intercommunal (Système d'Information Géographique), afin de favoriser la reconstruction de la ville sur la ville, dans un contexte marqué par le recul du trait de côte et des besoins de relocalisation. Une réflexion, qui devrait se décliner opérationnellement prochainement, porte notamment sur la reconquête des zones d'activités, où l'usage du foncier peut non seulement être optimisé mais aussi diversifié (équipements publics, logement).

Cette démarche proactive de la CANGT prolonge les actions du CAUE de Guadeloupe en faveur du patrimoine communal. Depuis 2007, sous l'impulsion de la Région et en lien avec le SAR (cf. encadré ci-dessus), le CAUE mène l'opération expérimentale MVCP (Mise en Valeur du Patrimoine des Centres-Bourgs). En identifiant le patrimoine vernaculaire et en centralisant les données sur une plateforme dédiée, ce dispositif accompagne la revitalisation architecturale des communes, à l'image des projets de mise en valeur réalisés à Grand-Bourg, Capesterre ou Saint-Louis de Marie-Galante.

En **articulant diagnostic, prescriptions et accompagnement à la mise en œuvre**, ces deux démarches convergent vers un aménagement plus sobre, conciliant optimisation du foncier, identité territoriale et adaptation aux enjeux climatiques.

En savoir plus : <https://cangt.fr/> & <https://www.caue971.org/fr/portail/775/webpage/83763/mise-en-valeur-du-patrimoine-des-centres-bourgs.html>



- ❑ **Une inscription dans le temps long des politiques d'aménagement** car la réussite de la sobriété de l'aménagement suppose une inscription à long terme, seule à même de permettre des trajectoires progressives, adaptées aux réalités foncières et urbaines. La transformation, nécessairement lente mais indispensable, des tissus urbains existants et la création de villes plus résilientes et protectrices de leur population s'illustre notamment par **l'Opération Vert Foncier portée par Terres Caraïbes, EPF de Guadeloupe et de Saint-Martin**. Cette démarche vise l'acquisition de parcelles en centre-ville afin de créer des espaces végétalisés et de mener des opérations de renaturation (cf. encadré ci-dessous).

## L'Opération Vert Foncier, renaturer les centres-villes en Guadeloupe

Portée par Terres Caraïbes (EPF de Guadeloupe et Saint-Martin), l'opération Vert Foncier vise à redynamiser les centres-villes en luttant contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain. Le projet consiste à acquérir des parcelles en centre-ville, souvent des dents creuses ou des fonciers dégradés, afin de les transformer en espaces végétalisés, paysagers ou jardins partagés, tout en les maintenant dans le patrimoine de l'EPF.

Déployée notamment à Pointe-à-Pitre, l'opération repose sur des appels à projets pour confier la conception, la gestion et l'animation de ces espaces à des porteurs de projet locaux. En favorisant la **renaturation**, la **lutte contre les îlots de chaleur** et **l'amélioration du cadre de vie**, cette opération constitue un levier concret de sobriété foncière et de résilience urbaine.

En savoir plus : <https://www.epf-guadeloupe.fr/post/le-projet-vert-foncier>



- ❑ **Une définition contextualisée de la densité** en repensant cette notion au-delà du seul nombre de logements, et en y intégrant l'intensité des usages, la place des espaces extérieurs et les modes d'habiter locaux. Cette approche permet de concilier densification, qualité de vie et acceptabilité sociale.
- ❑ **Une organisation spatiale fondée sur la proximité** entre logements, services, équipements et emplois pour constituer un levier central de limitation des déplacements contraints et de la dépendance à la voiture. Cette organisation renforce la cohérence des tissus urbains et soutient des modes de vie plus sobres.
- ❑ **Un renforcement de l'ingénierie locale**, afin de piloter des projets complexes, de coordonner les acteurs et d'inscrire les actions dans le temps long. Son renforcement est une condition clef de la réussite opérationnelle des politiques d'aménagement sobres en Outre-mer. Le projet **Madin'Friches** (cf. encadré ci-dessous) illustre concrètement ce rôle structurant de l'ingénierie locale, en articulant expertise foncière, coordination partenariale et accompagnement des collectivités dans la durée.

## Madin'Friches, requalifier les friches pour limiter l'étalement urbain en Martinique

Déployé par l'EPF Martinique, en partenariat avec la DEAL et l'ADEME, le projet Madin'Friches vise à identifier, qualifier et revaloriser les friches urbaines, commerciales et industrielles afin de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles. La démarche s'inscrit dans un contexte insulaire marqué par de fortes contraintes foncières et des risques accrus liés au recul du trait de côte.

Le projet repose sur un recensement collaboratif des friches existantes et potentielles en Martinique : 630 friches sont aujourd'hui qualifiées et partagées avec les communes et les EPCI pour être intégrées dans les documents de planification, notamment les PLU. À partir de ce socle, Madin'Friches vise à lancer des études de faisabilité sur une vingtaine de sites prioritaires, en lien avec les collectivités, afin de faire émerger des projets de reconversion sans recourir à l'urbanisation de nouveaux sols ni à l'expropriation.

En combinant outil partagé, partenariats institutionnels et projets pilotes territoriaux, Madin'Friches constitue un levier opérationnel de sobriété foncière et d'adaptation des territoires martiniquais aux enjeux climatiques et démographiques.

En savoir plus : <https://madinfriches.lizmap.com/>



## Propositions de messages clés adaptés

| Grand public                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Collectivités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualiser les usages des espaces extérieurs (cours, jardins, espaces partagés).</li> <li>• Construire ou agrandir en priorité sur des parcelles déjà urbanisées, plutôt que sur des terrains naturels ou agricoles.</li> <li>• Accepter des formes d'habitat plus compactes, dès lors qu'elles offrent des espaces extérieurs de qualité et adaptés aux usages locaux.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer / poursuivre (en fonction de la couverture ou non du territoire) les démarches de planification en intégrant les principes de la sobriété foncière : cibler prioritairement l'urbanisation dans les secteurs déjà urbanisés, conditionner l'ouverture à l'urbanisation à la présence effective des réseaux et équipements, renforcer les démarches de recyclage urbain...</li> <li>• Orienter la production de logements vers les centralités (cœurs de village, centres-bourgs, centres-villes) et favoriser le réinvestissement de l'existant.</li> <li>• Favoriser les formes urbaines intermédiaires ou collectives, intégrant des espaces extérieurs propices à un usage partagé (cours, jardins, espaces partagés).</li> <li>• Identifier et qualifier finement les fonciers en réinvestissement et les cibler prioritairement pour le développement territorial et la végétalisation des territoires urbanisés (cf. « <i>Opération Vert foncier</i> » en page précédente).</li> <li>• Végétaliser prioritairement les espaces urbains existants (espaces publics, cours, parkings, voiries) afin de réduire les îlots de chaleur et améliorer le confort climatique.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler en amont avec les collectivités pour inscrire les projets dans les trajectoires territoriales de sobriété.</li> <li>• Réutiliser ou requalifier des sites existants (friches, bâtiments vacants) plutôt que consommer de nouveaux espaces.</li> <li>• Optimiser l'emprise foncière des projets, en mutualisant stationnement, accès et espaces extérieurs.</li> </ul> |

# L'adaptation de la notion de sobriété aux territoires ultramarins

## Synthèse des messages clés thématiques

**La sobriété appliquée aux secteurs du bâtiment et de l'immobilier : éléments de définition** (*NB : non nécessairement applicables au contexte ultra-marin*)

La **sobriété appliquée aux secteurs du bâtiment et de l'immobilier** ne se réduit pas à la seule performance énergétique des constructions. Elle vise avant tout à **agir en amont sur les besoins, à la source**, en interrogeant les modes de conception, de production, de transformation, d'usage et d'évolution du parc bâti tout au long de son cycle de vie. Dans cette perspective, la sobriété consiste notamment à :

- **Limiter les besoins énergétiques et matériels des bâtiments** avant toute réponse technique, en questionnant leur dimension, leur organisation spatiale, leurs usages et leur localisation.
- Elle repose également sur le principe de faire avec l'existant, à deux niveaux complémentaires :
  - D'une part, il s'agit de **prolonger la durée de vie du parc bâti** en privilégiant la réhabilitation, l'adaptation et la réversibilité des bâtiments plutôt que la démolition-reconstruction. Cette approche s'inscrit dans le prolongement direct de la sobriété en matière d'aménagement des territoires, dans la mesure où la revitalisation des centralités et le réinvestissement des tissus urbains déjà artificialisés impliquent une réflexion fine à l'échelle du bâti existant.
  - D'autre part, la sobriété vise à **favoriser le réemploi des matériaux**, en prolongeant leur usage et en limitant les déchets du secteur du BTP, notamment par le réemploi in situ ou ex situ, en alternative à l'élimination ou au recyclage en fin de chaîne. Cette dimension est d'autant plus importante dans les territoires ultra-marins fortement dépendants aux importations de matériaux de construction, renforçant l'impact carbone du secteur du bâtiment.
- La sobriété du bâti implique également **d'adapter les constructions aux usages réels et aux modes de vie**, afin d'éviter les surfaces inutilisées, les équipements surdimensionnés et les consommations contraintes.
- Elle conduit en outre à **réduire la dépendance aux systèmes techniques actifs**, en recherchant des solutions passives, robustes et adaptées aux conditions climatiques locales.
- Enfin, **le bâtiment est envisagé comme un élément d'un écosystème territorial plus large**, en cohérence avec les choix d'aménagement, les mobilités, les réseaux et les ressources locales, soulignant à nouveau le lien étroit entre sobriété du bâti et sobriété de l'aménagement.

Dans le contexte tropical des territoires ultramarins, la sobriété s'incarne tout particulièrement à travers la conception bioclimatique, qui mobilise les caractéristiques du climat local (ventilation naturelle, ensoleillement, orientation) pour garantir le confort thermique sans recours massif à l'énergie. **Si les défis demeurent importants, les territoires ultramarins apparaissent néanmoins comme pionniers sur ces enjeux, en raison des contraintes climatiques auxquelles ils sont directement confrontés.**

### Une dépendance aux importations et des tensions sur les ressources

Les territoires ultramarins se caractérisent par une **forte dépendance aux importations** pour la quasi-totalité des matériaux de construction standards (ciment, acier, plaques de plâtre, menuiseries industrielles...). Cette dépendance structurelle a plusieurs effets cumulatifs.

**D'une part, elle augmente fortement l'énergie grise des bâtiments** (l'énergie dite « cachée » qui est nécessaire à la réalisation, la démolition et le recyclage des constructions) en intégrant dans leur bilan environnemental des phases de production et de transport longues et carbonées.

**D'autre part, elle rend les opérations de construction et de réhabilitation particulièrement vulnérables** aux fluctuations des marchés mondiaux, aux ruptures d'approvisionnement et aux tensions logistiques, comme cela a pu être observé lors des crises récentes. La crise covid-19 et la guerre en Ukraine ayant particulièrement impacté le secteur des transports, dont les transports maritimes.

Parallèlement, **si certains territoires disposent de ressources locales** mobilisables (notamment le bois ou l'argile en Guyane) **leur exploitation reste contrainte**. Les gisements sont souvent éloignés des zones urbanisées, ce qui augmente les coûts de transport et limite le bénéfice environnemental attendu. De plus, les quantités de prélèvement autorisées ne permettent pas un approvisionnement suffisant. De plus, l'accès au foncier pour de nouvelles carrières ou zones d'extraction est fortement contraint par la protection de la biodiversité, des espaces agricoles et des milieux naturels sensibles, **ce qui restreint les marges de manœuvre pour développer des filières locales à grande échelle**.

Dans ce contexte, la recherche de sobriété matérielle repose sur un équilibre complexe à atteindre devant permettre de **concilier la sécurisation des approvisionnements, la réduction des impacts environnementaux et la maîtrise des coûts**. Cette question s'inscrit dans un contexte de crise plus large du secteur immobilier et du BTP, où la priorité immédiate pour nombre d'acteurs du secteur, demeure le lancement de chantiers afin de **préserver l'activité économique et l'emploi local**. Cette tension entre **impératif économique** et **objectifs de sobriété** ne concerne pas uniquement les Outre-mer : elle s'observe à l'échelle nationale, mais se trouve renforcée dans les territoires ultramarins du fait de leur dépendance structurelle aux importations. Un des enjeux du changement de modèle du secteur réside dans la préservation des emplois, malgré la nécessité de prioriser la rénovation, l'entretien et le maintien du bâti existant. Dans un secteur dont la croissance repose encore largement sur la construction neuve, les entreprises du BTP sont ainsi amenées à diversifier progressivement leurs activités afin de réduire leur dépendance aux chantiers de construction.

## Des filières BTP et de matériaux à structurer localement

La mobilisation **de matériaux alternatifs et locaux**, qu'ils soient biosourcés, géo-sourcés ou issus du réemploi repose (outre les points précédents) sur la capacité des acteurs locaux à se structurer. La Réunion, par exemple, qui importe historiquement du béton, du ciment, de l'acier et des plaques de bois, mise aujourd'hui davantage sur des solutions de remplacement comme les déchets de la filière du bois ou l'utilisation des fibres de canne ou d'agave, issues de la production locale. **Ces filières restent, néanmoins, insuffisamment organisées et outillées sur l'ensemble de ces territoires**. Un premier frein réside dans le déficit de normalisation et de reconnaissance réglementaire des matériaux locaux (bois tropicaux, briques de terre compressée, bambou, fibres végétales). L'absence de certifications adaptées limite leur intégration dans les opérations courantes, en particulier dans le logement social et les équipements publics. Les procédures de qualification sont longues, coûteuses et souvent conduites en France hexagonale, faute de laboratoires et de dispositifs d'essais localisés, ce qui freine leur diffusion. A noter cependant que **la loi Belim du 13 juin 2025**, sans bouleverser la donne, permet la mise en place de comités référentiels construction en Outre-mer qui ont vocation à contribuer à faciliter la mise sur le marché de produits de construction et de production d'origine locale, adaptés aux territoires. Ces comités, dont la création sera décidée par le représentant local de l'Etat dans chaque bassin géographique, contribueront à la mise en œuvre de l'exemption d'application du Règlement européen des produits de construction (RPC) ouverte récemment par l'Union européenne au profit des territoires ultra-périphériques. Le Centre scientifique et technique du bâtiment sera mandaté pour accompagner les territoires ultra-marins dans cette démarche.

Enfin, le développement d'une construction durable se heurte à deux défis majeurs qui renchérissent les coûts. D'une part, sur le plan des ressources et du climat, **le poids carbone des matériaux et de la construction est critique**. Alors que cette phase représente entre 65 et 85% des émissions totales d'un bâtiment au niveau national (source : ADEME), cette part est vraisemblablement encore plus massive en Outre-mer. D'autre part, sur le plan technique et humain, **le recours aux matériaux biosourcés ou au réemploi exige la mobilisation de savoir-faire spécifiques et d'outils artisanaux**. Or, ces compétences sont aujourd'hui rares, insuffisamment transmises et peu valorisées économiquement. Le développement des compétences et de l'offre de formation en la matière constitue tout autant un préalable à une construction moins carbonée qu'une opportunité de consolider des filières (émergentes et restant à structurer) fondées sur des emplois non-délocalisables.

**Un changement de paradigme reste à opérer**, notamment dans les Antilles et en Guyane, où **le réflexe dominant demeure la démolition plutôt que la réhabilitation** (pourtant plus sobre en ressources). Cette logique a un impact direct sur la filière déchets du BTP : en Martinique, environ 268 000 tonnes de déchets du bâtiment sont produites chaque année, dont près de 100 000 tonnes échappent aux filières de traitement formelles, selon l'association martiniquaise Entreprises & Environnement. Le développement du réemploi et de la conservation des matériaux apparaît dès lors comme un levier majeur de résilience et de sobriété pour le secteur.

## Une recherche de sobriété confrontée à des enjeux patrimoniaux et sociaux très prégnants

Les territoires ultramarins se caractérisent notamment par un **parc de logements et de bâtiments publics vieillissant et énergivore**, construit entre 1960 et 1980, **particulièrement exposé à un climat tropical, cyclonique et sismique**. Ce patrimoine obsolète présente des **problématiques récurrentes** telles que l'inconfort thermique qui entraîne une surconsommation de climatisation ou la prolifération de moisissures. Ces problématiques ont un impact économique significatif sur la facture énergétique des ménages, collectivités et entreprises.

En parallèle, la **nécessité de répondre à des besoins en logements très importants** (y compris dans les territoires en perte de vitesse démographique comme la Martinique et la Guadeloupe qui connaissent un vieillissement de la population, du mal ou du non-logement, une évolution des modèles familiaux, etc.) et la présence d'habitat spontané induisent **une urgence sociale**, des enjeux de salubrité, de sécurité et d'accès aux services essentiels primant souvent sur les objectifs de sobriété, rendant difficile l'application de référentiels environnementaux standardisés.

## Des cadres normatifs insuffisamment adaptés

Enfin, la sobriété du bâtiment se heurte à un **décalage persistant entre les cadres normatifs nationaux et les réalités tropicales**. Les réglementations thermiques, environnementales et les outils d'évaluation (DPE, RT, labels) restent largement conçus pour des contextes hexagonaux, et **prennent insuffisamment en compte certaines spécificités ultra-marines** : ventilation naturelle, espaces extérieurs intégrés au logement, parties communes ouvertes, usages saisonniers, etc.

Certains outils et cadres réglementaires propres aux territoires ultramarins existent cependant. La RTAA DOM (Réglementation thermique, acoustique et aération des logements neufs outre-mer) est une réglementation spécifique aux logements neufs ultramarins. Celle-ci est conçue pour s'adapter aux climats et aux usages locaux en privilégiant le confort hygrothermique, la qualité de l'air et la limitation du recours à la climatisation, notamment via le solaire thermique. **À La Réunion, le référentiel PERENE** (PERformances ENERgétiques des bâtiments à La Réunion) prolonge cette approche en fournissant un cadre de conception bioclimatique adapté au contexte local, fondé sur la ventilation naturelle et la protection solaire des bâtiments.

## Les conditions de réussite des démarches de sobriété appliquées au bâtiment et à l'immobilier

- ❑ **L'adaptation du bâti aux usages et modes de vie.** La sobriété est d'autant plus robuste qu'elle s'appuie sur une lecture fine des pratiques (rapport au confort, à l'extérieur, aux équipements) des habitants. Adapter le bâti aux usages réels permet de réduire les besoins à la source, plutôt que de les compenser par des systèmes techniques. Cette approche est bien illustrée par l'association guyanaise AQUAA, qui mobilise une compensation bioclimatique adaptée pour diminuer l'empreinte carbone des bâtiments (cf. fiche bonne pratique n°2).
- ❑ **La priorisation des bâtis existants**, qui passe concrètement par la réhabilitation, l'adaptation et la transformation du parc existant, constitue un levier central de sobriété mais implique la transformation de la filière BTP. Elle permet de limiter les consommations de matériaux de construction, d'éviter des émissions liées aux matériaux importés et la production de déchets du bâtiment, et s'inscrit dans la continuité des logiques de « recyclage » urbain (cf. Section « Aménagement des territoires »).
- ❑ **L'adaptation des référentiels et cadres d'action** en contextualisant les normes, les programmations et les cahiers des charges, afin de développer des solutions sobres et robustes en climat tropical (ventilation, protection solaire, végétalisation), sans dégrader la qualité d'usage.
- ❑ **L'inscription du bâti dans une logique de cycle de vie** : en regardant au-delà de la livraison : coûts globaux, maintenance, facilité d'usage, évolutivité et réversibilité des bâtiments, pour éviter les solutions surdimensionnées ou difficilement soutenables dans la durée.

❑ **Une ingénierie étoffée, la formation et la diffusion des bonnes pratiques.** Les retours d'expériences montrent qu'une conception bioclimatique bien maîtrisée peut réduire la consommation d'un facteur 4 à 5, mais que sa performance dépend aussi du respect des règles (RTAA DOM) et des usages : des bâtiments conçus pour fonctionner sans climatisation sont parfois, en pratique, équipés et utilisés avec des systèmes de refroidissement, ce qui entraîne une surconsommation d'énergie et compromet l'objectif de sobriété – d'où l'enjeu de renforcer l'ingénierie locale, les contrôles et la montée en compétences (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, salariés, habitants) via des guides, formations et actions de sensibilisation des usagers, comme le souligne l'Université de La Réunion. L'accompagnement des usagers est essentiel dans ce contexte ; c'est notamment ce qu'insufflent les bailleurs sociaux guyanais SIGUY et SIMKO via **le projet Mon EKO KAZ digitale**, application qui fait le lien entre équipements ménagers et consommation d'énergie domestique afin d'adopter plus facilement des écogestes et de réaliser des économies d'énergie (cf. encadré ci-dessous).

## **Mon EKO KAZ digitale, accompagnement aux écogestes dans le logement social en Guyane**

Porté par **les bailleurs sociaux SIGUY et SIMKO (CDC Habitat)**, le projet **Mon EKO KAZ digitale** vise à renforcer la sobriété énergétique dans le parc de logements sociaux en Guyane par un outil numérique d'accompagnement des usages. Développée avec le soutien d'EDF Guyane et financée par le fonds d'innovation de la CGLLS (Caisse de garantie du logement locatif social), l'initiative s'inscrit dans la stratégie RSE des bailleurs, engagés depuis 2022 dans des actions de sensibilisation des locataires.

Le projet repose sur la création d'une application interactive reliant les équipements du logement aux données de consommation issues du compteur Linky. À travers une modélisation numérique du logement, l'application propose, pièce par pièce, des écogestes adaptés et permet de visualiser l'impact des usages sur la consommation et les économies d'énergie. Conçue comme un support aux réunions d'information lors des livraisons de logements et des actions de proximité, Mon EKO KAZ digitale constitue un levier opérationnel de sobriété énergétique, conciliant maîtrise des dépenses des ménages, amélioration du confort d'usage et réduction des consommations électriques.



❑ **L'intégration du réemploi comme levier structurant de la sobriété du bâtiment.** La sobriété implique d'inscrire le réemploi dès la programmation des projets, en articulation avec la transformation de l'existant, afin de limiter la démolition systématique et de prolonger le cycle de vie des matériaux. L'entrée en vigueur de la REP PMCB constitue une opportunité structurante pour développer le réemploi et améliorer la gestion des déchets du bâtiment, à condition d'adapter les cadres de la commande publique et de structurer des filières locales de réemploi. Dans ce contexte, des outils comme la plateforme PERGOLA jouent un rôle clé en diffusant des ressources et des retours d'expérience pour accompagner l'évolution des pratiques de construction sobres en Outre-mer (cf. encadré ci-dessous).

## Intégration du réemploi dans la sobriété du bâtiment en outre-mer : la REP PMCB et la plateforme PERGOLA

Entrée en vigueur en 2023, la **REP PMCB** (Responsabilité Elargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) supervisée par l'ADEME, constitue un cadre structurant pour améliorer la gestion des déchets du bâtiment et favoriser le réemploi des matériaux, en organisant progressivement leur reprise sans frais selon le principe du « pollueur-payeur ». Dans les territoires ultramarins, son déploiement reste progressif et appelle un accompagnement renforcé pour lever les freins opérationnels et structurer des filières locales de réemploi.

En complément, la **plateforme PERGOLA**, développée dans le cadre du programme OMBREE par l'Agence Qualité Construction, met à disposition gratuitement des ressources techniques et des retours d'expérience pour améliorer les pratiques de construction et de rénovation durables en outre-mer. En capitalisant les savoirs locaux et en favorisant leur diffusion interterritoriale, elle contribue à l'appropriation concrète des démarches de sobriété et de réemploi par les professionnels.

En articulant cadre réglementaire et outillage opérationnel, ces deux initiatives participent à l'ancrage du réemploi comme levier de la sobriété dans le secteur du bâtiment en Outre-mer.

En savoir plus : <https://www.ffbatiment.fr/gestion-entreprise/organiser-mon-chantier/dechets-de-chantier-bonnes-pratiques-environnementales/dossier/dechets-de-chantier-c-est-quoi-la-rep-batiment>  
<https://filiere-rep.ademe.fr/filiere-REP/filiere-PMCB>  
<https://www.pergola-outremer.fr/>



## Propositions de messages clés adaptés

| Grand public                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Collectivités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénover et adapter son logement avant d'agrandir ou de reconstruire, en privilégiant l'amélioration de l'existant.</li> <li>• Limiter les surfaces inutilisées, en adaptant la taille du logement aux usages réels et à l'évolution du ménage.</li> <li>• Encourager des modes d'habiter fondés sur la mutualisation des espaces, la colocation intra ou intergénérationnelle choisie.</li> <li>• Réemployer des matériaux issus de chantiers locaux (menuiseries, sanitaires, équipements) lorsque cela est possible.</li> <li>• Adapter les usages quotidiens (aération, occupation des pièces, horaires d'usage) pour réduire les besoins énergétiques sans dégrader le confort.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner la priorité à la réhabilitation et à l'adaptation des bâtiments publics existants, avant toute construction neuve.</li> <li>• Diagnostiquer le patrimoine immobilier des collectivités pour l'adapter en vue de le rendre plus sobre (cf. <i>fiche bonne pratique n°4 sur les écoles durables tropicales</i>).</li> <li>• Accompagner les ménages dans la réhabilitation de leurs logements (cf. <i>encadré sur le programme SARE dans la partie thématique « Energie »</i>).</li> <li>• Intégrer des objectifs de sobriété dans les opérations de construction / de réhabilitation dès la programmation, en limitant les surfaces, les équipements surdimensionnés et les démolitions.</li> <li>• Généraliser les diagnostics ressources et les clauses de réemploi, notamment dans les opérations de réhabilitation et de déconstruction.</li> <li>• Adapter les référentiels et cahiers des charges aux contextes tropicaux, pour permettre des solutions sobres et robustes.</li> <li>• Structurer des filières locales de matériaux biosourcés, de réemploi, de recyclage et de rénovation, en lien avec les politiques déchets, économie circulaire et emploi.</li> <li>• Végétaliser les bâtiments et les espaces publics (arbres à hautes tiges, qui font de l'ombre et limitent l'élévation de chaleur).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir des bâtiments évolutifs et adaptables, afin d'allonger leur durée de vie et d'éviter les reconstructions.</li> <li>• Optimiser les surfaces et les programmes, en lien étroit avec les usages réels des occupants.</li> <li>• Intégrer le réemploi dès la conception des projets, en identifiant les gisements et en anticipant les contraintes de chantier.</li> <li>• Mutualiser les équipements et les espaces, pour limiter les besoins matériels et les coûts d'exploitation.</li> <li>• Travailler avec les filières locales, lorsque cela est possible, pour sécuriser les approvisionnements et réduire l'empreinte environnementale.</li> <li>• Développer le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés locaux afin de réduire la dépendance aux importations.</li> <li>• Repositionner la rénovation comme un levier central d'activité, au-delà de la construction neuve.</li> </ul> |

# L'adaptation de la notion de sobriété aux territoires ultramarins

## Synthèse des messages clés thématiques

### La sobriété appliquée à l'énergie : éléments de définition *(NB : non nécessairement applicables au contexte ultra-marin)*

La sobriété énergétique consiste à **éviter les consommations d'énergie inutiles ou excessives, en adaptant les usages, les niveaux de service et les modes de vie aux besoins réels**, dans une perspective de soutenabilité environnementale et sociale.

A la différence de l'efficacité énergétique, qui vise à réduire les consommations d'énergie par des solutions techniques ou technologiques (par exemple, produire des équipements ou des bâtiments moins énergivores) et à réduire l'impact carbone de la production d'énergie (à travers, notamment, le développement des énergies renouvelables), la sobriété énergétique repose sur **des choix humains, organisationnels et politiques**. A l'instar de la sobriété appliquée aux autres thématiques, elle comporte à ce titre trois déclinaisons complémentaires :

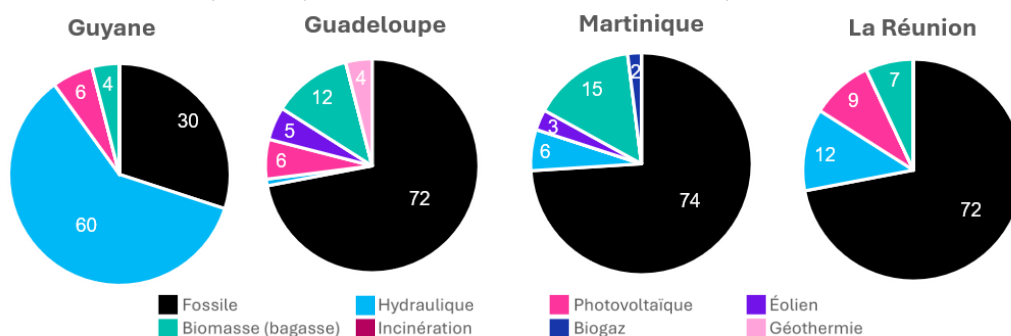
- Une **sobriété d'usage** (« améliorer ou modérer l'usage »), consistant à délivrer le même service, mais en consommant moins d'énergie, par un changement d'usage ou de comportement (par exemple, chauffer un logement ou un équipement à 19°C plutôt qu'à 22°C ; éteindre l'éclairage d'une pièce, d'un bureau ou d'une rue ; éteindre des équipements numériques plutôt que de les laisser en veille, etc.) ;
- Une **sobriété « organisationnelle »** (« substituer par une autre pratique moins impactante »), consistant à réduire les besoins énergétiques par une autre organisation du travail, de l'espace ou des activités (par exemple, développer des bureaux partagés ; adapter les horaires d'ouverture des équipements publics à la fréquentation réelle ; repenser une chaîne logistique pour éviter des flux inutiles, etc.) ;
- Une **sobriété « structurelle »**, consistant à réduire les besoins énergétiques par une réduction du niveau de service (par exemple, réduire la surface des bâtiments ou des logements ; limiter l'étalement urbain pour réduire les besoins de transport et d'accès aux réseaux, etc.).

### La sobriété énergétique des territoires ultramarins, un enjeu capital de souveraineté lié au statut de Zones Non Interconnectées (ZNI)

Les territoires ultramarins appartiennent majoritairement à la catégorie des **Zones Non Interconnectées (ZNI)**, **caractérisées par l'absence de connexion au réseau électrique continental**. Les contraintes géographiques, climatiques et la taille réduite des systèmes électriques y limitent les marges de manœuvre techniques pour la production et la gestion de l'électricité. Ces spécificités se traduisent par **des coûts de production très élevés, atteignant en moyenne 347 €/MWh en 2023 dans les ZNI** selon la Commission de Régulation de l'Energie, soit bien au-delà du prix de marché observé sur l'ensemble du territoire français, qui est de 97,2 €/MWh sur cette même année. Historiquement, ces systèmes reposent largement sur des énergies fossiles importées (fioul, charbon), rendant **l'électricité structurellement plus carbonée**, à l'exception notable de la Guyane, dont le mix est majoritairement hydraulique (cf. graphique ci-dessous). La Réunion constitue également un cas singulier : en 2024, elle est devenue le premier territoire à s'affranchir quasi totalement des importations fossiles pour la production d'électricité, grâce à la conversion de ses centrales charbon à la biomasse solide et de ses centrales diesel aux bioliquides, même si les combustibles restent encore en grande partie importés.

### Les mix électriques des territoires ultramarins étudiés, fortement basés sur les énergies fossiles, en % (2021)

*Explication : la source utilisée est la plus récente qui soit commune aux quatre territoires d'analyse, à savoir une étude de 2021 (Commission de régulation de l'énergie, 2021). Bien que des données plus récentes existent pour certains territoires, celles-ci proviennent de sources hétérogènes et reposent sur des périmètres et des temporalités différents, rendant toute comparaison impossible. De fait, la situation a sensiblement évolué depuis 2021, notamment à La Réunion (cf. supra).*



Ce statut de ZNI s'accompagne d'un **cadre réglementaire spécifique**, reconnu par le droit européen et décliné en droit français. Il repose notamment sur la mise en œuvre de **Programmations Pluriannuelles de l'Énergie (PPE)** propres à chaque territoire, co-élaborées par l'Etat et les collectivités pour fixer, sur dix ans, les trajectoires de production, de consommation et de transition énergétique. Parallèlement, un **mécanisme de péréquation tarifaire** garantit aux habitants des ZNI un prix de l'électricité identique à celui de l'Hexagone, malgré des coûts de production bien supérieurs, les surcoûts étant compensés par les charges de service public de l'énergie. Ce cadre permet de concilier solidarité nationale et sécurité d'approvisionnement, en offrant une visibilité de long terme sur la viabilité économique du système électrique, tout en finançant des actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE).

Dans ce contexte, **la sobriété énergétique constitue un levier stratégique central pour les territoires ultramarins**. L'objectif poursuivi est celui d'une autonomie énergétique progressive, fondée à la fois sur la réduction des consommations et sur le développement des énergies renouvelables locales (solaire photovoltaïque, hydraulique, géothermie, biomasse). La maîtrise de la demande apparaît d'autant plus prioritaire que **chaque kilowattheure économisé permet de limiter le recours à des moyens de production coûteux et carbonés**, de réduire les charges publiques de compensation et de renforcer la résilience des systèmes électriques insulaires.

**Des conditions climatiques, et notamment une température annuelle moyenne, qui conduisent à polariser les enjeux et les initiatives de modération de la consommation électrique, autour de l'usage de la climatisation et de la performance énergétique du bâti**

**Le recours à des réglementations thermiques adaptées aux climats tropicaux constitue un premier levier structurant**. En Guadeloupe, la Réglementation Thermique de Guadeloupe (habilitée en 2009, déployée dès 2010 et renforcée en 2013 puis 2020) vise à intégrer la sobriété dès la conception des bâtiments via trois leviers : ventilation naturelle, protections solaires et enveloppe performante, avec une attestation de conformité préalable au permis de construire (fiche bonne pratique n°6 consacrée à la RTG). À La Réunion, l'Université de La Réunion souligne également l'importance des exigences de et de protection solaire en ayant mis au point le guide PERENE (PERformances ENergétiques des bâtiments à La Réunion) pour la conception bioclimatique et la réduction des besoins de climatisation et la méthode TEC-Tec, outil de pré-diagnostic bas carbone / basse énergie pour le tertiaire, couvrant conception, construction et exploitation.

La question de la performance énergétique du bâti, au-delà des réglementations, mobilise également des dispositifs d'accompagnement non spécifiques aux DROM. Nous pouvons citer en premier lieu **le programme SARE** (cf. encadré page 53) qui informe et accompagne les particuliers vers la rénovation énergétique des logements ou **le dispositif SLIME** (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie), coordonné au niveau national par le réseau CLER, qui identifie les ménages touchés par des situations de précarité énergétique et les oriente vers des solutions adaptées à leur situation. L'objectif étant, in fine, que les ménages récupèrent du pouvoir d'achat en réalisant des économies, sans impacter leur confort de vie ni leur bien-être.

**Le déploiement de programmes de communication et de sensibilisation à destination des ménages et des entreprises**, centrés sur les éco-gestes et les économies d'électricité, complète ces cadres réglementaires. En Guadeloupe, la Région a porté une campagne structurée (site dédié, ligne téléphonique, supports médias) pour accompagner l'évolution des comportements, en articulation avec EDF et les partenaires du comité MDE (Maîtrise de la Demande d'Énergie). En Guyane, EDF déploie des contenus grand public (site, réseaux sociaux) et des interventions auprès des scolaires, des entreprises et des médias. La sobriété énergétique est également mise en avant par une campagne de communication à La Réunion où EDF dresse une liste didactique sur « Les écocgestes qui changent tout ! » concernant une multitude de thématiques (appareil électrique, cuisson, eau, électroménager...).

La mise en œuvre d'une **combinaison d'efficacité et de sobriété**, via des dispositifs incitatifs de type « Agir Plus » (cf. fiche bonne pratique n°5), permet d'agir concrètement sur les usages. Les primes soutiennent des équipements plus performants (climatiseurs performants, chauffe-eaux solaires/thermodynamiques) et des solutions de sobriété comme les brasseurs d'air, qui permettent de réduire le recours à la climatisation ou des solutions passives d'isolation. Les aides versées pour accompagner les ménages dans leur installation d'équipements isolants ou de brasseurs d'air se révèlent être très efficaces et contribuent à retarder l'équipement des foyers en climatisation. Les acteurs locaux soulignent toutefois l'écart entre économies « théoriques » et pratiques réelles : en effet, afin d'éviter l'effet rebond d'une action d'efficacité (correspondant à une consommation plus intensive d'un équipement moins énergivore), il est essentiel de mettre en place un travail de sensibilisation au bon usage de la climatisation et des brasseurs d'air, permettant ainsi une réduction nette de la consommation d'énergie.

Enfin, **deux leviers de communication à fort impact sur la sobriété** pour les entreprises et les administrations sont identifiés : **l'adaptation de la tenue vestimentaire au climat tropical**, susceptible de réduire les besoins de climatisation des bureaux, et **le couplage brasseur d'air et climatisation** pour relever la température de consigne à 26–27°C et limiter l'usage de la climatisation, notamment en intersaison. Concernant ce premier levier, la campagne de communication « Osez le bermuda », qui a été envisagée à La Réunion et déployée en Martinique, visent à dissuader le port du pantalon et de la veste qui sont de mise dans le milieu professionnel, engendrant une utilisation excessive de la climatisation. Sur le second levier, la direction régionale de l'ADEME à La Réunion souligne aussi l'enjeu spécifique du secteur tertiaire sur ce territoire, avec une consommation de climatisation de l'ordre de 600 GWh sur environ 3 000 GWh/an tous secteurs confondus, justifiant de cibler prioritairement ces usages.

## Des enjeux propres à l'électrification des communes isolées, en Guyane et à La Réunion

Dans **les territoires difficiles d'accès** (communes guyanaises accessibles uniquement par pirogue ou avion, ou habitats isolés des cirques réunionnais : Mafate, Cilaos, Salazie), **la sobriété énergétique conditionne la viabilité des systèmes électriques**.

En Guyane, **l'association Kwala Faya** développe une électrification photovoltaïque participative fondée sur des kits solaires adaptés aux territoires isolés, installés et entretenus par des habitants formés localement, afin d'assurer la pérennité des équipements (cf. fiche bonne pratique n°7). Cette approche promeut l'évitement du recours à des solutions dépendantes de carburants et entend également modérer la consommation en dimensionnant des kits solaires adaptés aux usages. A La Réunion, **le SIDELEC (Syndicat Intercommunal d'Electricité)** a soutenu l'installation de micro-centrales photovoltaïques collectives et de micro-réseaux partagés dans le cirque de Mafate, permettant de mutualiser production et stockage, de limiter les équipements individuels et de réduire l'usage de ressources matérielles.

Dans ces contextes insulaires et/ou enclavés, la sobriété relève ainsi d'une nécessité opérationnelle autant que d'un objectif environnemental.

## Les conditions de réussite des démarches de sobriété appliquées à l'énergie

❑ **La sobriété énergétique répond à des enjeux spécifiques de souveraineté et de justice sociale.** En réduisant la dépendance aux importations énergétiques et les besoins de production, elle renforce l'autonomie énergétique des territoires. Elle constitue également un levier direct de réduction des factures d'électricité, particulièrement stratégique dans des contextes marqués par la vie chère et la précarité énergétique d'une part significative des ménages. A ce titre, des outils d'aide à la rénovation énergétique, comme le programme SARE, existent pour permettre d'alléger la facture énergétique des ménages (cf. encadré ci-dessous).

### Le programme SARE, accompagner la maîtrise de l'énergie et la rénovation énergétique en outre-mer

Déployé dans l'ensemble du territoire français y compris dans les outre-mer, le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), piloté par l'ADEME et porté localement par les Régions, vise à structurer un service de conseil et d'accompagnement neutre et gratuit à destination des ménages et du petit tertiaire privé. Il accompagne les usagers tout au long de leur parcours, depuis la compréhension des consommations et des factures jusqu'à la mise en œuvre de travaux d'efficacité énergétique adaptés aux contextes climatiques tropicaux.

Le programme s'articule étroitement avec les dispositifs de maîtrise de la demande d'électricité (MDE), notamment via les Espaces Conseil France Rénov' et les actions soutenues par le cadre de compensation territoriale.

En combinant pédagogie, accompagnement technique et mobilisation des aides (CEE, primes MDE), le programme SARE constitue un levier structurant pour réduire durablement les consommations, renforcer la sobriété des usages et améliorer le pouvoir d'achat des ménages dans un contexte de forte dépendance énergétique.

En savoir plus : <https://seize-maitrise-energie.fr/gp/le-nouveau-programme-sare-service-daccompagnement-a-la-renovation-energetique/>



- ❑ **La prise en compte des contraintes propres aux ZNI et aux communes isolées** constitue un préalable. L'absence d'interconnexion au réseau continental, la petite taille des systèmes électriques et, dans certains territoires, l'isolement géographique de communes non raccordées imposent des solutions sobres, robustes et faciles à maintenir, adaptées aux capacités locales d'exploitation et de gestion.
- ❑ **La mobilisation du fort potentiel d'énergies renouvelables locales** est un levier structurant de la sobriété énergétique. Les conditions climatiques et géographiques des territoires ultramarins (ensoleillement élevé, ressources hydrauliques, biomasse, façade maritime) offrent des opportunités importantes pour substituer les énergies fossiles importées par des productions renouvelables, à condition de maîtriser leur intégration dans des systèmes électriques contraints. Néanmoins, certaines orientations peuvent interroger au regard de cet objectif. En Martinique, par exemple, la PPE prévoit la conversion de centrales au fioul vers des centrales alimentées en biomasse liquide importée, ce qui soulève des enjeux de dépendance extérieure et de cohérence avec les ressources locales. Par ailleurs, la valorisation de la biomasse locale reste limitée par des contraintes réglementaires, notamment liées au statut des déchets verts.
- ❑ **L'articulation étroite entre efficacité énergétique et sobriété des usages** apparaît déterminante également. Les retours d'expérience montrent que les gains liés à des équipements performants (climatisation, production d'électricité, stockage) ne sont pleinement effectifs que s'ils s'accompagnent d'une modération des usages. Dans ce contexte, la sobriété peut conditionner le succès de l'efficacité, notamment lorsque des bâtiments conçus pour fonctionner en ventilation naturelle sont ensuite équipés en climatisation, générant des surconsommations. Cette subtile combinaison est réellement porteuse de solutions, l'éclairage public en est un bon exemple, des solutions intelligentes et modulables combinées à une adaptation des usages conduisent à de fortes baisses de la consommation d'électricité pour les collectivités (cf. encadré ci-dessous)

## L'éclairage public intelligent, un levier majeur de sobriété pour les collectivités ultramarines

L'éclairage public représente jusqu'à 40 à 50 % de la consommation électrique des collectivités ultramarines, ce qui en fait un levier prioritaire pour réduire les dépenses et l'empreinte énergétique.

En Martinique, le SMEM accompagne les communes via des diagnostics, des schémas directeurs et l'expérimentation de solutions d'éclairage intelligent (LED pilotables à distance, modulation de l'intensité, adaptation aux usages). À La Réunion, la SPL Énergies Réunion propose des missions d'AMO pour optimiser les parcs existants (relamping, extinction ciblée, amélioration de la maintenance).

En complément, des démarches comme les chartes pour un éclairage durable encouragent la réduction des puissances et des plages horaires d'éclairage, avec des bénéfices à la fois énergétiques et pour la biodiversité.

En savoir plus : <https://www.ewag.fr/articles/smem-syndicat-mixte-delectricite-de-la-martinique/> & <https://www.edf.mq/collectivite/amenagement-et-urbanisme/renover-l-eclairage-public-pour-ameliorer-l-efficacite-energetique-et-reduire-la-facture-1>



- ❑ **Inciter à l'alignement des usages sur les périodes de production énergétique la plus vertueuse.** La réussite des démarches de sobriété énergétique en ZNI passe par une meilleure adéquation entre les usages et le contenu carbone de l'électricité, qui varie au cours de la journée. Aujourd'hui, les consommateurs manquent de visibilité et d'incitations pour adapter leurs consommations, notamment en raison de signaux tarifaires encore peu alignés avec le mix énergétique réel. Il est donc essentiel de renforcer l'information sur le contenu CO<sub>2</sub> de l'électricité, de valoriser les compteurs communicants et de faire évoluer les tarifications afin d'encourager les usages lors des périodes de forte production d'énergies renouvelables.

## Propositions de messages clés adaptés

| Grand public                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Collectivités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser les pratiques de ventilation naturelle comme les ventilations traversantes ou les fenêtres à jalousie qui permettent de contrôler la température tout en assurant l'intimité.</li> <li>Equiper les logements de brasseurs d'air.</li> <li>Régler la température de consigne de la climatisation à 26°C au minimum.</li> <li>Miser en priorité sur la ventilation naturelle puis sur les brasseurs d'air et enfin sur la combinaison des brasseurs d'air avec la climatisation.</li> <li>Végétaliser les abords des logements lorsque cela est possible.</li> <li>Privilégier l'utilisation d'un chauffe-eau solaire à un chauffe-eau électrique.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Equiper les locaux de brasseurs d'air.</li> <li>Régler la température de consigne de la climatisation de façon centralisée quand cela est possible et à 26°C au minimum.</li> <li>Couper les climatiseurs dans la nuit et le week-end et les démarrer avant l'arrivée du personnel.</li> <li>Inciter les agents à adapter leur tenue vestimentaire au climat tropical.</li> <li>Développer / recourir aux offres tarifaires différenciées en fonction des heures de consommation.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Equiper les locaux de brasseurs d'air.</li> <li>Régler la température de consigne de la climatisation de façon centralisée quand cela est possible et à 26°C au minimum.</li> <li>Couper les climatiseurs dans la nuit et le week-end et les démarrer avant l'arrivée du personnel.</li> <li>Inciter les collaborateurs à adapter leur tenue vestimentaire au climat tropical.</li> <li>Créer un pôle ressources ou un référent sobriété au sein de la structure pour prévenir les mésusages et piloter la qualité, l'entretien et la maintenance des équipements.</li> <li>Développer / recourir aux offres tarifaires différenciées en fonction des heures de consommation.</li> </ul> |

**04**

# **Les pratiques inspirantes repérées**

# Les pratiques inspirantes repérées

## Notice de lecture

La présente sous-partie met en lumière des pratiques jugées inspirantes dans le cadre de l'étude. Repérées auprès des acteurs interrogés, elles mettent en valeur des actions, projets ou modes de faire qui s'inscrivent dans une démarche de sobriété. Les fiches sont construites sur le même modèle, dont les items sont détaillés ci-dessous :



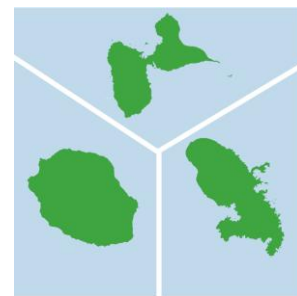
### \*Les deux types de solutions sont :

- « **Ingénierie** », comprenant des projets de soutien à l'ingénierie, de mobilisation des acteurs, d'accompagnement au changement, de communication et/ou de sensibilisation.
- « **Investissement** », comprenant des projets de soutien à la réalisation de travaux (aménagements, équipements, infrastructures, etc.).

GUADELOUPE

MARTINIQUE

RÉUNION



Focus sur le PAT de La Plaine des Palmistes (La Réunion), sur le réseau des PAT de Guadeloupe et sur le PAT de la CA de l'Espace Sud (Martinique).

## LES PAT DANS LES DROM

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont de véritables outils favorisant la sobriété alimentaire au niveau local. En effet, ils visent à fédérer les acteurs locaux dans le but d'améliorer l'accès de tous à une alimentation de qualité, favoriser les circuits courts, réduire le gaspillage et modérer la dépendance aux importations en renforçant l'offre alimentaire locale.

### Description de la pratique

Les PAT mobilisent une approche « systémique » : production, transformation, restauration collective, éducation et accès à l'alimentation sont travaillés ensemble. À La Plaine des Palmistes, le PAT déploie un plan d'actions sur cinq ans : lutte contre le gaspillage en restauration scolaire, ateliers d'éveil au goût et découverte de saveurs, et actions « retour à la terre » (jardinage, visites d'exploitations agricoles...). La commune facilite aussi l'accès au foncier en repérant des terres incultes et en négociant des mises à disposition pour relancer des cultures vivrières (patates, manioc, fruits à pain), tout en développant des équipements adaptés (serres anticycloniques). En Guadeloupe et en Martinique, des PAT déploient des démarches comparables : légumeries, accompagnement des producteurs, et éducation alimentaire. À Morne-à-l'Eau, une action structurante a combiné ateliers sensoriels, jardinage, tri par les élèves et travail avec les équipes de cantine. Le PAT de l'Espace Sud Martinique a quant à lui la volonté de répondre à un triple enjeu concernant l'alimentation locale saine et accessible, la restauration collective et la mise en réseau du tissu agricole local. A ce titre, il a organisé un forum de l'alimentation locale à Rivière-Salée en mars 2025.

### Quels impacts ?

- **Impact social/sanitaire** : meilleure acceptation des produits locaux et apprentissage du « bien manger », grâce à l'implication des écoles et des familles.
- **Impact économique** : réduction du gaspillage alimentaire et économies pour la collectivité, avec un soutien direct aux producteurs locaux.
- **Impact environnemental** : baisse des importations, des déchets et des émissions associées, avec valorisation des biodéchets.

#### PORTEUR DU PROJET :

Les EPCI et les communes sont en première ligne dans le pilotage des PAT.

Ces initiatives ont néanmoins l'ambition de fédérer les différents du territoire acteurs autour de la question de l'alimentation.

#### GOVERNANCE DU PROJET :

Collectivités, Etat (DAAF), partenaires du champ de l'alimentation, de la production alimentaire et de la santé locaux.

#### CIBLES DE L'ACTION :



#### TYPE DE SOLUTION :

Ingénierie

Investissement

#### DATE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET :

Plaine des Palmistes

2022

#### CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PROJET :

L'implication continue de tous les acteurs (cuisine collective, services de la ville, enseignants, élèves, parents), formation et animation, suivi chiffré (pesées), débouchés sécurisés pour le local, coordination, financements stables malgré les aléas (crises, retards).

#### POUR EN SAVOIR PLUS :

[Site du PAT de la commune de La Plaine des Palmistes - France PAT](#)



[PAT de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique - France PAT](#)



AQUAA agit sur l'ensemble du territoire Guyanais et prend part au programme OMBREE d'accompagnement à la construction en Outre-Mer.

# AQUAA : SOBRIÉTÉ DANS L'ACTE DE CONSTRUIRE ET D'AMÉNAGER LE TERRITOIRE

Les actions portées par l'association AQUAA contribuent à la sobriété via la diffusion des principes d'une architecture bioclimatique adaptée (orientation, ombrage, ventilation). Elles visent à diminuer l'empreinte carbone en encourageant l'usage de matériaux et techniques de construction plus sobres, comme la brique de terre crue. AQUAA outille également les bâtisseurs et les décideurs pour éviter des aménagements qui aggravent la chaleur et dégradent la ventilation.

## Description de la pratique

AQUAA est, depuis 2009, « Centre de ressources Qualité environnementale du cadre bâti » en Guyane (avec le soutien de l'ADEME, notamment). Elle diffuse d'abord des guides concrets, avec *La Kaz Ekolojik* (2016), une référence grand public pour construire et rénover en intégrant les conditions climatiques locales et les « bons gestes » afin de concilier confort et économies d'énergie.

Avec son *Guide de l'urbanisme bioclimatique en Guyane* (2015), l'association aide aussi à la décision pour aménager en tenant compte des alizés, de l'ombre, de la végétalisation et des formes urbaines, afin de « rafraîchir » les villes.

AQUAA documente aussi le ressenti des habitants notamment sur le confort thermique au sein de leur quartier et de leurs résidences, en fonction de la morphologie des bâtiments et des aménagements extérieurs (Par exemple dans le cadre d'une *Enquête à la ZAC Hibiscus*, réalisée en 2025, avec des étudiants). AQUAA contribue également à renforcer les savoir-faire locaux via des formations, notamment sur les avantages de la construction en terre crue.

## Quels impacts ?

- **Impact social/sanitaire** : des logements plus vivables offrant un meilleur confort quotidien aux habitants.
- **Impact environnemental** : réduction des consommations électriques et des émissions associées. Un urbanisme repensé, végétalisé limitant l'artificialisation et les îlots de chaleur.

### PORTEUR DU PROJET :

L'association AQUAA, créée en 2004, agit comme centre de ressources et d'appui pour une construction plus adaptée au climat équatorial guyanais en favorisant l'architecture bioclimatique et la construction durable.



### GOVERNANCE DU PROJET :

AQUAA, ADEME, Guyane Energie Climat, DGCOP, EPFAG/EPFA...

### CIBLES DES ACTIONS :



### TYPE DE SOLUTION :

Ingénierie

Investissement

DATE DE MISE  
EN ŒUVRE DU  
PROJET :

2004

### CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PROJET :

Des guides simples et crédibles, des formations, l'intégration dans les cahiers des charges des maîtres d'ouvrage, des données locales (vent/ombre), et l'adhésion des professionnels au raisonnement en coût global.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

[Site de l'association AQUAA](#)  
[Guide Kaz Ekolojik, 2016](#)  
[Guide de l'urbanisme bioclimatique en Guyane, 2015](#)  
[Etude sociologique de confort thermique dans la ZAC Hibiscus, 2025](#)



Communes concernées par l'installation des 4 stations : Cayenne (rivière Cayenne), Matoury, Macouria, Montsinéry-Tonnégrande (rivière Montsinéry) ainsi que le canal Laussat.

## PROJET DE NAVETTES FLUVIO-MARITIMES

*L'implantation de ces navettes fluvio-maritimes doit permettre d'éviter une partie des trajets automobiles sur des axes routiers saturés, en proposant une alternative collective par la voie d'eau. Elles permettront aussi de modérer les consommations liées aux déplacements (carburant, temps perdu, congestion) et encourageront un renoncement progressif au « tout-voiture » grâce à une offre multimodale de transports.*

### Description de la pratique

La CACL construit un réseau de navettes fluvio-maritimes pour relier les communes littorales à Cayenne, avec deux lignes projetées : Montsinéry–Larivot–Canal Laussat (27 km) et Pointe Liberté–Larivot–Canal Laussat (15 km).

Le dispositif ne se limite pas aux navettes : il comprend des embarcadères (pontons flottants, passerelles, dispositifs d'amarrage) et surtout des interfaces terrestres pensées pour l'intermodalité (parkings, abris vélos, carbets d'attente, connexions aux bus).

Le projet s'inscrit dans une politique de mobilité plus large de la collectivité avec le lancement du BHNS/TCSP début 2026, la tarification unifiée depuis 2025 (ticket unique, abonnements, pass avantage) et des actions « d'aller-vers » des contrôleurs et des outils numériques. La navette est prévue en motorisation thermique à ce stade, et son déploiement doit rester progressif pour limiter les perturbations sur la faune.

### Quels impacts ?

- **Impact social** : trajets plus fiables vers Cayenne, meilleure accessibilité pour les habitants des communes concernées et enclavées et possibilité de combiner navette, bus et vélo
- **Impact environnemental** : baisse attendue de la pression routière et vigilance forte sur la perturbation des milieux aquatiques.
- **Impact économique** : réduction des coûts « cachés » des embouteillages pour les ménages (temps, carburant).

#### PORTEUR DU PROJET :

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) est maître d'ouvrage et autorité organisatrice de la mobilité sur le périmètre du projet.



#### GOVERNANCE DU PROJET :

Pilotage par la CACL, Etat, communes, propriétaires privés, domaine public (AOT), OFB, MRAe...

#### CIBLE DE L'ACTION :



#### TYPE DE SOLUTION :

Ingénierie

Investissement

DATE DE MISE  
EN ŒUVRE DU  
PROJET :

**2027**

À partir de fin 2026 - début 2027

#### CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PROJET :

Penser l'intermodalité du projet (bus, vélo, stationnements), une fréquence lisible et un tarif attractif, pédagogie de proximité, autorisations environnementales sécurisées, suivi strict de la faune aquatique, dialogue continu avec les riverains et usagers.

#### POUR EN SAVOIR PLUS :



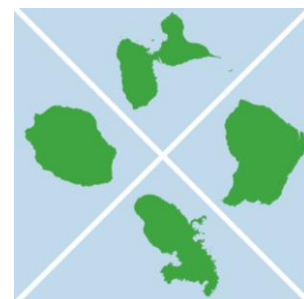
[Site de la CACL \(page dédiée au projet\)](#)

GUADELOUPE

GUYANE

MARTINIQUE

RÉUNION



Focus sur la démarche en Guadeloupe bien qu'elle soit également déployée en Martinique, Guyane et à La Réunion (+ Mayotte).

# ÉCOLES DURABLES TROPICALES (PROGRAMME OMBREE)

## Focus - CAUE de Guadeloupe.

La démarche permet d'éviter le recours systématique à la climatisation dans les écoles en se concentrant sur des solutions passives (ombrage, ventilation, végétalisation). La démarche permet également de modérer les consommations d'énergies en adoptant une approche globale, concertée, reproductible et adaptée.

## Description de la pratique

Le programme OMBRÉE (programme inter Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Énergie), sélectionné début 2020 dans le cadre des CEE (Certificats économies d'énergie), finance des actions de sensibilisation, d'information et de formation pour réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments ultramarins. Dans ce cadre, la démarche Écoles durables tropicales transpose l'expérience menée à La Réunion vers la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et Mayotte. En Guadeloupe, le CAUE pilote le « Pôle Énergie des Écoles » pour tester, dans des écoles pilotes comme l'école Georges Marcel au Gosier, des solutions de confort thermique limitant le recours à la climatisation. La démarche repose sur une concertation approfondie (commune, rectorat, équipes éducatives, élèves, parents, agents) et un diagnostic des usages, mobilisés pour programmer des aménagements ciblés : végétalisation, ombrage, déminéralisation des cours, protections solaires et amélioration de la ventilation, avec une implication directe des usagers.

## Quels impacts ?

- **Impact social** : baisse de l'inconfort thermique et amélioration des conditions d'apprentissage des élèves.
- **Impact économique** : réduction des dépenses en électricité et en rénovation (en anticipant mieux les besoins réels grâce à la concertation notamment).
- **Impact environnemental** : moindre consommation énergétique, cours d'écoles moins minéralisées et plus végétalisées.

### PORTEUR DU PROJET :

En Guadeloupe, à la Réunion et en Martinique, le projet est porté par les CAUE. En Guyane, c'est AQUAA qui porte le projet.

### GOUVERNANCE DU PROJET :

CAUE Guadeloupe, communes locales, rectorat, OMBREE (CEE), DEAL, coordination inter-territoires ...

### CIBLES DE L'ACTION :



### TYPE DE SOLUTION :



### DATE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET :

# 2024

### CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PROJET :

Collaboration commune-rectorat, choix d'écoles pilotes motivées, concertation des usagers, solutions simples et maintenables dans le temps, articulation avec la maîtrise d'œuvre, financements sécurisés, et capitalisation pour diffuser des modèles reproductibles.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

[Site du CAUE Guadeloupe \(page dédiée à la démarche\)](#)



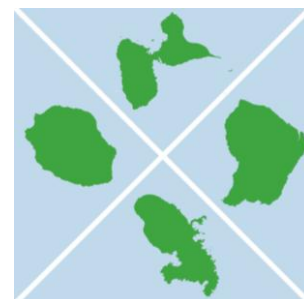
[Étude de confort thermique dans les écoles de Guadeloupe et de Martinique](#)

GUADELOUPE

GUYANE

MARTINIQUE

RÉUNION



Dispositif déployé en Guadeloupe, Guyane, Martinique et à La Réunion, avec des offres adaptées aux réalités climatiques et aux types d'habitat.

## DISPOSITIF «AGIR PLUS» DANS LES OUTRE-MER

*Le dispositif Agir Plus d'EDF évite certaines consommations inutiles, notamment en électricité, en facilitant le remplacement et l'acquisition de solutions de refroidissement, d'éclairage et/ou d'isolation plus sobres et plus performantes. Ce dispositif facilite le passage à l'action du public grâce à des primes déduites directement des devis.*

### Description de la pratique

Agir Plus est un système de primes qui aide à financer des équipements et des travaux réduisant durablement la consommation d'électricité.

Pour les ménages, les offres portent notamment sur les chauffe-eaux solaires (en 2022 à La Réunion, 56% des résidences principales étaient équipées en chauffe-eau solaire, contre 23% en 2006 selon l'INSEE) et thermodynamiques, l'isolation (enveloppe performante), les protections solaires, les brasseurs d'air, la climatisation performante et, selon les territoires, l'électroménager efficient (froid). Le principe est simple : le client passe par une entreprise partenaire, la prime est déduite immédiatement de la facture, puis EDF rembourse le partenaire. Des contrôles de terrain vérifient la qualité des travaux et la bonne application des règles.

Le dispositif existe aussi pour les collectivités et pour les entreprises, avec un accompagnement sur-mesure : audit, calcul de retour sur investissement et aide à la décision. En Guyane, des bonifications peuvent tenir compte des surcoûts d'accès dans les communes isolées.

### Quels impacts ?

- **Impact social** : amélioration du confort thermique (bâtiments mieux ventilés et moins chauds), réduction de la précarité énergétique.
- **Impact économique** : baisses significatives des factures d'électricité, économies pour les communes profitant (notamment) d'une optimisation de l'éclairage public.
- **Impact environnemental** : réduction de la demande globale d'électricité et des impacts environnementaux liés à sa production (y compris sur des territoires ayant une forte croissance démographique, comme la Guyane).

#### PORTEUR DU PROJET :

Le dispositif est porté par les implantations locales d'EDF dans les Outre-mer. Ici, il s'agit donc de EDF Guadeloupe, EDF Guyane, EDF Martinique et EDF La Réunion.



#### GOVERNANCE DU PROJET :

Programme piloté par le comité MDE (maîtrise de la demande en énergie) : DEAL, Région, EDF, ADEME

#### CIBLES DE L'ACTION :



#### TYPE DE SOLUTION :

Ingénierie

Investissement

DATE DE MISE  
EN ŒUVRE DU  
PROJET :

2014

#### CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PROJET :

Un réseau d'artisans partenaires fiable, des contrôles qualité, une prime réellement visible sur les devis réalisés par les entreprises, des messages clairs sur les usages et un accompagnement renforcé des publics modestes et des zones isolées.

#### POUR EN SAVOIR PLUS :



Site des implantations locales d'EDF en Outre-mer (page dédiée au dispositif) :

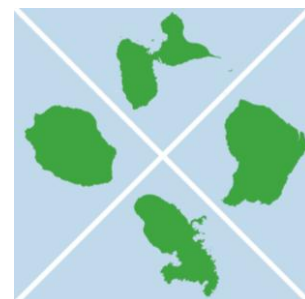
- [EDF Guadeloupe](#)
- [EDF Guyane](#)
- [EDF Martinique](#)
- [EDF Réunion](#)

GUADELOUPE

GUYANE

MARTINIQUE

RÉUNION



Focus sur la RTG en Guadeloupe bien qu'elle s'inscrive dans un écosystème d'initiatives ultramarines (incluant la RTAA DOM notamment).

# RÉGLEMENTATION THERMIQUE DE GUADELOUPE (RTG) ET AUTRES INITIATIVES ULTRAMARINES

*La RTG permet de réduire la consommation électrique en agissant dès la conception des bâtiments : ventilation naturelle, protections solaires, enveloppe performante. Elle permet la modération du recours à la climatisation et la réduction des besoins énergétiques.*

## Description de la pratique

La Guadeloupe a construit une démarche progressive de maîtrise de l'énergie : Plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables (PRERURE, 2008), habilitation régionale permettant à la région de légiférer dans ce domaine (2009), puis élaboration d'une réglementation locale : la RTG. La RTG « performancielle » (portant obligation de résultats sans imposer de moyens), a été lancée en 2010, révisée en 2013 puis renforcée en 2020. Depuis 2020, une plateforme en ligne permet de simuler la performance du bâtiment et d'éditer une attestation de conformité devenue indispensable au dépôt du permis de construire. La RTG vise 3 objectifs : améliorer le confort sans climatisation (ventilation naturelle), réduire les besoins de climatisation et d'éclairage (par une enveloppe thermique des bâtiments mieux conçue), et recourir aux énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire. Dans les autres territoires, la RTAA DOM fixe un socle (ventilation, protections solaires) et certains acteurs vont plus loin via des guides et outils d'aide à la conception (PERENE et TEC-Tec à La Réunion par exemple).

## Quels impacts ?

- **Impact social** : logements et bâtiments mieux ventilés, plus confortables.
- **Impact économique** : économies de fonctionnement à long terme.
- **Impact environnemental** : baisse de la demande électrique et incitation à des solutions plus sobres.

### PORTEUR DU PROJET :

La région Guadeloupe est le pilote de cette initiative, dans le cadre de son habilitation énergie et de la trajectoire de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) visant l'autonomie énergétique.



### GOVERNANCE DU PROJET :

Région Guadeloupe, professionnels de la filière du BTP, acteurs locaux. En articulation avec le cadre national.

### CIBLES DE L'ACTION :



### TYPE DE SOLUTION :



### DATE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET :

# 2020

Pour la 3<sup>ème</sup> itération de la RTG

### CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PROJET :

Contrôle et accompagnement renforcés, outils simples pour les concepteurs, formation de la filière, prise en compte des surcoûts pour les ménages modestes, diffusion de retours d'expérience pour rendre la conformité atteignable et nécessité d'accompagner les ménages et les maîtres d'ouvrage

### POUR EN SAVOIR PLUS :

[Portail réglementation thermique RTG – Guadeloupe Energie](#)



[Site de la DEAL Guadeloupe \(page dédiée à la RTG\)](#)



Principalement dans les communes isolées de Guyane accessibles par pirogue ou par avion, sur les bassins du Maroni et de l'Oyapock.

## ELECTRIFICATION SOLAIRE DES COMMUNES ISOLÉES

*L'électrification solaire des communes isolées promeut l'évitement du recours à des solutions dépendantes de carburants et à des installations « abandonnées » et devenues dangereuses faute d'entretien. Elle entend également modérer la consommation en dimensionnant des kits solaires adaptés aux usages, une sobriété de long terme est donc visée.*

### Description de la pratique

Kwala Faya est née d'un constat simple : au cœur des communes isolées guyanaises, des projets d'électrification échouaient faute de maintenance adaptée. L'association a donc développé une électrification photovoltaïque participative, par les habitants et pour les habitants, adossée à la formation et à l'emploi local.

Le cœur du modèle repose sur des kits solaires modulés selon l'habitat et le territoire, installés avec les habitants, puis entretenus par des personnes formées sur place. Le programme MAPOCK structure cette approche sur les zones frontalières Maroni-Oyapock.

L'électrification participative de Camopi a, par exemple, permis d'équiper le bourg, tout en recrutant et formant des jeunes sur plusieurs sites.

Kwala Faya intervient aussi sur la mise aux normes, la maintenance (dont des prestations réalisées en lien avec EDF) et la gestion des déchets électriques (DEEE), pour sécuriser et pérenniser l'accès à l'énergie.

### Quels impacts ?

- **Impact social :** accès à un service énergétique fiable, amélioration des conditions de vie et insertion des jeunes de communes concernées.
- **Impact environnemental :** création d'emplois locaux, réduction des coûts liés aux pannes, développement d'activités de maintenance.
- **Impact économique :** indépendance vis-à-vis du carburant fossile, meilleure gestion des déchets électroniques.

#### PORTEUR DU PROJET :

Crée par deux ingénieurs, l'association Kwala Faya (en langue amérindienne « l'énergie du soleil ») est progressivement devenue un organisme de formation, puis une société coopérative d'intérêt collectif.



#### GOVERNANCE DU PROJET :

Kwala Faya en pilotage, communes, État/Préfecture, Collectivité Territoriale de Guyane, partenaires du champ de l'insertion et de la formation, EDF... Mobilisation de fonds européens.

#### CIBLE DE L'ACTION :



GRAND PUBLIC

#### TYPE DE SOLUTION :

Ingénierie

Investissement

#### DATE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET :

2011

Date de création de l'association

#### CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PROJET :

Former et employer localement pour garantir une maintenance réactive, sécuriser les financements (fonds européens / Etat / CTG / communes), adapter les kits solaires aux usages réels, et renforcer la médiation sur les éco-gestes et la sécurité électrique.

#### POUR EN SAVOIR PLUS :

[Page Facebook de Kwala Faya](#)  
[Page LinkedIn de Kwala Faya](#)



[Article sur l'action phare de l'association par le média Ewag](#)



Fort-de-France, quartier de Tivoli, à proximité immédiate des quartiers prioritaires.

## L'ÉCOLIEU DE TIVOLI À FORT-DE-FRANCE

*L'écolieu évite des consommations inutiles grâce à l'agroécologie, au compostage et à la régénération des sols. Il modère les besoins en ressources via le réemploi, des circuits courts pragmatiques et l'apprentissage des bons usages et rend la sobriété accessible en la liant à l'insertion, à l'aide alimentaire et à l'éducation.*

### Description de la pratique

L'écolieu de Tivoli, développé par l'association Ypiranga, est un lieu multifonctionnel mêlant solidarité, protection de l'environnement et éducation à l'alimentation, à la biodiversité ou aux éco-gestes. D'abord pensé autour d'une plantothèque médicinale d'urgence (comprenant une centaine de plantes, dotée de panneaux pédagogiques et en lien avec le réseau de recherche en médecine traditionnelle du Bassin Caraïbes TRAMIL), le site est devenu un support pour plusieurs activités : jardin vivrier agroécologique, régénération d'un sol pauvre par le compost, petite ferme pédagogique (poules, moutons), et aménagement des berges avec un parcours biodiversité, complété par un parcours sensoriel depuis 2022. L'éco-lieu accueille des ateliers scolaires (souvent auprès d'élèves originaires de quartiers prioritaires) et des actions de quartier. Il soutient aussi des chantiers d'insertion, dont des parcours adaptés aux personnes ayant vécu une situation de rue, en coordination étroite avec le SIAO de Martinique.

Parallèlement, l'association distribue environ 50 paniers de fruits et légumes frais par semaine aux plus précaires et construit une *tiny house low tech* pour en faire un support de sensibilisation et de démonstration.

### Quels impacts ?

- **Impact social** : accès des personnes précaires à des produits frais, remobilisation des publics très éloignés de l'emploi, lien social, réappropriation d'un espace naturel en ville et forte.
- **Impact économique** : création d'activité économique d'insertion, valorisation des acteurs du circuit court.
- **Impact environnemental** : réduction des déchets par le compostage, enrichissement des sols, limitation des pesticides/engrais chimiques, valorisation de la biodiversité urbaine.

#### PORTEUR DU PROJET :

Le Centre de Culture Populaire Ypiranga de Pastinha en Martinique est une association issue d'une tradition brésilienne de Capoeira Angola et d'éducation populaire, qui porte des actions sociales et environnementales.



#### GOUVERNANCE DU PROJET :

Ypiranga, Ville de Fort-de-France, SIAO/Samu Social, Parc naturel régional de Martinique, ADEME, CACEM, ARS...

#### CIBLE DE L'ACTION :



#### TYPE DE SOLUTION :



#### DATE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET :

# 2019

Date de mise en place de l'éco-lieu

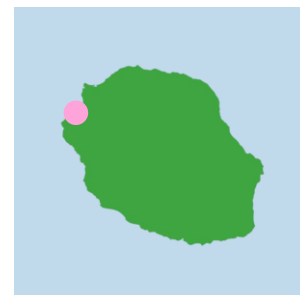
#### CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PROJET :

Un foncier sécurisé, des partenariats solides (commune, SIAO, écoles), une équipe stable, la confiance des habitants, un modèle économique diversifié, et une capacité à articuler insertion, pédagogie et gestion du site.

#### POUR EN SAVOIR PLUS :



[Site de l'association Ypiranga \(page dédiée à l'Ecolieu de Tivoli\)](#)



Focus sur Saint-Paul, la seconde commune la plus peuplée de la Réunion avec plus de 105 000 habitants.

# UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Sans forcément la nommer en ces termes, la commune de Saint-Paul a adopté ces dernières années, une approche intégrée et transverse de la sobriété : en matière de mobilité, d'aménagement des territoires, de consommation énergétique, de bâtiment ou d'alimentation... et à destination de ses agents, de ses habitants et des entreprises.

## Description de la pratique

La ville de Saint-Paul a entrepris depuis 2022 la définition d'une **stratégie de transition écologique et sociale**, en s'appuyant sur le rapport annuel de développement durable et le plan de transition écologique (obligation réglementaire pour les communes de plus de 50 000 habitants) faisant état des émissions de GES communales. En 2025, la commune a également rejoint le **programme « Territoire Engagé Transition Ecologie »** de l'ADEME, lui permettant de disposer de l'expertise d'un conseiller agréé durant 4 années pour développer une feuille de route en matière de transition écologique.

Au-delà de l'élaboration de ces documents, qui mettent en valeur et organisent de manière transverse et intégrée la sobriété à l'échelle de la commune et en direction du grand public, la ville travaille également en interne : un **séminaire à destination des agents** pour identifier des axes de transformation du territoire sur les différentes politiques publiques ; la diffusion d'un **guide d'utilisation de la climatisation « fraich'attitude »** promouvant un usage plus sobre, ou encore la formation d'un groupe d'agents **ambassadeurs du climat et de la nature**.

Enfin, la commune s'adresse également aux entreprises de construction pour lesquelles elle a récemment mis à disposition un **guide des chantiers propres**.

## Quels impacts ?

- **Impact social** : lien social favorisé par les actions ; attention particulière portée par les actions à la justice sociale.
- **Impact économique** : diminution de la facture énergétique de la commune.
- **Impact environnemental** : protection de la biodiversité locale ; diminution des émissions de GES de la commune.

### PORTEUR DU PROJET :

La commune de Saint-Paul à la Réunion et ses 3 100 agents.



### GOUVERNANCE DU PROJET :

La commune de Saint-Paul. Divers financeurs sur des projets spécifiques.

### CIBLES DE L'ACTION :



### TYPE DE SOLUTION :



### DATE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET :

# 2022

Date du premier plan de transition de Saint-Paul

### CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PROJET :

- La transition écologique et les actions de sobriété qui en découlent sont intégrées dans une stratégie globale, qui comprend l'ensemble des compétences et thématiques traitées par la collectivité.
- La création d'un poste de chargé de mission transition écologique et sociale en charge de coordonner et définir la stratégie globale à l'échelle de la ville.
- La recherche et l'obtention de financements pour développer des actions de sobriété.

### POUR EN SAVOIR PLUS :



[Site de la commune de Saint-Paul](https://www.saint-paul.re/)

**05**

# **Annexes**

# Annexes

## Les entretiens de cadrage réalisés

| Structure | Prénom et NOM             | Direction et service                                                                                             |
|-----------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADEME     | Baptiste HARBONNIER       | Direction Economie Circulaire (DEC), Service Consommation responsable (SCR)                                      |
|           | Marianne BLOQUEL          | Direction Économie Circulaire, Service Consommation Responsable                                                  |
|           | Marie HERVIER COLLAS      | Direction Économie Circulaire, Service Consommation Responsable                                                  |
|           | Sarah THIRIOT             | Direction Exécutive Prospective et Recherche (DEPR)                                                              |
|           | Julia MEYER               | Direction Economie Circulaire (DEC), Service Sobriété numérique (So.num)                                         |
|           | Marc COTTIGNIES           | Direction Villes et Territoires Durables (DVTD), Service Transport et Mobilités                                  |
|           | David CANAL               | Direction Adaptation, Aménagement et Trajectoires bas carbone (DAAT), Pôle Aménagement des Villes et Territoires |
|           | Solène MARRY              | Direction Villes et Territoires Durables (DVTD), Service Bâtiment                                                |
|           | Alba DEPARTE              | Direction Bioéconomie et Energies Renouvelables (DBER), Service Alimentation, Forêt et Agriculture               |
|           | Claire PINET              | Direction Economie Circulaire (DEC), Service Consommation responsable                                            |
|           | Amandine RICHAUD-CRAMBES  | Direction Adaptation, Aménagement et Trajectoires bas carbone (DAAT), Pôle Aménagement des Villes et Territoires |
|           | Laurent POULAIN           | Economie circulaire et déchets, DR Guadeloupe                                                                    |
|           | Paul COURTIADÉ            | Coordinateur du Pôle Transition Energétique et Changement Climatique, DR Guadeloupe                              |
|           | Guillaume TURATI          | Economie circulaire, DR Guadeloupe                                                                               |
|           | Jonathan MULLER           | Pôle Energie, DR Guadeloupe                                                                                      |
|           | Erlène SIMION             | Pôle Energie et Bâtiments performants, DR Guadeloupe                                                             |
|           | Marianna MARTEL           | Coordinatrice du Pôle Territoire Durable, DR Guadeloupe                                                          |
|           | Claire CHIGNOLI           | Economie circulaire et déchets, DR Martinique                                                                    |
|           | Céline RIOU               | Référente collectivités, DR Martinique                                                                           |
|           | Anabelle VIGILANT         | Mobilité, Transports durables, Air, DR Martinique                                                                |
|           | Charlotte GULLY           | Economie circulaire, DR Martinique                                                                               |
|           | Muriel DEGOBERT           | Economie circulaire, DR Guyane                                                                                   |
|           | Laurent CASANOVA          | Pôle Habitat durable et Mobilité durable, DR Guyane                                                              |
|           | Paul GUILLOU              | Pôle énergie renouvelable, DR Guyane                                                                             |
|           | Nandy CANAVY              | Pôle ESS et Gestion des déchets, DR Guyane                                                                       |
|           | Vincent CHAUSSERIE-LAPREE | Ingénieur décarbonation, DR Océan Indien                                                                         |

# Annexes

## Les entretiens réalisés pour la Guyane

| Structure                                                                          | Fonction                                                                   | Prénom et Nom        | Thématique de sobriété                    |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------------|
| Ville de Saint Laurent du Maroni                                                   | Chef de projet Transport et Mobilité                                       | Richard LEBEAU       | Mobilité                                  |
| Direction de l'Alimentation, Agriculture et de la Forêt de la Guyane (DAAF Guyane) | Chef du Service de l'économie agricole et de la forêt                      | Nicolas GOUGAIN      | Alimentation                              |
| Association YANA SOLIDARITY                                                        | Présidente                                                                 | Lisa SEROTTE         | Consommation et production / Alimentation |
| Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)                                          | Pôle économie circulaire                                                   | Janique TACITA       | Consommation et production                |
| Association SYMBIOZ                                                                | Présidente de l'association                                                | Cécilia JAVELOT      | Consommation et production                |
| Association Seccoia                                                                | Directeur                                                                  | Dominique AVISSE     | Consommation et production                |
| Association TI MANIOK                                                              | Fondatrice                                                                 | Lorraine RODRIGUEZ   | Consommation et production                |
| Direction générale des territoires et de la mer (DGTM) - Guyane                    | Chargé de mission mobilités modes alternatifs - Educateur mobilités à vélo | Julien LECOINTRE     | Mobilité                                  |
| Communauté d'agglomération du Centre Littoral (CACL)                               | Directrice Adjointe Habitat Aménagement et Mobilité                        | Christelle CELESTINE | Mobilité / Aménagement                    |
| Conseil Architecture Urbanisme Environnement Guyane (CAUE)                         | Directrice                                                                 | Anaïs DURAND         | Aménagement                               |
|                                                                                    | Secrétaire générale                                                        | Valérie LALLIET      |                                           |
| Agence d'Urbanisme & de Développement de la Guyane (AUDEG)                         | Directrice                                                                 | Juliette GUIRADO     | Aménagement                               |
| Etablissement Public Foncier et d'Aménagement Guyane (EPFAG)                       | Directeur général                                                          | Denis GIROU          | Aménagement                               |
|                                                                                    | Chargé d'opérations                                                        | Romain PINAUD        |                                           |
|                                                                                    | Chargée d'opérations                                                       | Alice DONADIEU       |                                           |
| SIMKO/SIGUY                                                                        | Chargée d'innovation et de décarbonation                                   | Charlotte GRANGER    | Bâtiment et immobilier                    |
| Association AQUAA                                                                  | Directeur de l'association                                                 | Fabien BERMES        | Bâtiment et immobilier                    |

# Annexes

## Les entretiens réalisés pour la Guyane

| Structure                                 | Fonction                                             | Prénom et Nom   | Thématique de sobriété |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------|------------------------|
| EDF Guyane                                | Chef de service Transition et Efficacité Energétique | Roland FAYN     | Energie                |
| Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) | Chef de service énergie et déchet                    | Pierre CAZELLES | Energie                |
| Association Kwala Faya                    | Directeur                                            | Sylvain FRADIN  | Energie                |
|                                           | Directeur                                            | Guiberto FRADIN |                        |
| GUYACLIC                                  | Directeur du groupe associatif                       | Pierre MAITREL  | Numérique              |

# Annexes

## Les entretiens réalisés pour la Guadeloupe

| Structure                                                                      | Fonction                                                                 | Prénom et Nom         | Thématique de sobriété                    |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------|
| Association SOS Solidarity                                                     | Fondatrice                                                               | Sabine LAUTRIC        | Mobilité                                  |
| Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) Guadeloupe | Chef du service Transport, Mobilité, Éducation et Sécurité Routières     | David PONCET          | Mobilité                                  |
| Plateforme DEPOZE                                                              | Cofondateur                                                              | Claude QUENETTE       | Mobilité                                  |
| Réseau des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)                             | Chargée de mission PAT Morne-à-l'eau                                     | Dany MEYNARD          | Alimentation                              |
| Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) Guadeloupe | Chef de service Territoires agricoles, ruraux et forestiers              | Nicolas BROD          | Alimentation / Aménagement                |
| Réseau ANDES                                                                   | Animatrice du réseau sur La Réunion, Mayotte, Guadeloupe et Saint-Martin | Audrey LATRA          | Consommation et production / Alimentation |
| Conseil Architecture Urbanisme Environnement Guadeloupe (CAUE)                 | Animateur du réseau urbanisme durable                                    | Axel GRAVA            | Aménagement                               |
| Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre (CANGT)                        | Directrice de l'Aménagement du Territoire et des Grands Projets          | Lisa CYPRIEN-VOUSEMER | Aménagement                               |
| Etablissement Public Foncier et d'Aménagement (EPF) Caraïbes                   | Directrice générale                                                      | Corinne VINGATARAMIN  | Aménagement                               |
| Pôle d'innovation Synerg'îles                                                  | Chargée de mission Réseau Bpatiment Durable                              | Serena RATTI          | Bâtiment et immobilier                    |
| Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) Guadeloupe | Cheffe du service habitat et bâtiment                                    | Sabine KAWAMURA       | Bâtiment et immobilier                    |
|                                                                                | Responsable du pôle bâtiment durable                                     | Clémence PHAROSE      |                                           |
|                                                                                | Chef d'unité Performance environnementale du Bâtiment                    | Thomas DOUILLET       |                                           |

# Annexes

## Les entretiens réalisés pour la Guadeloupe

| Structure                                                               | Fonction                                                                           | Prénom et Nom   | Thématique de sobriété              |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------------|
| Conseil Architecture<br>Urbanisme<br>Environnement<br>Guadeloupe (CAUE) | Porteur du Service Public<br>de la Rénovation de<br>l'Habitat (SPRH)<br>Guadeloupe | Joel PAUL       | Energie / Bâtiment et<br>immobilier |
| EDF Guadeloupe                                                          | Chargé de l'efficacité<br>énergétique                                              | Lionel HARNAIS  | Energie                             |
| Région Guadeloupe                                                       | Chef du service Energie                                                            | Julien EVARISTE | Energie                             |
| Région Guadeloupe                                                       | Directrice environnement<br>et cadre de vie                                        | Francine ARBEAU | Déchets                             |
| Université des Antilles                                                 | Maître de conférences                                                              | Cécile MARTIN   | Numérique                           |
| Institut d'Emission<br>d'Outre Mer (IEDOM)                              | Directeur de l'agence<br>Guadeloupe, Saint-<br>Martin et Saint-Barthélemy          | François GROH   | Multi-thématiques                   |

# Annexes

## Les entretiens réalisés pour la Martinique

| Structure                                                | Fonction                                                                       | Prénom et Nom                  | Thématique de sobriété                                                   |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Collectivité territoriale de Martinique (CTM)            | Cheffe de mission<br>Pilotage et<br>Coordination de<br>Projets Transverses     | Eliane RENARD-ODONNAT          | Mobilité                                                                 |
|                                                          | Cheffe de mission<br>Pilotage et<br>Coordination de<br>Projets Transverses     | Marie-Eugénie<br>LOUVOUNOU     |                                                                          |
| Commune du Vauclain                                      | Chargée de mission<br>mobilité qualité air                                     | Sarah JEAN-BAPTISTE<br>SIMONNE | Mobilité                                                                 |
| Association Matinik<br>Vélo                              | Présidente                                                                     | Patricia SCHEEL                | Mobilité                                                                 |
| Communauté<br>d'Agglomération du<br>Pays Nord Martinique | Chargé de mission<br>mobilité Qualité de l'air                                 | Yannick MATHURINA              | Mobilité / Aménagement                                                   |
|                                                          | Responsable service<br>prévention déchets et<br>éducation à<br>l'environnement | Frantz SINSEAU                 |                                                                          |
| Espace SUD (EPCI)                                        | Responsable du PAT<br>Espace Sud                                               | Karen TORIS                    | Alimentation                                                             |
| Association ACISE<br>Insertion<br>Environnement          | Directeur                                                                      | Jean-Christophe RILOS          | Consommation et<br>production                                            |
| Association Zéro<br>Déchet Martinique                    | Sociologue                                                                     | Myriam THIROT                  | Consommation et<br>production                                            |
| Association YPIRANGA                                     | Présidente                                                                     | Claire JOSEPH                  | Consommation et<br>production / Bâtiment et<br>immobilier / alimentation |
|                                                          | Fondateur                                                                      | Téo ANGOLEIRO                  |                                                                          |
| Association<br>Entreprises &<br>Environnement            | Référente Économie<br>circulaire et Bâtiment                                   | Livia FLAVIEN                  | Bâtiment et immobilier                                                   |

# Annexes

## Les entretiens réalisés pour la Martinique

| Structure                                            | Fonction                                                  | Prénom et Nom           | Thématique de sobriété                                        |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Collectivité territoriale de Martinique (CTM)        | Pilotage de la stratégie économie circulaire              | Julien RAZAT            | Energie / Consommation et production / Mobilité / Aménagement |
|                                                      | Responsable du service Energie renouvelable               | Axel-Willial MENIL      |                                                               |
|                                                      | Directrice de la transition écologique et énergétique     | Joelle GROLLEAU-MAURIOL |                                                               |
| EPFL (Etablissement Public Foncier Local) Martinique | Chargée de développement                                  | Samira CHAZALMARTIN     | Aménagement                                                   |
| Communauté Agglomération Centre Martinique (CACEM)   | Directrice aménagement durable                            | Angela FELIOT           | Aménagement                                                   |
|                                                      | Responsable du service prévention déchet                  | Hazel-Lee LAITUNG       |                                                               |
|                                                      | Chargé de mission Climat Air Énergie                      | David TELGA             |                                                               |
| Syndicat mixte de l'énergie Martinique (SMEM)        | Directeur de l'innovation et de la transition énergétique | Laurent BELLEMARE       | Energie                                                       |
| Office de l'Eau (ODE) - Martinique                   | Directeur Général Adjoint                                 | Loïc MANGEOT            | Energie                                                       |
| Association La Sphère                                | Présidente                                                | Laura LAMEYNARDIE       | Numérique / Consommation et production                        |

# Annexes

## Les entretiens réalisés pour La Réunion

| Structure                                                                     | Fonction                                                              | Prénom et Nom          | Thématique de sobriété     |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------|
| Commune du Port                                                               | Chargée de mission mobilités et « ville apaisée et quartier à vivre » | Agathe CLAUDE          | Mobilité                   |
| Projet Alimentaire territorial (PAT) de la commune de La Plaine des Palmistes | Animateur du PAT de la commune de La Plaine des Palmistes             | Eddie RICHARD          | Alimentation               |
| Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Réunion          | Délégué National d'ESS France aux Outre-mer                           | Amar BEN ZEGHADI       | Consommation et production |
| Association La Raffinerie                                                     | Coordinateur                                                          | Julien GAILLOT         | Consommation et production |
| Association Réutiliz                                                          | Directrice                                                            | Virginie LEPICARD      | Consommation et production |
| AGORAH, observatoire, centre d'expertises et d'analyses de l'aménagement      | Coordinateur                                                          | Benoit PRIBAT          | Aménagement                |
| SPL Energies Réunion                                                          | Directeur général                                                     | Mathieu HOARAU         | Energie                    |
|                                                                               | Directrice du Pôle Maîtrise de l'énergie (MDE)                        | Aurélien ICHARD ARAYE  |                            |
|                                                                               | Cheffe de projet observation énergie environnement                    | Gaëlle GILBOIRE        |                            |
| Région Réunion                                                                | Chef du service énergie à la direction de la transition écologique    | Rémy DURAND            | Energie                    |
| Communauté Intercommunale du NOrd de la Réunion (CINOR)                       | Chargé de mission Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)         | Jean Laurent CAMLINDIA | Energie                    |

# Annexes

## Les entretiens réalisés pour La Réunion

| Structure                                                                      | Fonction                                                         | Prénom et Nom        | Thématique de sobriété |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------|
| Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) La Réunion | Responsable de l'unité transition écologique et énergétique      | Samuel LASLANDES     | Energie                |
|                                                                                | Chef du pôle Transition écologique et Développement Durable      | Ludovic LAURET       |                        |
|                                                                                | Chargée de mission maîtrise de la demande en énergie et biomasse | Coline PLANQUE       |                        |
| Université de La Réunion – Laboratoire PIMENT                                  | Directeur du Laboratoire PIMENT                                  | Mathieu DAVID        | Transverse             |
| Commune de Saint Paul                                                          | Chargé de transition écologique                                  | Giovanni PAYET       | Transverse             |
| Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) Réunion    | Chef du pôle "Agriculture Durable"                               | Christophe CASTANIER | Alimentation           |

# Annexes

## Les ressources documentaires analysées (1/2)

| #  | Auteur. Titre. Type de production, Mois Année                                                                                                                                               |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | ADEME. Panorama sur la notion de sobriété - Définitions, mises en oeuvre, enjeux. Rapport final, 2019                                                                                       |
| 2  | ADEME. Penser la sobriété matérielle. Synthèse, 2019                                                                                                                                        |
| 3  | ADEME, ObSoCo. Baromètre Sobriétés et Modes de vie - Pratiques, représentations et aspirations des Français en matière de sobriété. Rapport d'analyse, 2024                                 |
| 4  | ADEME. La lettre ADEME Stratégie n° 59 - La sobriété, une aspiration croissante, pas encore un projet de société. Synthèse d'expertise, Juin 2021. 8 p.                                     |
| 5  | ADEME. ADEME Magazine n° 151 - Territoires : oser la sobriété. Magazine, Décembre 2021. 16 p.                                                                                               |
| 6  | ADEME. Politiques territoriales de sobriété - Entretiens avec des acteurs de la sobriété. Etude/Recherche, Juin 2021                                                                        |
| 7  | ADEME. Impulser une politique de sobriété sur mon territoire - Méthodes, exemples et outils pour les collectivités locales. Etude/Recherche, Novembre 2023                                  |
| 8  | ADEME. Osez changer : mieux consommer, vivre plus léger - 21 foyers français désencombrent leur logement vers une consommation plus sobre et plus responsable. Rapport final, 2022          |
| 9  | ADEME, Grenoble Ecole de Management, UNESCO, Campus de la Transition. Indicateurs de bien vivre et cobénéfices de la sobriété. Rapport final, Octobre 2024                                  |
| 10 | ADEME. Avis de l'ADEME : La sobriété foncière pour atteindre le ZAN, un atout pour les territoires. Position de l'ADEME, Décembre 2024. 12 p.                                               |
| 11 | ADEME. Comment adopter la sobriété numérique ?. Guide, 2024                                                                                                                                 |
| 12 | ADEME. Prospective - Transition(s) 2050 - Feuilleton Sobriété. Etude/Recherche, Mars 2024                                                                                                   |
| 13 | ADEME. Attachement à la voiture et leviers du report modal en Guadeloupe - Etude socio-anthropologique. Rapport final, Janvier 2023                                                         |
| 14 | ADEME. Transition et autonomie énergétique, des leviers de développement pour les territoires insulaires - Fiches Mémo Grand Défi Ecologique Antilles-Guyane. Etude/Recherche, Octobre 2022 |
| 15 | ADEME. Synthèse des politiques de prévention à la Martinique. Synthèse d'expertise, 2022                                                                                                    |
| 16 | ADEME. Baisser la consommation énergétique des logements en Guyane. Guide, 2023                                                                                                             |
| 17 | ADEME. La sobriété : plateforme de message clés. Document à usage interne, Septembre 2025                                                                                                   |
| 18 | ADEME. Lettre ADEME recherche spécial Outre mer, septembre 2025                                                                                                                             |
| 19 | ADEME. Avis transition juste de l'ADEME, avril 2024.                                                                                                                                        |
| 20 | CNLE. Impact social de la transition écologique, juin 2024.                                                                                                                                 |
| 21 | DGCS. Note d'analyse et de synthèse de la MASSP, avril 2025.                                                                                                                                |
| 22 | Ministère de la transition écologique. Lab2051, incubateur de projets urbains innovants                                                                                                     |

# Annexes

## Les ressources documentaires analysées (2/2)

| #  | Auteur. Titre. Type de production, Mois Année                                                                                                                               |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 23 | ADEME. Wiki résilience. Capitalisons sur les Appel à communs (AAC) Sobriété & résilience des territoires                                                                    |
| 24 | ADEME. Expérimentations urbaines - Territoires ZAN                                                                                                                          |
| 25 | ADEME. Expérimentations urbaines - Economie circulaire et urbanisme                                                                                                         |
| 26 | Franceinfo. La Guyane vers une sobriété énergétique obligée. Article de presse, Août 2022                                                                                   |
| 27 | Mediapart. Guyane. Le député Castor soulève les explosives sobriété énergétique et l'Autonomie. Billet de blog, Juillet 2022                                                |
| 28 | Guyane Nature Environnement. L'énergie en Guyane. Documentation, non daté                                                                                                   |
| 29 | ADEME. Lauréats des trophées ADME : des projets innovants d'optimisation du parc immobilier                                                                                 |
| 30 | ADEME. Sobriété matière et réemploi : outils, initiatives et travaux réalisés, 2025                                                                                         |
| 31 | ADEME. Soutien au développement de démarches Low Tech en Martinique (nouvelle échéance), 2023                                                                               |
| 32 | ADEME, Conseil Départemental de la Guadeloupe. Le gaspillage alimentaire en Guadeloupe : réalités et perceptions, 2017                                                      |
| 33 | ADEME, Terre d'avance. Etude et animation des acteurs de l'ESS dans le domaine de l'économie circulaire en Guadeloupe, 2022                                                 |
| 34 | ADEME. La perception cognitive des déchets en Guadeloupe, 2014                                                                                                              |
| 35 | ADEME. Campagne de mesures instrumentée sur les bâtiments résidentiels aux Antilles françaises, 2023                                                                        |
| 36 | Région Guadeloupe. Enquête ménages - déplacements                                                                                                                           |
| 37 | Synerg'îles. Observatoire énergie et climat                                                                                                                                 |
| 38 | IEDOM. Rapport d'activités Guadeloupe 2024                                                                                                                                  |
| 39 | IEDOM. Rapport d'activités Guyane 2024                                                                                                                                      |
| 40 | IEDOM. Rapport d'activités Martinique 2024                                                                                                                                  |
| 41 | IEDOM. Rapport d'activités Réunion 2024                                                                                                                                     |
| 42 | CACEM. Etude sur la perception du changement climatique                                                                                                                     |
| 43 | ADEME. Enquête sur la perception des produits issus du réemploi-réutilisation-réparation et du neuf par les martiniquais. Sondage – premiers éléments d'analyse, Avril 2026 |

# Annexes

## Les pratiques inspirantes relevées (1/3)

| #  | Intitulé                                                                                                                                                                                                                                                      | Porteur                            | Territoire                                             |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| 1  | Plateforme de mobilité solidaire Mob'iles                                                                                                                                                                                                                     | Association Solidarités SOS        | Guadeloupe                                             |
| 2  | Plateforme de covoiturage Dépozé                                                                                                                                                                                                                              | Dépozé (SAS)                       | Guadeloupe, Martinique, Guyane                         |
| 3  | Village de l'économie circulaire                                                                                                                                                                                                                              | Région Guadeloupe                  | Guadeloupe                                             |
| 4  | PAT de niveau 1 et 2                                                                                                                                                                                                                                          | Commune de la Plaine des Palmistes | Réunion                                                |
|    |                                                                                                                                                                                                                                                               | CA Espace Sud                      | Martinique                                             |
| 5  | Mise en réseau des épiceries solidaires                                                                                                                                                                                                                       | Réseau ANDES                       | Guadeloupe, Martinique, Réunion, Saint Martin, Mayotte |
| 6  | Sensibilisation à la gestion des déchets                                                                                                                                                                                                                      | SINNOVAL                           | Guadeloupe                                             |
| 7  | Charte d'exploitation faible impact des forêts en Guyane                                                                                                                                                                                                      | DAAF                               | Guyane                                                 |
| 8  | Valorisation du foncier agricole inutilisé                                                                                                                                                                                                                    | DAAF                               | Guyane                                                 |
| 9  | Atelier de reconditionnement informatique                                                                                                                                                                                                                     | Guyaclic                           | Guyane                                                 |
| 10 | Jardins pédagogiques                                                                                                                                                                                                                                          | Association Symbioz                | Guyane                                                 |
| 11 | Epicerie solidaire                                                                                                                                                                                                                                            | Yana Solidarity                    | Guyane                                                 |
| 12 | Mise à disposition de vélos électriques par l'office du tourisme                                                                                                                                                                                              | Commune de Saint-Laurent-du-Maroni | Guyane                                                 |
| 13 | Contrat d'objectifs déchets OM (CODOM)                                                                                                                                                                                                                        | CACEM                              | Martinique                                             |
| 14 | Transplantation d'arbres                                                                                                                                                                                                                                      | Commune du Port                    | Réunion                                                |
| 15 | Création d'un poste de chargé de l'environnement                                                                                                                                                                                                              | Commune de Saint-Paul              | Réunion                                                |
| 16 | La Raffinerie (tiers-lieu)                                                                                                                                                                                                                                    | Association La Raffinerie          | Réunion                                                |
| 17 | Atelier Chantier d'Insertion                                                                                                                                                                                                                                  | Association Réutiliz               | Réunion                                                |
| 18 | <ul style="list-style-type: none"> <li>La Kaz Ekologik</li> <li>Etude sociologique de confort</li> <li>Guide de l'urbanisme bioclimatique</li> <li>Actions de formation à destination des constructeurs pour la pose de Brique de terre crue (BTC)</li> </ul> | AQUAA                              | Guyane                                                 |
| 19 | Création d'un réseau de navettes fluvio-maritimes et d'aménagements connexes sur les communes de Cayenne, Macouria, Matoury et Montsinéry-Tonnégrande                                                                                                         | CACL                               | Guyane                                                 |

# Annexes

## Les pratiques inspirantes relevées (2/3)

| #  | Intitulé                                                                                                                                                           | Porteur                                 | Territoire           |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------|
| 20 | Mon Eko Kaz digitale                                                                                                                                               | SIMKO-SIGUY                             | Guyane               |
| 21 | Opération Vert foncier                                                                                                                                             | EPF Guadeloupe                          | Guadeloupe           |
| 22 | Démarche de sobriété foncière globale (à partir des documents de planification et dans le cadre d'une démarche opérationnelle de reconquête des zones d'activités) | CA Nord Grande Terre                    | Guadeloupe           |
| 23 | Démarche Ecoles Durables Tropicales                                                                                                                                | CAUE                                    | Guadeloupe           |
| 24 | Gestion Résiliente et Écologique des Espaces de Nature en Ville (GreenVille)                                                                                       | CAUE                                    | Guadeloupe           |
| 25 | Mise en Valeur du Patrimoine des Centres-Bourgs (MVPC)                                                                                                             | CAUE                                    | Guadeloupe           |
| 26 | Projet MEREN                                                                                                                                                       | Département de la Réunion               | Réunion              |
| 27 | Centre Seccoia                                                                                                                                                     | Association Seccoia                     | Guyane               |
| 28 | Dispositif Agir Plus                                                                                                                                               | EDF                                     | Tous les territoires |
| 29 | Réglementation Thermique de Guadeloupe (RTG) & RTAA DOM                                                                                                            |                                         | Tous les territoires |
| 30 | Programme SARE                                                                                                                                                     | Région Guadeloupe                       | Tous les territoires |
| 31 | Programme de communication MDE                                                                                                                                     | Région Guadeloupe                       | Guadeloupe           |
| 32 | Projet EV100 + plan de mobilité employeur (PDME)                                                                                                                   | EDF                                     | Guyane               |
| 33 | Projets d'électrification des communes isolées                                                                                                                     | Kwala Faya                              | Guyane               |
| 34 | AGORAH                                                                                                                                                             | AGORAH                                  | Réunion              |
| 35 | Développement des modes doux : téléphérique urbain de Saint-Denis                                                                                                  | Ville de Saint-Denis                    | Réunion              |
| 36 | Ecolieu de Tivoli                                                                                                                                                  | Association CCPYPM - Ypiranga           | Martinique           |
| 37 | Appel à projet sur la mise en place d'espaces décarbonés                                                                                                           | Cap Nord Martinique                     | Martinique           |
| 38 | Plan de mobilité interne                                                                                                                                           | Collectivité territoriale de Martinique | Martinique           |
| 39 | Revalorisation des Wèts                                                                                                                                            | Commune du Vauclin                      | Martinique           |
| 40 | Fabrik 3.60 (FabLab low-tech)                                                                                                                                      | Association La Sphère                   | Martinique           |
| 41 | Eclairage public intelligent                                                                                                                                       | SMEM                                    | Martinique           |

# Annexes

## Les pratiques inspirantes relevées (3/3)

| #  | Intitulé                                              | Porteur              | Territoire |
|----|-------------------------------------------------------|----------------------|------------|
| 41 | Eclairage public intelligent                          | SMEM                 | Martinique |
|    |                                                       | SPL Energies Réunion | Réunion    |
|    |                                                       | EDF                  | Réunion    |
| 42 | Programme Watty                                       | EDF                  | Guadeloupe |
| 43 | Projet FEWOS                                          | CTM                  | Martinique |
| 44 | Projets d'électrification des communes isolées        | Sidélec              | Réunion    |
| 45 | Plan de mobilité                                      | CINOR                | Réunion    |
| 46 | Campagne de communication sur la sobriété énergétique | DEAL, Région, ADEME  | Réunion    |
| 47 | Coach énergie en entreprise                           | DEAL                 | Réunion    |
| 48 | Campagne de communication Osez le bermuda !           | DEAL                 | Réunion    |
| 49 | Action expérimentale sur le froid ménager performant  | EDF                  | Réunion    |

# Annexes

## Sources des données clés mobilisées

| Données clés                                                                | Sources                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Population                                                                  |                                                                                                             |
| Population (au 01/01/2025)                                                  | IEDOM, <i>Rapport annuel économique 2024 – Guyane/Guadeloupe/Martinique/Réunion, 2024.</i>                  |
| Evolution démographique (moyenne annuelle 2016-2022, en %)                  | INSEE, <i>Evolution et structure de la population en 2022, 2024.</i>                                        |
| Âge médian (2023)                                                           | INSEE, <i>Estimations de population par département, 2023</i>                                               |
| Superficie (km²)                                                            | IEDOM, <i>Rapport annuel économique 2024 – Guyane/Guadeloupe/Martinique/Réunion, 2024.</i>                  |
| Densité (hab./km²) (au 01/01/2025)                                          | IEDOM, <i>Rapport annuel économique 2024 – Guyane/Guadeloupe/Martinique/Réunion, 2024.</i>                  |
| Contexte social                                                             |                                                                                                             |
| Taux de pauvreté <sup>(1)</sup> (en %) (2022)                               | IEDOM, <i>Rapport annuel économique 2024 – Guyane/Guadeloupe/Martinique/Réunion, 2024.</i>                  |
| IDH <sup>(2)</sup> (2022)                                                   | IEDOM, <i>Rapport annuel économique 2024 – Guyane/Guadeloupe/Martinique/Réunion, 2024.</i>                  |
| Logements indignes <sup>(3)</sup>                                           | Fondation pour le Logement des Défavorisés, <i>Rapport sur l'état du mal-logement en France 2026, 2026.</i> |
| Contexte économique                                                         |                                                                                                             |
| PIB/habitant (en euros courants) (2023)                                     | IEDOM, <i>Rapport annuel économique 2024 – Guyane/Guadeloupe/Martinique/Réunion, 2024.</i>                  |
| Taux d'inflation (% moyen sur 1 an) (2024)                                  | IEDOM, <i>Rapport annuel économique 2024 – Guyane/Guadeloupe/Martinique/Réunion, 2024.</i>                  |
| Ecart de prix avec la France hexagonale (en %) (2022)                       | IEDOM, <i>Rapport annuel économique 2024 – Guyane/Guadeloupe/Martinique/Réunion, 2024.</i>                  |
| Taux de chômage <sup>(4)</sup> (% , BIT) (2024)                             | IEDOM, <i>Rapport annuel économique 2024 – Guyane/Guadeloupe/Martinique/Réunion, 2024.</i>                  |
| Niveau de revenu par UC <sup>(5)</sup> (en euros) (2022)                    | INSEE, <i>Revenus et pauvreté des ménages en 2022, 2023.</i>                                                |
| Contexte environnemental                                                    |                                                                                                             |
| Part d'électricité renouvelable dans la production (en %) (2023)            | IEDOM, <i>Rapport annuel économique 2024 – Guyane/Guadeloupe/Martinique/Réunion, 2024.</i>                  |
| Emission d'équivalent CO <sub>2</sub> par habitant (en kilos tonnes) (2022) | IEDOM, <i>Rapport annuel économique 2024 – Guyane/Guadeloupe/Martinique/Réunion, 2024.</i>                  |

<sup>(1)</sup> Taux de pauvreté : proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population nationale

<sup>(2)</sup> IDH : indice de développement humain calculé par le PNUD pour évaluer la qualité de vie dans chaque pays en prenant en compte l'espérance de vie, le niveau d'éducation et de revenus. Il est compris entre 0 (exécration) et 1 (excellent).

<sup>(3)</sup> Un logement indigne est un logement qui présente un danger pour la santé ou la sécurité physique de ses occupants. Taux de logements indignes calculé comme ceci : Nombre de logements indignes sur le territoire / Nombre de résidences principales (Source Insee)

<sup>(4)</sup> Taux de chômage : part de la population active qui est au chômage selon la définition du BIT, c'est-à-dire sans emploi, disponible pour travailler dans les 15 jours et ayant activement recherché un emploi au cours du dernier mois ou sur le point d'en commencer un dans moins de trois mois.

<sup>(5)</sup> UC : les unités de consommation sont un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.



**Adrien METZINGER**

Senior Manager

[ametzinger@kpmg.fr](mailto:ametzinger@kpmg.fr)

+33 (0)6 46 20 15 95

**Sidonie BEY-ROZET**

Senior Manager

[sbey-rozet@kpmg.fr](mailto:sbey-rozet@kpmg.fr)

+33 (0)6 24 74 04 19

**Clara KAUFFMANN**

Consultante Senior

[clarakauffmann@kpmg.fr](mailto:clarakauffmann@kpmg.fr)

+33 (0)6 28 70 27 78

**Paul MATHIEU**

Consultant

[paulmathieu@kpmg.fr](mailto:paulmathieu@kpmg.fr)

+33 (0)1 55 68 39 65